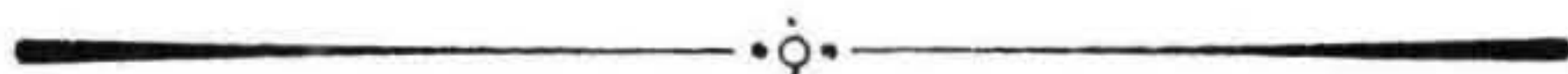


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE



TOME LIV

1927

QUIMPER

Imprimerie A. JAOUEN. — M^{me} J. BARGAIN, successeur

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| <i>Présidents
d'honneur..</i> | { | M. le PRÉFET du Finistère.
M ^{gr} L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon. |
| <i>Président ..</i> | { | M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département. |
| <i>Vice-
Présidents .</i> | { | MM. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
le docteur L. LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
le chanoine PÉRENNÈS, aumônier de l'Hospice de Quimper.
le docteur Charles PICQUENARD, 19, rue de Brest, Quimper. |
| <i>Secrétaires.</i> | { | MM. Jean SAVINA, 2, rue Bisson, Quimperlé.
Louis OGÈS, instituteur, 71, rue de Douarnenez, Quimper.
M ^{lle} BABLET, « Clair Logis », allée de la Palestine, Quimper. |
| <i>Trésorier...</i> | { | M. Louis LE GUENNEC, conservateur de la bibliothèque municipale, rue Louis Hémon, Quimper. |

ABARNOU (Jules), notaire, 15, rue Traverse, Brest.

ABJEAN (abbé), recteur de Tréméoc.

ALAVOINE (M^{lle} Marie-Joseph), 32, quai de l'Odét, Quimper.

ALLIER (M^{me}), rue du Pont-Firmin, Quimper.

ANSQUER (M^{me}), 14, place La Tour d'Auvergne, Quimper.

ANTHONY (docteur), professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, 55, rue de Buffon, Paris (5^e).

ARHAN (abbé), recteur de Lanildut.

ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.

AUDREN DE KERDREL (M^{me}), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.

AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.

AUFFRET (docteur), rue Laënnec, Quimper.

AVRIL (Gustave), manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.

BALAY (Eugène), pharmacien à Moëlan.

BARBE, notaire à Moëlan.

BARGAIN (Jules), imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.

BÉCHET, inspect^r de l'enseignem^t primaire à Guéret (Creuse).

BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.

BÉLÉGUIC (Raphaël), à Douarnenez.

BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil en Fouesnant et 11, rue de Milan, Paris (9^e).

BERNARD (Daniel), commis des P. T. T., Fougères (Ille-et-Vilaine).

BERNARD (E.-G.), 48, boulevard de l'Océan, Saint-Nazaire.

BERNARD (abbé), recteur de Cast.

BERTOT (Jean), rédacteur en chef du *Lexovien*, Lisieux (Calvados).

BÉZIERS (M^{me} Paul), Douarnenez.

BÉZIERS (M^{lle} Anaïs), à Tréboul.

BIZARD (Alexandre), sculpteur à Saint-Pol-de-Léon.

BLAQUIÈRE (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.

BLOUET (abbé), recteur de Melgven.

BODOLEC (M^{me} Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.

BOISANGER (M^{lle} Marie de), château de Kerdaoulas en Saint-Urbain.

BOLLORÉ (René), papeterie de l'Odet, Ergué-Gabéric.

BORIÈS (Marcel), avoué, 3, rue Amiral-Réveillère, Brest.

BOSSENNEC (abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.

BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), vice-président de la chambre des députés, 92, avenue Henri-Martin, Paris (16^e), et maire de Bénodet.

BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

BRÉMOND D'ARS-MIGRÉ (marquis de), 21, quai Malaquais, Paris (6^e).

BREST (Bibliothèque de la ville de).

CABON (Charles), 19, rue Élie-Fréron, Quimper.

CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5^e).

CALVEZ (abbé François-Marie), recteur de Tourc'h.

CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.

CANET (Antoine), 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.

CARAËS (docteur), Lannilis.

CARIOU (Pierre), Kerascouët, en Pluguffan.

CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château du Marhallac'h en Plonéis.

CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.

CARRÉ (docteur), Plouescat.

CASTEL (docteur), Daoulas.

CHAMPION (Édouard), libraire-éditeur, (Champion-British), 5, quai Malaquais, Paris (6^e).

CHANGARNIER, directeur de l'usine à gaz, Douarnenez.

CHARETEUR (Louis), président de la Société des Amis des Arts, 48, rue Jean Jaurès, Brest.

CHASSÉ (Charles), prof^r au Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine.

CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historique, rue du Couëdic, Quimper.

CHAUVEL (docteur F.), 13, rue Laënnec, Quimper.

CHAUVEL (M^{me} F.), même adresse.

CHEFFONTAINES (marquise de), château de Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant.

CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.

CLOUARD (Robert), 30, quai de l'Odét, Quimper.

COATAUDON (Ch. de), professeur-adjoint au lycée de Brest.

COCHERIL (docteur), Fouesnant.

COGNET (Léon), 32, rue du Printemps, Toulouse.

CORCUFF (Charles), commandant de gendarmerie, place La
Tour d'Auvergne, Quimper.

CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morbihan).

CORNOU (chanoine), 3, place Saint-Mathieu, Quimper.

CORRE (Adolphe), 22, boulevard Thiers, Brest.

CORRE (Jean), 21, rue Gambetta, Roscoff.

COSTA DE BEAUREGARD (comte Robert), maire de Plouézoc'h.

COTONNEC (M^{lle} Anna), rue Feuntenic-al-Lez, Quimper.

COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.

COUFFON (René), ingénieur des Arts et manufactures, 39,
avenue Mozart, Paris (16^e).

COULOMMIER, entrepreneur, 48, rue Neuve, Quimper.

CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.

CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odét, Quimper.

CROUAN, notaire, Quéménéven.

CUILLANDRE, professeur au lycée, 8, rue Arago, Brest.

DAGORN (docteur), Rosporden.

DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.

DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'École d'Industrie
de Brest, Crozon.

DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.

DEROUX (M^{me}), 53, rue Keréon, Quimper.

DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.

DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, à bord d
l'Ouragan, Cherbourg.

DESMAROUX, 12, quai Henri IV, Paris (4^e).

D'ESPIÈS (vicomte), château de Trohanet en Langolen.

DIZOT (général), 6, place Barbès, Agen (Lot-et-Garonne).

DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.

DRILLIEN, courtier maritime, quai de l'Odét, Quimper.

DUBREIL (Charles), juge au tribunal civil, 16, rue Dobré
Nantes.

DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.

DU PARC (vicomte), château d'Herzèle, Flandre-Orientale (Belgique).

DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2, rue Félix Faure, Paris (15^e).

DUQUESNE, secrétaire de mairie, Concarneau.

DURAND (docteur), 166, rue Jean-Jaurès, Saint-Pierre-Quilbignon.

DU VERGIER DE KERHORLAY (M^{lle}), rue Mescloaguen, Quimper.

ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190^{bis}, boulevard Péreire, Paris (17^e).

FAY (M^{me}), château de Kerivoal, Kerfeunteun.

FERRAND (Marcel), agent d'assurances, 27, rue Jules-Noël, Quimper.

FIEUL, artiste-peintre, rue Saint-Mathieu, Quimper.

FOULON (Robert), 41^{bis}, rue Vandrezanne, Paris (13^e).

GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris (6^e) (M. F.).

GAUDE (M^{lle}), place Mescloaguen, Quimper.

GAUDIN (Philbert), 43^{bis}, rue Nationale, Les Sables-d'Olonne (Vendée).

GAUMÉ (docteur), 18, rue de Brest, Quimper.

GÉLÉBART (M^{me}), 7, rue Amiral Linois, Brest.

GENÊT, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Quimper.

GONTAUT-BIRON (M^{lle} de), 6, rue Freycinet, Paris (16^e).

GOURCUFF (Auguste), Le Trévoux, par Bannalec.

GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.

GRANGIER, secrétaire de l'Inspection académique, rue de Brest, Quimper.

GRAVELOTTE (docteur), 5, rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.

GRIMAUD (Elie), 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GRIMAUD (Georges), 10^{bis}, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GUEBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGAN (abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (abbé), recteur du Folgoët.

GUIAS (Barthélémy), pharmacien, Pont-l'Abbé.

GUIRRIEC (Stanislas), notaire à Châteauneuf-du-Faou.

GUIOMAR (Julien), chirurgien-dentiste, 15, place Thiers
Morlaix.

GUIOMAR (Charles), négociant, quai de Cornouaille, Lande-
neau.

GUILLERMIT (abbé), directeur du collège Saint-Louis, Brest.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Saint-Anne
d'Auray (Morbihan) et 2, rue de Rosmadec, Vannes.

HALNA DU FRETAY (général), château de Lesguen en Plouguin
par Ploudalmézeau.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue
Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue de Kergariou, Quimper.

HARMOIS (A.-L.), conservateur du musée de la Société
Préhistorique de France, 34, galerie d'Orléans, Palais
Royal, Paris (1^{er}).

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HÉMON (Jean), Kervihan en Fouesnant.

HÉMON (M^{lle} M.-L.), 77, rue de Douarnenez, Quimper.

HÉNAFF (Corentin), industriel, Pouldreuzic.

HENRAS (abbé), vicaire, Combrit.

HERLAN (M^{lle} Emma), artiste-peintre, rue Pen-ar-Stéi
Quimper.

HERRY (abbé), curé-doyen de Sizun.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermari
Pont-Aven.

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16, quai de Léon, Morlaix.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernoué
par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4, rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), quai de l'Od
Quimper.

JADÉ (Jean), député du Finistère, rue Vis, Quimper.

JAOUEN (M^{me}), rue du Roi Gradlon, Quimper.

JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.

- JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec par Pont-l'Abbé.
- JÉZÉQUEL (M^{me}), rue de l'Hospice, Quimper.
- JONCOUR, bijoutier à Brasparts.
- JONCOURT, marbrier à Quimperlé.
- JULIEN (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
- JULIEN, professeur de musique, place Locronan, Quimper.
- KERALLAIN (M^{me} René de), rue de la Mairie, Quimper.
- KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.
- KERBIRIOU (abbé), professeur au collège de Lesneven.
- KERGUÉLEN (M^{me} la vicomtesse de), château de Kergoat
Melgven.
- KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4, rue de l'Hospice, Quimper.
- KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château de
Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
- KERSAUZON (comte Guy de), maire de Trébabu, château de
Kerjean-Mol, par le Conquet.
- KERYVEL (M^{lle}), professeur au Lycée de Jeunes Filles, Brest.
- LA BOIXIÈRE (M^{lle} Flore de), 54, boulevard Gambetta, Brest.
- LABOURET, peintre-verrier, 42, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
- LA CAZE DE KERGUVELEN (M^{me}), usine de conserves, Concarneau.
- LA CELLE (comtesse de), 15^{bis} route de Plappeville, Basse-Saint-Martin, Metz (Moselle).
- LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 118, rue de Grenelle, Paris (7^e).
- LA MÉNARDIÈRE (de), 25, rue Voltaire, Brest.
- LANCIEN (docteur Fernand), sénateur du Finistère, conseiller général, maire de Carhaix.
- LA SABLIERE (M^{lle} de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- LAURENT (docteur C.), 8, rue Etienne Jodelle, Paris (18^e).
- LA VILLEMARQUÉ (Guillaume de), rue de l'Hospice, Quimper.
- LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue Bourg-le-Moine, Quimper.
- LE BAIL (Georges), député du Finistère, 15, rue Duroc, Paris (16^e) et rue du Palais, Quimper.
- LE BAIL (Albert), docteur en droit, rue du Palais, Quimper.
- LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hinnodrome, Quimper.

- LE BERRE (Léon), directeur de l'*Union Agricole*, Quimperlé.
LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.
LE BOLLOC'H, receveur honoraire de l'Enregistrement, rue de Douarnenez, Quimper.
LE BON (Hubert), rue du Pont-Firmin, Quimper.
LE BRAS (Edouard), 17, rue des Reguaires, Quimper.
LE BRIS, 16, rue Edouard Corbière, Brest.
LE BRIS DU REST (M^{me}), rue de l'Hospice, Quimper.
LE CALLOC'H, avoué, Brest.
LE CHAT (M^{lle} Germaine), 17, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
LÉCLUSE (Emmanuel de), Le Gwelmeur, Douarnenez.
LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (M^{me} Emile de), Audierne.
LE CORRE (Emile), industriel, Le Guilvinec.
LE COZ (chanoine), rue Verdelet, Quimper.
LE DANT, facteur-receveur, Saint-Marc (Finistère).
LE DOARÉ (Jean), clerk de notaire, Plomodiern.
LE FEBVRE (Yves), juge au Tribunal civil, Amiens.
LE FLOCH, maire de Plonévez-Porzay.
LEGGE (M^{me} la comtesse de), château de Kerriou en Gouzec, et 39, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7^e).
LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37, rue Emile Zola, Brest.
LE GOAZIOU (Adolphe), librairie, 7, rue Saint-François, Quimper.
LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), à Douarnenez.
LE GUIQUET (Stanislas), 21, rue des Potagers, Bellevue (Seine-et-Oise).
LE JONCOUR (M^{me}), 5, place du Château, Brest.
LE LAY (F.), professeur honoraire de l'Université, maire de Locquirec.
LE LEZ (M^{lle}), directrice d'école publique à Quimper.
LE MAIGRE (M^{lle}), rue Toul-al-Laër, Quimper.
LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.
LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.
LE MEUR (docteur), Ploudalmézeau.
LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour

- LE MOING (Julien), industriel, Pont-l'Abbé.
- LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum en Ergué-Armel.
- LE MOING (Robert), 15, rue Laënnec, Quimper.
- LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.
- LE NAIR (M^{me}), rue du Frou, Quimper.
- LE NOBLE (Georges), 38, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
- LÉON, notaire à Landerneau.
- LE PAGE, profes^r à l'école Primaire supérieure, Concarneau.
- LE PENNEC (Henri), conservateur des hypothèques, Quimper.
- LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
- LE ROUX (Nicolas), Directeur des chemins de fer de l'Etat, 24, rue de Varenne, Paris (7^e)
- LE ROUX (M^{me}), institutrice publique, Riec.
- LE ROY (chanoine), rue du Frou, Quimper.
- LE RUMEUR (Jean), agent-voyer en retraite, Le Huelgoat.
- LE SAOUT (abbé), vicaire à Kerfeunteun.
- LE SAYEC (M^{me}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
- LESCOËT (M^{me} la marquise de), château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ.
- LE SÉACH, directeur d'école publique, Le Pont-de-Buis.
- LE THEUFF (M^{lle} Charlotte), 22, rue du Parc, Quimper.
- LIVINEC (Désiré), près la gare des Marchandises, Morlaix.
- LOYER, librairie, 37, rue Keréon, Quimper.
- LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6, rue Vis, à Quimper.
- MANACH (M^{lle}), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale de jeunes filles), Quimper.
- MANIÈRE (Paul-Clément), notaire, 58, quai de l'Odéon, Quimper.
- MARSILLE (Joseph), Quimperlé.
- MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, Morlaix.
- MASSERON (Alexandre), avocat, 34, rue Jean Macé, Brest.
- MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (M^{me} la comtesse Alphonse de), château de Keraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).
- MÉNEZ (François), professeur à l'Ecole normale, Quimper.
- MENNEREUL (docteur), Douarnenez.

- MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
- MESGUEN (abbé), supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.
- MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.
- MÉVEL (docteur), Douarnenez.
- MICHEL (M^{me}), 6, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- MILLIO (Auguste), 18, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.
- MIOSSEC (Marcel), Prieuré de Sainte-Marie, 5, rue La Source, Paris (16^e).
- MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.
- MOCAER (Pierre), conseiller général, 40, boulevard Gambetta, Brest.
- MONFORT (abbé), recteur au Passage en Lanriec.
- MONOT (Georges), place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.
- MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.
- MOREL (commandant), 29, rue Emile Zola, Brest.
- MORGAND (docteur), 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.
- MORLAIX (Bibliothèque de la ville de).
- MORVAN (docteur Al.), avenue de la Gare, Quimper.
- MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen en Ergué-Armel.
- NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31, rue Voltaire, Brest.
- NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.
- ODEYÉ (abbé), vicaire à Saint-Melaine, Morlaix.
- ODEYÉ (docteur), Lesneven.
- ODOUARD (L.), ingénieur, 52, rue de Lille, Douai.
- OGUEUR (Jean), officier de réserve des équipages de la flotte, 8, rue Emile Souvestre, Brest.
- OLIVIERO, chimiste, 87, rue Denfert-Rochereau, Paris (14^e).
- OLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, rue de Brest, Landerneau.
- PARC-CHANCERELLE (M^{me}), 171, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
- PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
- PAVILLON (M^{me}), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

- PERQUIS (docteur Jean), 1, rue Grécourt, Tours.
- PERRON (Michel), administrateur des Colonies, Kerfeunteun.
- PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.
- PERROT (abbé), directeur du *Feiz ha Breiz*, vicaire à Plouguerneau.
- PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Inf^{re}).
- PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue de Courcelles, Paris (8^e).
- PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean Macé, Brest.
- PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 69, rue de Douarnenez, Quimper.
- PIERRE (M^{lle}), institutrice publique à Poullan.
- PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.
- PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, Quimper.
- PLÆUC (marquis de), château de Keranbleïs en Plomelin.
- PLOUGOULM (abbé), recteur de Tréboul.
- POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère Électrique, Quimper.
- POMPERY (vicomte de), château de Trémarec en Landudal.
- POULIQUEN (M^{me}), 46, rue d'Aiguillon, Brest.
- QUÉINNEC (François), avoué, 24, rue de l'Hospice, Quimper.
- QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.
- QUÉINNEC (M^{lle} Marguerite-Marie), rue Saint-Guénal, Landivisiau.
- QUILLIEN, 18, rue Faidherbe, Lille.
- QUIMPER (Bibliothèque de la ville de).
- QUINIOU (abbé), recteur de Penmarc'h.
- QUINIOU, directeur d'école publique à Plouescat (Finistère).
- RAISON (Étienne), 26, chaussée de la Madeleine, Nantes.
- RENAULT (docteur), rue René Madec, Quimper.
- RIVERIEULX (Robert de), avocat, 18, rue Jean Macé, Brest.
- ROBERT (Ernest), 13, rue des Orfèvres, Vannes.
- RODALLEC (Joseph), 17, rue Keréon, Quimper.
- RODELLEC, propriétaire à Kerlisquidic, en Riec.
- RODELLEC DU PORZIC (Edouard de), château de Kerandraon, Lanneuffret.

ROSMORDUC (comte de), manoir de Coatromarc'h, Trémel (Côtes-du-Nord).

ROULL (M^{gr}), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

ROULLAND (M^{me} Pierre), Concarneau.

ROUSSEAU (docteur), 33, rue du Château, Brest.

ROUSSEAU (Emmanuel), ingénieur général du Génie maritime, 16, quai de Passy, Paris (16^e).

ROUSSEL-GIRAUD (Philippe), Forest-Side (Ile-Maurice).

ROZEC (Pierre), notaire à Plouescat.

RUER, architecte à Douarnenez.

SAINT-JUST-PÉQUART (M.), 83, rue Saint-Georges, Nancy.

SAINT-POL (vicomte Thibault de), 70, rue aux Laines, Bruxelles (Belgique).

SALAÛN (M^{lle} Aline), 22, rue Vis, Quimper.

SALIN (Y.-M.), villa Kérentre-en-Mer, Moëlan.

SALUDEN (abbé), professeur à l'école de Notre-Dame de Bon-Secours à Brest.

SCHEMIDT, négociant, 21, rue Laënnec, Douarnenez.

SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet et 65, avenue Henri Martin, Paris (16^e).

SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine en Combrit et 3^{bis}, rue Cassini, Paris (14^e).

STÉPHAN (M^{me}), institutrice publique, 34, rue Le Déan, Quimper.

SUPÉRIEUR (le) du Grand-Séminaire, Quimper.

SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25, place des Halles, Morlaix.

TABURET (H.), négociant, Saint-Renan.

TARACOLE (M^{lle}), directrice de l'école pratique d'Industrie et d'Enseignement ménager, Brest.

TASSIN, architecte, rue de Douarnenez, Quimper.

THÉPAULT (abbé), vicaire au Guilvinec.

THÉVEN DE GUÉLÉРАН, Plouescat.

TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes Concarneau.

TOLMAN (Émile), artiste-peintre à Raden-Dour, en Château neuf-du-Faou.

TOZZA (M^{lle} A.), 46, rue Lecourbe, Paris (15^e).

TRAON (abbé), à Saint-Pol-de-Léon.

TRÉMINTIN, député du Finistère, maire de Plouescat.

TRISTANI (M^{me}), rue de Rosmadec, Quimper.

TROADEC (M^{lle}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

TROALEN (M^{me}), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

TROCHET, rue de la Mairie, Quimper.

TURGY (M^{me} la baronne de), rue du Palais, Quimper.

UGUEN (abbé), supérieur du petit-Séminaire, Pont-Croix.

VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1, rue Capitaine Scott, Paris (15^e).

VÉRANT (Jean), notaire, rue de Paris, Morlaix.

VÉRON (M^{lle}), 6, rue du Château, Brest.

VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.

VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.

VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kermi-nihy, Rosporden.

VINCE (commandant), 24, rue du Parc, Quimper.

VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, Quimper.

VOURCH (docteur), Plomodiern.

WHIDDEN (M^{lle} H.); Milford Station, Hants C^o Nord Scotia, Canada.

WIMEL (Pierre), employé des P. T. T., rue de l'Abattoir, Quimper.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caën.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le Bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer (8^e).

Société française d'Archéologie, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, Paris (1^{er}).

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Revue Mabillon à Ligugé (Vienne).

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1^{er}).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall (Truro, Cornwall).

Cambrian Archaeological Association, Saint-Asaph, N. Wales.

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution, Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la Province de Côme.

Società piemontese di archeologia e belle arti, via Nazione, 2, Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 27 Janvier 1927

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

MM. les D^{rs} Picquenard et Lagriffe se sont fait excuser. Ce dernier exprime à la Société archéologique les vœux d'heureuse année de la Société Laënnec, qu'il préside. M. Waquet se fait l'interprète de tous pour souhaiter prospérité et longue durée à ce nouveau groupement finistérien dont on a déjà pu apprécier l'utile besogne.

M. le D^r Dagorn, de Rosporden, présenté par MM. Le Goaziou et Le Guennec, est admis dans la Société.

M. le Président présente quelques photographies de la chapelle Saint-Côme, en Saint-Nic, offertes par M. Schemidt de Douarnenez, et fait une description de ce bel édifice dont la nef et le chœur remontent au XVI^e siècle, tandis que son important clocher présente les caractères de la fin du siècle suivant. Il possède une galerie en encorbellement, une double chambre de cloches et une flèche aux arêtes garnies de crochets. Une longue inscription, qu'il serait intéressant de déchiffrer, court sur la face sud de la chambre des cloches, à la base de la flèche.

M. Joncourt, de Brasparts, communique des vues de la chapelle de la Croix, en Loqueffret, et des scènes de la vie de saint Édern, sculptées sur un panneau (classé comme monument historique) dans l'ossuaire de Lanné-

dern. M. Delécluse, de Douarnenez, rapporte qu'en chassant, il y bien des années, dans la montagne, il passa près de la chapelle de la Croix et vit, baignant dans l'eau de la fontaine, un lot de vieilles statues en bois qu'on avait ôtées du sanctuaire.

M. Jollivet, maire de Tréguennec, informe la Société qu'on vient de découvrir, à une cinquantaine de mètres à l'est de la chapelle de saint Vio, en cette commune, dans une légère élévation de terrain, l'entrée d'un souterrain qui pourrait être une chambre dolménique sous tumulus.

M. Waquet donne lecture d'une lettre de M. de Rodellec du Porzic, ayant trait au projet d'établissement d'un film documentaire sur la Bretagne, pour lequel sont sollicitées des collaborations et des subventions. Tout en reconnaissant l'intérêt que présente cette entreprise au point de vue artistique et touristique, la Société, en raison de l'état de ses finances, estime ne pouvoir s'y associer que par l'adhésion et le concours de son président et d'un certain nombre de ses membres.

M. le Président annonce l'apparition du répertoire numérique de la série H des Archives départementales, comprenant les titres des abbayes, couvents et hôpitaux et signale, parmi les plus considérables des fonds répertoriés, ceux de Landévennec, de Sainte-Croix de Qnimperlé et du Relec. L'histoire si peu connue de ce dernier monastère devrait tenter quelque travailleur qui trouverait dans ses titres de curieux documents sur l'ancienne vie agricole, économique et religieuse de cette région de l'Arrée et sur cet usément de « quevaise » spécial aux terres dépendant du Relec et de la commanderie de la Feuillée.

M. le Président analyse un article de M. l'abbé Bourdeaut, paru en 1925 dans les *Mémoires de la Société*

d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, ou se trouve une biographie du frère Albert Le Grand, religieux dominicain, né à Morlaix en 1599 et auteur de la célèbre *Vie des Saints de Bretagne*. Il signale aussi dans le dernier fascicule des mêmes mémoires, d'attachantes études sur les rapports de Madame de Sévigné avec la Bretagne et les Bretons et dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* pour 1925, un savant article, plein de curieux détails, sur *le Nom du Cheval chez les Celtes*, par M. Joseph Loth.

M. Le Guennec déplore la mutilation que vient de subir le manoir de Kerdaniel en Plogastel-Saint-Germain, dont le propriétaire a fait raser à la hauteur des toitures un beau pavillon carré en pierres de taille, accoté d'une tourelle d'angle en encorbellement. A l'un des membres de la Société, qui lui reprochait cet acte de vandalisme, il aurait, paraît-il, répondu : « Je l'ai fait exprès : les gens m'ennuyaient en venant visiter ma maison ; à présent qu'il n'y a plus rien à voir, ils me laisseront tranquille... ». M. Le Guennec présente un dessin de ce pavillon, ainsi qu'un croquis d'ensemble du manoir, relevés par lui en 1921.

Emue des mauvaises nouvelles qui lui parviennent de divers points du département : de Plougasnou, où la municipalité, malgré les protestations des artistes et l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, va faire abattre les vieux arbres qui encadraient de leur feuillage la puissante masse du clocher ; de Ploéven, où la municipalité s'obstine à vouloir démolir le mur de clôture du cimetière paroissial pour le remplacer par une solide clôture de fils de fer barbelé ; de Pluguffan, où le propriétaire de la magnifique motte féodale de Stang-Rohan, la plus remarquable peut-être du département avec celle de la Ferté en Plouigneau, a commencé à l'exploiter

comme une carrière, la Société élève contre tous ces faits attristants une vigoureuse protestation et demande instamment, une fois de plus, aux pouvoirs publics, aux conseils municipaux, aux particuliers, de réagir de toutes leurs forces contre cette dévastation méthodique qui appauvrit un peu plus chaque jour le merveilleux patrimoine d'art dont elle s'est constituée la protectrice.

Pour le Secrétaire empêché :

Le Trésorier,

L. LE GUENNEC.

Le Président,

H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

UNE LETTRE INCONNUE DE LA TOUR D'AUVERGNE.

Cette lettre, signalée à l'attention de la Société dans la séance du 28 octobre dernier, a été déjà publiée par M. le chanoine H. Clère dans le *Bulletin trimestriel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon* (4^e trimestre de 1924). Nous avons sollicité et obtenu de la bienveillance de M. le chanoine Clère l'autorisation de la reproduire ici ; elle est adressée à Le Coz, alors évêque d'Ille-et-Vilaine et, comme on sait, ami d'enfance du premier grenadier de la République. Le "citoyen Miollis", qui s'y trouve mentionné, devait devenir général ; il est le frère du Miollis qui fut préfet du Finistère de 1805 à 1812.

A la date de « fin 1793 », L. Buhot de Kersers a analysé une lettre assez analogue (*Correspondance de La Tour d'Auvergne*, p. 247), mais qui n'est pas celle-ci.

CITOYEN, MON TRÈS DIGNE AMI,

« Le citoyen La Tour d'Auvergne-Corret vient encore se rappeler avec le plus grand plaisir au souvenir d'un ancien

ami, qui lui a prodigué, dans tous les temps, les marques les plus touchantes de bienveillance et d'attachement. A peine de retour de l'armée qui a fait la conquête de la Savoie, à l'avant-garde de laquelle j'étais attaché avec les grenadiers de mon régiment, j'ai reçu ordre de me rendre à Bagnières-de-Luchon, d'où je dois partir demain pour quelque nouvelle expédition de guerre. Au moment de faire le coup de fusil, et incertain du sort qui m'est réservé, je fais passer à un de mes camarades à Toulouse, le citoyen *Miollis*, un exemplaire de mon ouvrage considérablement augmenté, que je désirerais faire réimprimer en Bretagne. Dans cette vue, j'ai également adressé, au même camarade, une somme de 20 louis en or pour les frais de l'impression, et 10 louis également en or, pour la personne de notre province à qui vous voudriez bien confier le soin de surveiller cette opération, d'en faire tirer 400 exemplaires, bien assuré que votre choix tombera sur quelqu'un d'instruit et surtout connaissant parfaitement le breton. Si je meurs en combattant pour ma patrie (et ce sera avec la plus grande joie), le citoyen *Miollis* est chargé de vous en instruire, de remplir auprès de vous ce triste devoir de l'amitié et de vous faire passer l'exemplaire de mon ouvrage, augmenté et entièrement corrigé de ma main, ainsi que les 30 louis ! Je n'ai sûrement pas trop présumé de votre amitié, mon très digne compatriote, en me flattant que vous ne me refuserez pas le service que je vous demande. Je vous prierai encore, mon ouvrage imprimé, d'en faire distribuer le plus grand nombre d'exemplaires dans la Basse-Bretagne, à Carhaix, Quimper, etc.. et surtout de les faire remettre entre les mains de bons patriotes. Mandez-moi, je vous prie, sur qui votre choix sera tombé pour surveiller l'impression de mon ouvrage ; et afin que le citoyen *Miollis* puisse remplir mes intentions, veuillez bien, à tout événement, lui adresser votre réponse en mettant sur l'enveloppe : *en cas d'absence de ma part*.

« Je me trouve encore à ce moment à la tête des grenadiers de mon régiment, et commandant l'avant-garde de l'expédition qu'on a en vue ; c'est la troisième campagne que j'aurai faite, commandant des volontaires ou des grenadiers. Depuis vingt-six ans que je sers, le mérite de mes faibles actions m'est resté tout entier, puisque je suis assez heureux de

n'en avoir jamais été récompensé. Le bonheur n'existe peut-être que dans la médiocrité ; heureux qui sait s'y tenir et en jouir ; il n'est pas fait pour les grandes places : malheureux qui les occupent, jamais à eux-mêmes ni à leurs amis (peuvent-ils même savoir s'ils en ont), enviés, haïs, méprisés, critiqués, désirant toujours, quand les autres ne leur voient plus rien à désirer. Voilà leur partage ; est-il digne d'envie ? Mon âme, quoique susceptible de toutes les jouissances honnêtes, conserve une quiétude parfaite sur le présent et sur l'avenir. Vous avez sûrement amené la vôtre à ce point, mon très digne ami, vous qui êtes un homme moral et véritablement philosophe. On vient de mettre ma morale et ma philosophie à la dernière épreuve, en me séquestrant mon faible patrimoine dans les deux départements du Finistère et du Nord, dans le temps même où j'adressais 700 francs à la Convention pour armer et équiper deux Bretons du premier de ces départements, et tandis que je servais ma patrie avec un zèle et un courage qui ne se sont jamais démentis un seul instant, avant et depuis la Révolution. Je me console de toutes ces contrariétés en songeant que le produit de mon patrimoine pourra être employé utilement pour la cause glorieuse que je soutiens.

« Adieu mon digne ami. Donnez-moi de vos nouvelles, ainsi que l'assurance que je vis toujours dans votre souvenir ».

Le citoyen LA TOUR D'AUVERGNE-CORRET,
*Capitaine de grenadiers au 80^e régiment
détaché à Bagnières-de-Luchon.*

*Bagnières-de-Luchon, le 27 mars 1793, second de la
République.*

Adressez-moi, je vous prie, votre réponse à Toulouse, et, en cas d'absence, à M. Miollis.

Je remettrai 2 louis à M. Miollis, pour payer le port des 30 louis qu'il vous adresserait par la poste, ainsi que celui de mon exemplaire.

Séance du 24 Février 1927

Présidence de M. H. WAQUET, président.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu à une observation de M. Le Guennec : au lieu de « solide clôture de fil de fer », il faut lire « sordide clôture de fil de fer ».

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Pérennès, vice-président, qui, pour la première fois, prend place au bureau.

Sont admis dans la Société : MM. Charles Hélo, de la Forêt-Fouesnant, présenté par MM. Le Guennec et Le Bolloc'h ; le Dr Camus, de Plouigneau, présenté par MM. le Dr Lagriffe et Le Guennec.

M. le Président fait part de deux récents décès : celui de M. l'abbé Mével, recteur de Plonévez-Porzay, auteur justement estimé d'une *Monographie de Trémaouézan*, d'une notice sur les Pèlerinages de *Sainte-Anne-de-la-Palue*, et de diverses études hagiographiques, et celui de M. Bloch, ancien interprète au Tribunal de Quimper.

M. le Dr Lagriffe ayant émis l'avis que le portrait de Laënnec reproduit sur les timbres antituberculeux n'était pas ressemblant, un journal de Paris a publié une rectification provenant du Comité national de lutte contre la tuberculose. Il n'en reste pas moins que le portrait de Dubois, publié dans l'ouvrage du Dr Rouxeau, est le plus fidèle.

De la part de M. le duc de Trévise, président de « La Sauvegarde de l'Art français », il est soumis à la Société archéologique une adresse de félicitations à M. le Ministre de l'Instruction Publique qui se propose de faire aboutir la proposition de loi de M. Henri Auriol, dont le but est de combattre le dépècement et l'exode de nos monuments à l'étranger. L'adresse est adoptée à l'unanimité.

Communication est donnée d'une lettre de M. Louis Marsille signalant qu'il se trouve au musée de Nantes une hache de l'époque du bronze, trouvée dans la tranchée de Lanvaïdic en Port-Launay vers 1875, et présentant des particularités curieuses qu'on ne retrouve pas ailleurs : immédiatement au-dessous du col et de la baguette, deux filets en relief sont placés diagonalement, de façon à dessiner une croix de Saint André de 0,020 $\frac{m}{m}$ environ de hauteur. Cet ornement se répète sur les deux faces, mais assez peu nettement sur l'une d'elles. Sur une dizaine de milliers de haches de cette époque, qu'il a eu l'occasion d'examiner, M. Marsille n'en a pas vu de pareille. Cette découverte, non signalée dans l'*Inventaire* de P. Du Châtellier, a été faite par M. Dumas, ingénieur de la compagnie d'Orléans.

Une lettre de M. Denniélou, instituteur, annonce que des fouilles ont été pratiquées au bourg de Plouénan, dans un tumulus ou une motte féodale. Par suite des difficultés de la tâche, ces fouilles sont demeurées inachevées.

Un autre correspondant attire l'attention de la Société archéologique sur l'état de délabrement fâcheux dans lequel se trouve le calvaire de Tronoan.

M. le Dr Lagriffe signale l'état déplorable dans lequel se trouve la tombe de l'évêque constitutionnel Audrein, assassiné sur la route de Châteaulin en l'an IX, et inhumé au cimetière de Saint-Marc. La ville de Quimper

s'honorerait en faisant restaurer ce tombeau que l'on peut considérer comme un monument historique.

A propos de son mémoire relatif à *Bonaparte glorifié en pays bigouden*, M. Waquet fait remarquer que, pendant l'époque du Directoire, Landerneau a appliqué l'heure décimale, mais que les habitants ne s'y reconnaissant plus, revinrent bien vite à l'heure duodécimale ou heure ordinaire.

Une communication de M. Le Beuz, recteur de Pluguffan, relate la découverte par M. Hénaff, cultivateur à Kergadiou en Plomelin, des vestiges d'une villa gallo-romaine située près de sa demeure. Il y a découvert deux bronzes de Marc-Aurèle et deux pierres à pans coupés ressemblant à des lechs, dont il a fait des poteaux de barrière à l'entrée de sa cour.

M. Le Guennec présente le premier numéro de la nouvelle revue *Le Consortium breton*, lequel contient des articles de M. Le Guennec lui-même, sur la vallée de l'Odét, de Quimper à la mer, et de M. Léon Le Berre sur le combat de la Belle-Poule et de l'Aréthuse.

M. le Préfet demande un rapport sur les travaux de la Société archéologique, reconnue d'utilité publique, ses ressources et l'emploi des fonds provenant de la subvention du Conseil général. Les renseignements demandés seront fournis prochainement.

Lecture est donnée de trois pièces concernant la Révolte du Papier timbré à Commana, Plougasnou et Lanmeur, trouvées par M. Le Guennec parmi les minutes anciennes conservées dans l'étude de M^e Lafforest, notaire à Morlaix.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLIV, fasc. III et IV, 1926.

Archaeologia Cambrensis, december 1926.

Annales de Bretagne, tome XXXVII, n^{os} 3-4 de 1926.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia e Belle-Arti. Luglio-dicembre 1926.

Bulletin de l'Académie delphinale, t. 15^e, 1926.

Bulletin de la section des sciences économiques et sociales du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1926.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1927.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, tome VI, fasc. 2 à 4, 1925.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1926, 3^e et 4^e trimestres.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1926, 2^e et 3^e trimestres.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome LVII (1925).

Genava. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève, IV (1926).

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLII^e vol. (1926), 4^e, 5^e et 6^e livraisons.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, juillet-octobre 1926.

Revue Mabillon, janvier-mars 1927.

Annexe au Procès-Verbal

CENTENAIRE DE LAËNNEC

PARIS, 13, 14, 15 DÉCEMBRE 1926

Après la Société archéologique du Finistère qui, en 1919, a fêté le centenaire de la parution du *Traité de l'auscultation médiate*, après la ville de Ploaré qui, le 12 août 1926, a commémoré le centenaire de la mort de Laënnec, l'Académie et la Faculté de médecine de Paris ont rendu, les 13, 14 et 15 décembre dernier, au grand clinicien, les honneurs qui lui sont dus et que, dans la ville qu'il honora de son enseignement, il aura attendus pendant cent ans et quatre mois.

La Société médicale de Saint-Luc et les Amis de la Conférence Laënnec préludèrent, officieusement, à la commémoration en faisant célébrer, le lundi 13 décembre, à Notre-Dame, une messe de Requiem pour le repos de l'âme de René-Théophile-Hyacinthe Laënnec. Cette messe fut célébrée, en présence du Cardinal Dubois, par M. l'abbé Lancrenon, docteur en médecine, et elle fût suivie d'un éloge prononcé par le R. P. de Tonquédec.

Le programme officiel des cérémonies comportait, en premier lieu, une réception des délégués à l'Académie de médecine, puis une réception à l'Hôtel-de-Ville. Là, M. le Préfet de la Seine évoqua le souvenir des différents logis de Laënnec à Paris : 947, rue Saint-Dominique d'Enfer, où il débarqua en août 1801, puis rue du Jardinot, ensuite 17 rue Saint-Maur-Saint-Germain et, enfin, 23 rue du Cherche-Midi. Il rappela que les salles de l'Hôpital Necker virent la plupart de ses recherches sur l'auscultation et que c'est à l'amphithéâtre de la Charité qu'il fit sa leçon inaugurale de professeur de clinique, le 1^{er} avril 1823.

Le soir du même jour, au cours d'une cérémonie dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. Ménétrier, professeur d'histoire de la médecine, parla de la découverte de l'auscultation, M. le professeur d'Arsonval nous entretint de Laënnec

au Collège de France, M. le Professeur Roger, doyen de la Faculté de médecine, évoqua le souvenir de Laënnec à la Faculté, cependant que le professeur Léon Bernard, prenant pour thème la tuberculose depuis Laënnec, montrait que l'œuvre du grand clinicien reste entière, que rien n'a pu être effacé, que bien peu a du y être ajouté et que, depuis 1826, on ne peut, dans cet ordre d'idées enregistrer que deux découvertes : celle du bacille de Koch et celle des rayons X. Cette manifestation oratoire, qui se déroulait en présence du Président de la République, du nonce du Pape et des délégués de trente-sept nations, sans compter la Société des Nations elle-même, n'aurait eu, malgré son caractère solennel qu'affirmait la réglementaire musique de la garde républicaine et les chœurs des Concerts spirituels de la Sorbonne, qu'un intérêt relatif sans l'allocution de M. Lapie, recteur de l'Académie de Paris. M. Lapie, après avoir regretté que Laënnec ait terminé ses études secondaires avant l'âge réglementaire, qui a été fixé sous Napoléon, et que, pour ce faire, il ait sauté une classe, nous a déclaré que l'histoire des enfants jouant au « téléphone » avec une poutre échouée dans la cour du Louvre et qui aurait donné à Laënnec l'idée du sthétoscope, n'est qu'une légende, parce que (ce que c'est que la puissance du livre et de l'imprimé !) il n'en a pas parlé dans son traité et que là il dit seulement : « je vins à me rappeler un phénomène d'acoustique fort connu.... ». Cette opinion, secondaire et nouvelle, avait été écoutée avec déférence par tout le monde et sans conviction par beaucoup ; elle n'aurait créé aucun incident, si, parlant après lui, MM. Ménétrier, D'Arsonval et Roger, dont les discours étaient rédigés d'avance, n'avaient parlé de la poutre du Louvre comme d'une anecdote de consentement universel ; tant et si bien que quelques rires ont rompu la monotonie d'une fête que le froid rendait plus solennelle. En réalité, l'anecdote de la poutre de la cour du Louvre n'est pas une légende ; elle était connue et colportée même au temps où Laënnec vivait et Roux, si méticuleux, si difficile, si « chinois » comme on l'a dit de Laënnec lui-même, l'a rapportée dans son livre

où il ne donne asile qu'à des faits vérifiés. L'assertion de M. Lapie n'est qu'une opinion : les médecins et les membres de la Société archéologique du Finistère peuvent et doivent croire à la poutre de Laënnec.

Le mardi, 14 décembre, après une visite rapide au vieil amphithéâtre de l'hôpital de la Charité, où Laënnec fit ses leçons de clinique, et au musée Carnavalet (traduction parisienne de Kernevenoy) où, quoi qu'en aient dit certains grands journaux, il n'existe aucun souvenir de Laënnec, l'Académie de médecine tenait une séance solennelle. Les discours de MM. les professeurs Letulle, sur Laënnec anatomo-pathogiste, Sergent, sur Laënnec clinicien, Achard, sur le rôle de Laënnec dans l'évolution de la médecine, sont trop techniques pour être résumés ici ; mais ils furent précédés par une remarquable étude de M. le professeur Mirallié, directeur de l'Ecole de médecine de Nantes, sur les origines médicales de Laënnec, c'est-à-dire sur la formation qu'il reçut à Nantes auprès de maîtres comme, son oncle d'abord, Guillaume Laënnec, comme Ulliac, chirurgien militaire, Darbefeuille, Bacqua, et dont l'enseignement a permis à Laënnec de se révéler, dès son arrivée à Paris, comme un sujet hors de pair.

L'Académie de médecine avait organisé dans la salle des pas perdus une exposition des souvenirs de Laënnec dont la plupart provenaient de l'Ecole de médecine de Nantes ; il y avait là des manuscrits, comme celui de la *Guerre des Venètes*, comme celui du traité inachevé d'anatomie pathologique, des observations, des ordonnances, des portraits, des tabatières, etc. ; à cette collection, M. Halna du Fretay avait joint une canne à épée. Enfin, en dehors de divers objets, M. Robert Laënnec avait offert, en cette circonstance, à l'Académie, le buste de Laënnec par Toulmouche. L'iconographie de Laënnec est très imprécise ; dans ces derniers temps, à l'occasion du lancement d'un timbre anti-tuberculeux et à l'occasion du centenaire, on s'est arrêté à une effigie que vous avez tous pu voir et qui est la copie d'une miniature conservée dans les collections de la Faculté de médecine

de Paris ; il est probable que ce portrait est apocryphe. Il est regrettable que ce soit de lui que se soit inspiré le professeur Georges Hayem pour graver la médaille qui a été éditée à l'occasion du centenaire. Il n'existe qu'un portrait authentique, celui qui a été peint par Dubois en 1812, qui est conservé à Nantes et dont celui de Paris n'est que la copie, agrémentée d'une robe de professeur. Le buste de Toulmouche, inspiré d'un portrait de Nannoni, nous représente un Laënnec assez laid pour être ressemblant ; car, Laënnec était laid et c'est probablement cette circonstance qui a porté les divers artistes à styliser son image. La moins ressemblante est assurément celle de Duquesne qui orne la place Saint-Corentin à Quimper ; mais, tout ceci est de peu d'importance : l'essentiel est que Quimper possède, ce que n'a pas Paris, un monument élevé à la gloire du plus grand médecin depuis Hippocrate.

De la réception à l'Hôpital Laënnec et à l'Institut Pasteur je ne dirais rien qui puisse intéresser particulièrement la Société si, à l'hôpital Laënnec, M. le Dr Rist n'avait rappelé que cet hôpital est le premier qui, à Paris, ait reçu le nom d'un médecin ; c'était en 1879. Cette innovation parut tellement exorbitante, s'appliquant à Laënnec, que, pour conjurer les mânes de Broussais, on s'empressa, presque aussitôt, de donner son nom à un deuxième hôpital : cinquante-trois ans après la mort de Laënnec, notre compatriote avait encore des ennemis et Broussais, dont l'œuvre était pourtant entrée depuis longtemps dans l'oubli, avait encore des défenseurs. Que voulaient-ils bien défendre ?

Dr L. LAGRIFFE.

Séance du 31 Mars 1927

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

MM. les docteurs Lagriffe et Picquenard se sont fait excuser.

Sont admis dans la Société : MM. l'abbé Martin, curé-doyen de Gourin, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; l'abbé Y. Le Goff, vicaire à Ergué-Gabéric, présenté par MM. Hubert Le Bon et Le Guennec ; le comte Joseph de La Villemarqué-Cornouaille, présenté par M. le baron Marc de Villiers et M^{me} la vicomtesse de Kerguélen ; le Révérend Doble, présenté par MM. Le Goaziou et Le Guennec ; M. Théophile Guyomarch, négociant à Morlaix, présenté par MM. Le Guennec et Ogès.

Un amateur Quimpérois a bien voulu faire exhiber un portrait de femme, peint vers la fin du XVIII^e siècle et trouvé aux environs de Saint-Brieuc. De facture très médiocre, il présente des caractères qui semblent en autoriser l'attribution à l'une des dames Lebrun dont il est question dans la correspondance de la famille Laënnec, publiée l'an dernier par M. Savina. Ces dames n'ont rien de commun, au moins sous le rapport du talent, avec M^{me} Vigée-Lebrun, leur contemporaine et presque homonyme.

M. le Président annonce le classement parmi les monu-

ments historiques du dolmen de Lestrigniou en Plomeur, et de 5 maisons bordant la place de Locronan. Le décret concernant celles-ci, pris en Conseil d'État, étend ainsi très heureusement les mesures de protection officielles à l'ensemble de la place.

M. le duc de Trévise, président de la « Sauvegarde de l'art français », a envoyé la copie d'une lettre de M. le Ministre d'Instruction publique, en réponse aux félicitations que lui a values sa campagne en faveur des monuments anciens. M. Herriot s'élève contre les nombreux faits d'elginisme qui compromettent le patrimoine artistique de la France. M. le duc de Trévise désire être informé des cas de ce genre qui pourraient se produire dans notre région afin de prendre au plus tôt les mesures nécessaires. A ce propos, M. le Président rappelle le déplorable exode du bel escalier de bois qui ornait la maison Pouliquen, à Morlaix. Une photographie récemment parue dans *l'Illustration* le montre tel qu'il a été reconstitué à Londres, isolé et dépaycé. D'autres monuments, abandonnés à la ruine par des propriétaires négligents, peuvent être au contraire sauvés par un acquéreur avisé, qui, à défaut d'un maintien sur place, souvent impossible, les laissent au moins dans le pays, après y avoir fait les restaurations légitimes et nécessaires. Tel est le cas de la chapelle ruinée de Coatquéau en Scrignac, que notre confrère M. Bolloré a fait réédifier à Cascadec. Plusieurs statues de cette chapelle ont été déposées au Musée départemental, d'autres restent à la garde de la municipalité, qui songerait à s'en dessaisir. Il est à souhaiter qu'un amateur breton les recueille et les conserve au Finistère.

Après avoir donné partiellement lecture du mémoire de M. Joseph Loth sur l'étymologie du nom de Laënnec, M. le Président présente deux récents ouvrages : l'un, de

M. Pierre de La Villemarqué sur son père, l'auteur du *Barzaz-Breiz*, éclaire la genèse du célèbre recueil et fait revivre le groupe des Bretons qui vers 1835-1840 préparèrent la Renaissance bretonne.

Le second est une *Histoire anecdotique de Lesneven et du Folgoët*, par MM. Marius-Fernand et Louis Blanc. Riche de faits et de légendes, cet essai de vulgarisation d'histoire locale a en outre le mérite d'un effort désintéressé et la valeur d'un exemple digne d'être suivi.

M. Schemidt, de Douarnenez, donne lecture d'une notice sur le manoir de Lescongar, en Plouhinec.

M. Le Guennec présente une lettre de cachet datée de 1774, adressée à l'abbé Chrétien de La Masse, conseiller au Parlement de Bretagne et chanoine de Léon, pour lui interdire de prendre part aux séances du Parlement. Celui-ci, dissous en 1771, venait d'être rappelé : une telle mesure de rigueur donne à penser que l'abbé avait gravement encouru la colère royale lors de cette affaire.

M^{me} Civel, de Brest, a fait parvenir le croquis de deux cheminées du manoir de Roscervo, en Lampaul-Ploudalmézeau. Sur l'une d'elles, deux figures d'homme et de femme soutiennent un écusson aux armoiries de : du Louët, Tournemine, Penfeunteuniou, du Dresnay et Kerlech de Roscervo ; sur l'autre, deux lions supportent le blason mi-parti de Kerlech et Le Ny.

La séance est levée à 4 heures.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

RECETTES

Cotisations des Sociétaires..	5.445 ^f »
Subvention du Conseil général..	500 »
Intérêt des bons de la Défense Nationale..	36 »
Intérêt du titre de Rente..	15 »
Intérêt du titre de l'Emprunt 6 %..	60 »
Intérêt du livret de Caisse d'Epargne..	1 »
Vente des collections et bulletins..	1.314 45
Total.	7.371 ^f 45

DÉPENSES

Impression du Bulletin..	6.261 ^f 90
Frais d'encaissement	62 30
Frais de correspondance et ports divers	149 20
Brochage du Bulletin	104 55
Préparation de la salle des séances, pourboires, etc.	50 »
Indemnité du trésorier..	200 »
— du sous-bibliothécaire..	100 »
Emballage et divers.	10 85
Total.	6.938 ^f 80
Report du total des recettes.	7.371 ^f 45
Total des dépenses.	6.938 80
Excédent des recettes.	432 ^f 65

Actif au 31 décembre 1926 :

Livret de Caisse d'Epargne	19 ^f 50
Titre de Rente 3 %..	500 »
Bons de la Défense Nationale	500 »
Titre de l'Emprunt 6 %..	1.000 »
Espèces.	1.296 63
Total.	3.316 ^f 13
L'actif au 31 décembre 1926 est de.	3.316 13
L'actif au 31 décembre 1925 était de.	2.883 ^f 48
Différence égale à l'excédent des recettes.	432 ^f 65

Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission des Finances.

D^r LAGRIFFE, J. LE BOLLOCH, LE PENNEC.

Séance du 28 Avril 1927

Présidence de M. V. CORMIER, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, empêché d'assister à la séance, s'est fait excuser, ainsi que M. le Dr Picquenard.

M. le Dr Bahier, de Gourin, présenté par MM. Waquet et Le Bolloc'h, est admis dans la Société.

M. le Président constate avec satisfaction que le compte rendu financier établi par M. Le Guennec accuse un excédent de recettes de 432 francs, malgré la légère diminution du nombre de nos adhérents. Des félicitations sont votées au trésorier pour sa bonne gestion.

M. le Président rappelle que notre confrère M. Lucien Simon vient d'être élu membre de l'Académie des Beaux-Arts et annonce que des félicitations lui ont été adressées au nom de la Société.

Les personnes qui consentiraient à se défaire de la série du *Bulletin* pour les années 1919 et 1920 sont informées que la Société les rachète au prix de la cotisation à cette date, soit 10 francs pour les volumes des années 1919 et 1920. On sait que la vente des collections complètes est une source appréciable de revenus pour la Société ; or il n'en reste plus qu'une seule à vendre. Le bureau adresse donc un pressant appel à ceux des sociétaires qui pourraient lui procurer les deux années indi-

quées, principalement le premier fascicule de 1920.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Joncour, de Brasparts, qui communique aussi des vues du clocher de l'ancienne chapelle Saint-Yves, située près du château de Kerriou en Gouézec, propriété de M^{me} la comtesse de Legge, et de la fontaine ruinée de la chapelle de la Croix en Loqueffret, fontaine au sujet de laquelle il rappelle une curieuse légende. M. Joncour signale aussi l'état de délabrement dans lequel se trouve la chapelle de Saint-Guénolé en Lopérec, qui contient des statues intéressantes.

M. Guy Le Floc'h a adressé à la société un appel en faveur de la création à Quimper d'une résurrection du « Ty-Breiz » où se tiendrait une exposition permanente d'Arts décoratifs. M. le D^r Lagriffe signale la difficulté qu'il y aurait à se procurer un local en dehors du Musée Breton.

M. le Président donne lecture d'une partie du mémoire de M. D. Bernard, *Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le Finistère*, et signale l'utilité de cet important travail dû à l'érudition et à l'opiniâtreté de notre confrère.

M. Le Guennec présente une brochure du Révérend Doble, étude bien documentée sur saint Féock, qu'il identifie avec saint Meoc ou Maeuc, patron de la paroisse de Guimaëc.

Il présente également le relevé d'une vieille cheminée du XVII^e siècle, située rue de Bourret à Morlaix, et des photographies de peintures du XVIII^e siècle sur canevas. Ces peintures, qui décorent le salon du château de Keranroux en Ploujean, montrent des scènes de chasse où figure Charles-Marie-Gabriel du Parc, marquis de Locmaria et seigneur de Keranroux, décédé en son château de Guerrand en 1779.

M^{lle} Bablet fait circuler un double-tournois à l'effigie de

Louis XIII enfant, trouvé dans son jardin, rue de la Palestine à Quimper.

M. Delécluse a procédé à un examen sommaire de la sépulture signalée à Saint-Vio en Tréguennec par M. le maire de cette commune et dont il avait été question à la séance du 27 janvier dernier. La sépulture était recouverte d'une dalle de granit mesurant 2 m. 20 de long, 1 m. 20 de large et 0 m. 15 d'épaisseur. Au fond ont été recueillis des débris d'urnes cinéraires, des cendres, des charbons, des débris de silex et deux moitiés de deux galets différents paraissant avoir été cassés intentionnellement.

M. le C^t Morel présente un calque pris dans le porche de Guimiliau, où l'on voit Ève sortant de la côte d'Adam, et des dessins pris par lui dans la chapelle ensablée de Saint-Guévroc en Tréfléz. L'un représente un personnage fruste taillé en bas-relief dans une pierre plantée dans la chapelle ; l'autre figure une scène du Crucifiement, gravée sur une dalle placée à l'extérieur de la chapelle.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Secrétaire,

L. OGÈS,

Pour le Président,

V. CORMIER, vice-président.

Publications reçues :

Académie d'Aix. Séance publique et rapport sur le fonctionnement du Musée Arbaud (1926).

Analecta Bollandiana, t. XLV, 1927, fasc. I et II.

Annuaire de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, t. XXVI, 1925.

Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, t. XXX, fasc. I, 1921 ; t. XXXI, 1923.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1925.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, t. XXXVIII (1918-19), XXXIX (1920-21), XL (1922-23) ; Cinquantenaire (1873-1923).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXXVI, 1924 et 1925.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1927.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1926, 4^e trimestre.

Congrès archéologique de France. LXXXVIII^e session, tenue à Blois en 1925 par la Société française d'archéologie.

Fornvännen. Meddelanden från K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien, 1926, häfte 1-6.

Smithsonian report. Publications, 2859, 2860.

Suomen Museo. Finskt Museum, XXXIII, 1926.

Séance du 2 Juin 1927

Présidence de M. V. CORMIER, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent de Quimper, s'est fait excuser.

M. Cormier préside la séance. Il tient tout d'abord à exprimer les vives condoléances de la Société à son Président, qu'un deuil cruel a récemment frappé. Il a aussi le grand regret d'annoncer la mort, survenue le 27 mai dernier, du Dr Paul Mével, de Douarnenez. Ecrivain et praticien distingué, notre confrère se consacrait avec ferveur à la mémoire de Laënnec, et le Dr Lagriffe rappelle la part active qu'il prit aux cérémonies du centenaire. La Société archéologique déplore, avec tous ceux qui l'ont connu, sa fin prématurée.

Sont reçus dans la société : MM. les abbés Bossennec, recteur de Saint-Hernin, et Le Moan, directeur de l'Ecole saint Charles à Kerfeunteun, présentés par MM. Waquet et l'abbé Quiniou ; M. François-Louis Guilly, notaire à Pleyben, présenté par MM. Waquet et l'abbé Monfort.

Un arrêté ministériel, en date du 28 mars 1927, a définitivement classé parmi les monuments historiques la chapelle Notre-Dame des Trois Fontaines, en Gouézec. M^{me} de Legge fait remarquer que la toiture de cet édifice est en très mauvais état ; sur sa proposition, la Société émet le vœu qu'une entente intervienne le plus

tôt possible, en vue des réparations urgentes, entre l'administration des Beaux-Arts et la municipalité. Celle-ci offre son concours pécuniaire ; des félicitations lui sont votées pour avoir fait remplacer, selon le vœu de la Société, les arbres coupés sur le placître par de nouveaux plants.

Des mesures de protection s'imposent en faveur des ruines de Saint-Colomban à Quimperlé. Il est nécessaire que la municipalité et le propriétaire se mettent d'accord pour placer une grille devant la façade de l'église rue Brémond d'Ars. Un vœu en ce sens est adopté.

M. le Président engage les membres de la Société à prendre part à l'excursion organisée par le Syndicat d'initiative pour le lundi de la Pentecôte, sous la conduite de M. Waquet. Il rappelle à ce propos la première excursion de la Société archéologique du Finistère, qui eut lieu en 1906 et dura 2 jours. Elle conduisit M. Cormier et sept de ses confrères à Dirinon, Pencran, La Martyre, La Roche-Maurice, Ploudiry, Landerneau, Daoulas et Châteaulin.

Il est donné lecture, de la part de M. Waquet, d'un passage des notes inédites de Dubuisson-Aubenay sur le couvent des Cordeliers à Quimper (1636).

M. Le Guennec présente le substantiel mémoire de M. et M^{me} Saint-Just-Péquart sur l'allée couverte de Men-Meur au Guilvinec, minutieusement explorée et restaurée par eux. Ce mémoire sera publié prochainement dans le *bulletin*.

Communication est donnée d'une lettre de M. Livinec, maire de Saint-Martin-dés-Champs, informant M. le sous-préfet de Morlaix qu'on a découvert dans sa commune une pierre de 2 mètres de haut, taillée en forme de cône. Il croit y voir une borne milliaire et a l'intention de la faire placer au carrefour de la vieille route de Brest et de la voie romaine. La Société approuve ce projet tout en

suggérant l'idée que le monolithe, qui est dépourvu d'inscription, pourrait être un lech.

M. le Dr Lagriffe signale le grand intérêt du nouveau buste de Laënnec, sorti des ateliers Verlingue-Bolloré. Cette remarquable œuvre d'art a été exécutée par le sculpteur Robinn d'après le tableau de Dubois actuellement à Lyon, dans la famille Laënnec, et présente les meilleures garanties de ressemblance.

Notre compatriote M. Gauguel expose d'autre part au salon un très beau portrait gravé de Laënnec, dont il faut souhaiter qu'une épreuve figure bientôt au musée de Quimper.

M. Joncour, de Brasparts, fait tenir la photographie d'un fragment d'une statue funéraire conservé au château de Quillien en Pleyben (peut-être un seigneur de la Marche ?). Il signale le mauvais état du célèbre panneau de saint Edern en Lannédern, conservé dans l'ossuaire de cette commune et récemment classé, mais très endommagé par divers avatars. Ce panneau serait, non pas en bois, mais en carton-pâte colorié, assez fragile par conséquent. La société émet le vœu qu'un accord intervienne entre M. le Maire et M. le Recteur de Lannédern pour faire réparer et conserver très soigneusement ces précieux bas-reliefs du XVI^e siècle.

M. Joncour sollicite en outre l'intervention de la Société pour obtenir le classement du dolmen de Norochou, près Loqueffret, menacé de destruction. Il l'informe du louable projet de la municipalité de Lopérec, qui destine à la restauration de la chapelle Saint-Guénolé le produit de la vente des arbres abattus à l'entour. Des félicitations et des encouragements sont votés à l'adresse de M. Crenn, maire de Lopérec, et de ses conseillers.

M. V. Surel, de Morlaix, a envoyé la photographie d'un tableau où il a fait revivre le château féodal de Pen-

hoat, en Saint-Thégonnec, construit au XIII^e siècle, détruit en 1590.

M. Le Goaziou libraire à Quimper, communique un petit opuscule, imprimé à Paris en 1793 et relatant le *voyage dans le Finistère du citoyen La Vallée*. Texte et gravures sont également dépourvus de valeur documentaire.

M. Croc a retrouvé l'acte de baptême de la cloche de Saint-Tey, en Poullan, actuellement à l'église d'Alith (Ecosse) (voir procès-verbal de la séance du 27 novembre 1924).

La cérémonie eut lieu à Poullan en 1790, en même temps que le baptême d'une autre cloche, fondue aussi à Quimper et destinée à la chapelle de Kerinec. Celle-ci eut pour parrain le comte de Gourcuff, seigneur de Kerdanet, et pour marraine la marquise de Plœuc.

Le comité France-Amérique informe la Société archéologique qu'une exposition rétrospective se tiendra à Paris en 1928. Elle évoquera l'histoire de l'effort français au Canada, en Louisiane, en Floride, à Saint-Domingue et dans les Antilles. Les personnes qui possèderaient des souvenirs ou documents s'y rattachant sont priées de vouloir bien se mettre en rapports avec le service d'organisation, 40, avenue d'Iéna à Paris (16^e).

La séance est levée à 3 heures 30.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Pour le Président,

V. CORMIER, vice-président.

Séance du 30 Juin 1927

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

MM. les D^{rs} Lagriffe et Picquenard se sont fait excuser.

Une erreur typographique s'est glissée dans l'étude de M. Loth, *Le nom de Laënnec ; un cas difficile d'onomastique* ; p. 37 et 38, lire *Cheyne-Stokes* au lieu de *Cleyne-Stokes*.

Sont reçus dans la Société : M. Mornu, employé des Câbles à Brest, présenté par M^{lle} Herland et M. Le Guennec ; M. Le Séac'h, maire de Lannédern, présenté par MM. Le Séac'h et Joncour.

M. le Président fait part du décès de MM. Boulay, pharmacien à Moëlan, et Coulommier, entrepreneur à Quimper. M. Coulommier faisait partie de la Société depuis la séance d'avril 1915 ; c'est lui qui avait construit l'hôtel de la nouvelle Préfecture sous la direction de M. Vally, architecte.

M. le Président rappelle que les membres de la Société qui consentiraient à se défaire des collections du *Bulletin*, années 1919 et 1920, sont priés de les adresser à M. Le Guennec, trésorier, qui les rachètera au prix de la cotisation à cette époque, soit 10 francs.

Sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques : la chapelle de l'ancien couvent des

Ursulines de Quimperlé et la porte monumentale qui l'avoisine ; les églises de Tréguennec, de Trégourez et de Loc-Eguiner-Ploudiry ; la chapelle et le calvaire de Saint-Côme en Saint-Nic.

Lecture est donnée du mémoire de M. et M^{me} Saint-Just Péquart sur le dolmen de Brunec (archipel des Glénans). Les objets et débris trouvés ont été déposés au Musée breton. Les auteurs se proposent de continuer cette année leurs travaux par des investigations dans les autres îles de l'archipel.

M. Waquet donne lecture d'une note relevée dans les registres paroissiaux de Plougastel-Daoulas, année 1695, mentionnant la construction d'un retable de N.-D. du Rosaire en 1660. Ce retable est l'œuvre de Pierre et Yves Le Déan, maîtres sculpteurs, alors installés à Daoulas. Ces artistes appartenaient à la famille des Le Déan sculpteurs à Quimper.

M. Waquet présente le mémoire qu'il a composé pour le volume de *Mélanges* offert à M. J. Loth à l'occasion de son jubilé scientifique. Ce mémoire, qui a pour titre *De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin*, concerne les origines gallo-romaines de Quimper. M. Waquet y soutient cette idée, qu'à la fin de l'Empire romain, la Basse-Cornouaille constituait une cité à part, dont le chef-lieu fut Aquilonia et non *Coriosopitum* ; ce dernier nom n'aurait jamais été un nom de ville ; de même que l'adjectif *Corisopitensis*, il ne s'appliquait qu'à une circonscription administrative. Aquilonia doit être identifiée avec Locmaria. Quimper, fondé plus tard par les Bretons au confluent de l'Odet et du Stéir (d'où son nom), est d'origine bretonne et non gallo-romaine. En latin, son nom est *Confluentia* et non pas *Corisopitum*.

M. Béléguic communique une note concernant le heaume du chevalier gravé sur la pierre tombale d'Alain de Ker-

mavan située dans la chapelle de Lochrist-an-Izelvet. Ce heaume, de forme carrée, permet de faire remonter la dalle au XIII^e siècle.

M. le Président présente divers ouvrages : *Le Mobilier Bas-breton*, de M. J. Gauthier, conservateur du musée des Arts décoratifs de Nantes, dont les planches, très nombreuses, forment un ensemble de documents importants et variés ; *Les inédits de Laënnec*, publication de luxe, donnée à l'occasion du récent centenaire, et où les principaux « inédits » sont remarquablement reproduits en fac-similé ; *le Programme du centenaire de Laënnec* mentionnant les diverses cérémonies auxquelles donna lieu la célébration à Paris du centenaire de l'illustre médecin.

M. Delécluse signale qu'un menhir renversé se trouve dans un terrain en cours de lotissement aux Sables-Blancs en Tréboul. De ce fait, ce menhir est menacé de destruction. M. Delécluse fera des démarches pour en obtenir la préservation.

M. Joncour communique la photographie d'une pierre armoriée provenant du tombeau d'un seigneur de La Marche et transportée du cimetière de Brasparts au château de Quillien en Pleyben.

M. Couffon a envoyé une photographie d'un dessin du recueil Gaignières, représentant la pierre tombale de Jean de Malestroît, chancelier de Bretagne, évêque de Nantes, décédé en 1443.

M. Le Guennec présente une médaille de Saint-Georges, datant du XVIII^e siècle, trouvée à l'emplacement de la salle capitulaire du couvent des Cordeliers à Quimper ; et l'original des provisions de l'office de procureur fiscal de la juridiction de Locmenguen-Kermellec en Guiclan et Plouénan, accordées par Marc de Carné à maître Yves de La Motte en 1542.

Lecture est donnée d'une note de M. Le Guennec sur *La cachette du puits de Lesconan en Pluguffan*.

Sur la proposition de M. Le Guennec, la Société émet un vœu demandant la restauration et le bon entretien de la tour de la chapelle de Saint-Pierre en Penmarc'h.

Le vœu est également émis qu'il soit procédé aussi tôt que possible à la restauration de la partie des remparts anciens de Concarneau, dont la courtine s'est écroulée l'hiver dernier.

La séance est levée à 4 heures 30.

Le Secrétaire,

L. OGÈS,

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Association bretonne. Mémoires du Congrès tenu à Auray du 22 au 25 juin 1926.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, mars-avril et mai-juin 1927.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre de 1927.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie. Tome XXXVI, 1927.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, octobre 1926 et janvier 1927.

Report on the United States National Museum (Smithsonian Institution), 1926.

Revue Mabillon, avril-juin 1927.

Table du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*....de 1890 à 1926.

Séance du 28 Juillet 1927

Présidence de M. le D^r PICQUENARD, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. Waquet, président, absent de Quimper, s'est fait excuser.

Sont reçus dans la Société : M^{me} Rolland, institutrice à Penhars, présentée par M^{lle} Bablet et M. le D^r Picquenard, et M. Guy Le Floch, décorateur à Paris, présenté par MM. Waquet et Chaussepied.

M. E. Delécluse rend compte de son intervention près de M. Harel, propriétaire d'un terrain en voie de lotissement près de la plage de Tréboul, pour demander la conservation des fragments d'un menhir de 5 à 6 mètres, renversé et brisé en deux, qui s'y trouve. M. Harel a donné l'assurance que les choses demeureraient en l'état. Des remerciements lui sont exprimés, ainsi qu'à M. Delécluse.

A propos de l'étude de M. Waquet sur le nom ancien de Quimper, M. le Président rappelle les divers travaux publiés sur l'occupation romaine en Basse-Cornouaille. Ayant beaucoup étudié la question lui-même, il persiste à croire que la ville d'Is se trouvait tout au fond de la baie de Douarnenez, et que la chaussée sous-marine dite *Bern-Last* (Tas de l'Est) qui s'étend en avant du port du Rosmeur pourrait être un reste des digues de la cité engloutie.

M. Delécluse confirme ces dires, et assure que la mer continue à gagner sur cette côte des Plomarchs, du Riz et de Tresmalaouen, à raison d'au moins 100 mètres par siècle. Depuis son enfance, il a vu modifier trois fois le sentier de Douarnenez au Riz par la falaise et il a connu aux Plomarchs une belle grotte disparue depuis l'écroulement de son arceau.

Sont inscrits sur la liste des sites et monuments naturels classés : le mur du cimetière, le calvaire et les arbres qui entourent l'église de Rumengol ; l'église du Faou et son baptistère, y compris le quai et les arbres de l'ancien cimetière.

M. le Président donne lecture de l'appel que le Comité d'action du monument Anatole Le Braz adresse à tous les admirateurs de l'œuvre du grand écrivain breton. La sympathie et la collaboration de la Société archéologique, qui a eu l'honneur de compter Anatole Le Braz au nombre de ses secrétaires, et dont plusieurs membres font partie du Comité d'action, sont toutes acquises à l'œuvre de glorification de l'auteur de *La Terre du Passé* et de *La Légende de la Mort*, et, en attendant de s'associer effectivement aux manifestations littéraires prévues, elle invite ses adhérents à souscrire au secrétariat du Comité, 2, square de l'Opéra, Paris (9^e).

M. Th. Guyomarch, de Morlaix, communique une pièce d'or très bien conservée, à l'effigie de l'empereur Tibère, et trouvée à Carhaix. Il communique également une piastre d'or portugaise du XVI^e siècle, découverte aux environs de Guerlesquin.

M. Le Guennec signale, dans le pavage de la chapelle de N.-D. des Fontaines en Gouézec, deux écussons aux armes alliées de Guyon du Quélennec, vicomte du Faou, chambellan du duc Pierre II, et de sa femme Jeanne de Rostrenen, dame de La Roche-Helgomarc'h en Saint-

Thois, mariés vers 1460. Il présente une note sur l'ancien château féodal du Faou, dont la terrasse entourée de douves existe, à droite de l'entrée de la ville par la route de Châteaulin. On y distingue les vestiges d'une enceinte carrée de 40 mètres de côté, flanquée à chaque angle d'une tour. Une des pierres du ponceau qui franchit la douve paraît, grâce au fragment d'inscription qu'elle porte, provenir d'un ancien ossuaire démoli.

M. Le Guennec communique aussi la photo d'un beau pennon héraldique qui provient de la chapelle ruinée de Saint-Souron en Plougonven, et qui se trouve au manoir de Treuscoat, en Pleyber-Christ. Il offre les armoiries d'un Le Cozic de Kerloaguen et d'une demoiselle de Kerguiziau, sa femme, mariés en 1646. Sa propriétaire, M^{me} la vicomtesse du Rusquec, serait disposée à le vendre.

M^{me} Béziers, présente à la Société de nombreux débris de poteries gallo-romaines, découvertes récemment en démolissant les substructions d'une villa romaine près de la gare de Douarnenez. On y remarque surtout les restes d'un beau et grand vase samien orné de fleurons, d'entrelacs et de figures humaines en médaillons.

M. le Président expose l'acte de vandalisme dont la municipalité de Morlaix vient de se rendre coupable ou complice en faisant démolir deux maisons du XVI^e siècle formant l'angle de la rue du Guernisac et de la pittoresque « Venelle au Son ». Il proteste au nom de la Société contre cette déplorable manifestation de vandalisme administratif qui prive Morlaix d'un de ses plus jolis coins, acte d'autant plus inquiétant que l'ensemble en question, inscrit naguère sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, n'a pu être rayé de cet inventaire que par l'intervention de moyens qu'il serait intéressant de connaître pour les signaler aux services compétents des Beaux-Arts. Diverses photos, adressées par notre confrère

M. V. Surel, de Morlaix, permettent de suivre les phases de la démolition.

En contraste consolant avec ce fait, la Société a appris que la municipalité de Concarneau vient de voter un crédit de 1.500 francs pour participation aux travaux de restauration de ses remparts. Elle se plaît à signaler et à louer cette initiative qui est du meilleur exemple et qui répond au vœu formulé dans sa dernière séance.

M. V. Surel, de Morlaix, communique des photos de deux jolies aquarelles exécutées par lui ; elles figurent le petit manoir Renaissance de Coatserhò, en Ploujean, près Morlaix, et le vieux moulin gothique du Dourduff-en-Terre. Il présente également les croquis d'anciens logis morlaisiens et du linteau sculpté d'une porte au manoir de Kervrac'h en Pleyber-Christ.

La Société a reçu le prospectus d'une publication (Picard et Berger-Levrault, éditeurs à Paris) due à la collaboration de nos confrères M. et M^{me} Saint-Just Péquart et de M. Zacharie Le Rouzic, qui a pour titre : *Corpus des signes gravés des monuments mégalithiques du Morbihan*. Elle comprendra 138 reproductions photographiques et 22 plans de monuments, avec un texte exposant la discussion du sens présumé de ces gravures. Le prix du volume grand in-8° numéroté est de 150 francs.

La Société *La Sauvegarde de l'Art Français* adresse un pressant appel aux Sociétés savantes et aux particuliers susceptibles de favoriser son action en lui signalant directement et d'urgence tous les édifices que peut viser la récente loi Chastenet. Aux termes de cette loi, les monuments ou partie de monument offrant quelque intérêt artistique peuvent être inscrits d'office sur la liste supplémentaire des monuments historiques, formalité qui entraîne pour le propriétaire l'obligation de ne procéder à aucune modification sans en avoir avisé le Ministre,

qui peut faire surseoir aux travaux projetés, et aura cinq ans pour prononcer le classement définitif. A sa circulaire, *La Sauvegarde de l'Art Français* a joint une utile liste des monuments du Finistère déjà classés, ce qui évitera un travail inutile et de double emploi à ses bénévoles collaborateurs.

Pour le Secrétaire empêché,
Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Le Vice-Président,
D^r PICQUENARD.

Publications reçues :

Bulletin annuel de la Société jersiaise, 1927.

Bulletin de la Société d'archéologique et de statistique de la Drôme, juillet 1927.

Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1925.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, t. LXVI, 1926.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre de 1927.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1927, 1^{er} trimestre.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 2^e série, n^o 47, 1926.

Centenaire de la Société polymathique du Morbihan (1826-1926).

Congrès archéologique de France, LXXXI^e session, tenue à Brest et à Vannes en 1914.

Journal of the Cambrian archaeological Association, june 1927.

Menevia sacra by Edward Yardley (Cambrian archaeological Association).

Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen par René Couffon, 1927 (don de M. Couffon).

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 92^e année, 1925.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1925.

Revue Mabillon, juillet-septembre 1927.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1927, 7^e et 8^e livraisons.

Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como. Fasc. 92-93 ; 1927.

Annexe au Procès-Verbal

QUELQUES NOTES SUR LES ANCIENS PORTS DU FINISTÈRE

L'histoire de nos petits ports bretons, à s'en tenir aux archives locales, ne remonte pas bien loin. Ainsi, dans sa remarquable étude sur la vie économique de la Basse-Bretagne, publiée en manière d'*Introduction* au tome III de l'*Inventaire* des Archives départementales du Finistère, M. de La Rogerie écrit, à propos de Douarnenez, que " la plus ancienne mention de cette localité se trouve dans un acte de 1541 ". Cette assertion reste vraie, en ce sens que le nom de Douarnenez n'a encore été relevé dans aucun texte antérieur à cette date ; mais il y a grande apparence que, dès le début du xiv^e siècle, il est question de son port sous un autre nom. C'est dans l'atlas catalan, dit de Vesconte, établi en 1313 (1).

De l'Aberwrac'h jusqu'à Blavet, c'est-à-dire Port-Louis,

(1) Ch. Bourel de La Roncière, *L'Atlas catalan de Charles V*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV, 1903, p. 488.

l'atlas de Vesconte énumère douze ports ou passages : *Bravarac*, qui ne peut être que l'Aberwrac'h ; *Fornat*, qui désigne le Four, peut-être spécialement Lanildut ; *Sa Mae*, qui est Saint-Mathieu ; *Brest* ; *Claudo*, qui est Crozon ; *San Michel*, à quoi, en apparence, rien ne répond actuellement ; *Fontanao*, qui est le passage du Raz ; *Odierna*, notre Audierne ; *Pormarche*, pour Penmarc'h ; *Beneaude*, autrement dit Bénodet ; *Conca*, c'est-à-dire Concarneau ; *P. Broeto*, pour Blavet. L'identification de ces noms, même de ceux qui sont le plus déformés, ne fait pas le moindre doute, sauf pour *San Michel*. Cependant, si l'on fait attention que l'énumération suit exactement la ligne de la côte, on constate qu'entre Crozon et la pointe du Raz il n'existe qu'un seul port comparable aux autres de la liste, c'est celui que nous trouvons appelé Douarnenez en 1541. Et à Douarnenez existe une chapelle Saint-Michel, et cette chapelle s'élève tout près du port. A ce point une difficulté surgit. La chapelle en cause passe pour avoir été fondée par le P. Maunoir en souvenir de son vénérable maître Michel Le Nobletz. Il est certain que l'édifice actuel est entièrement du XVII^e siècle. Le P. Maunoir rapporte que la première pierre en fut posée le 12^e d'août 1663 et rien, ni dans l'architecture ni dans la décoration, ne donne lieu de contester son rapport. Mais, si le P. Maunoir ne parle d'aucune chapelle antérieure, son silence ne saurait constituer un argument sérieux. Si profonde et si étendue qu'ait été son œuvre, à la suite du P. Le Nobletz, on sait assez qu'il inclinait volontiers à l'exagérer ; qui voudrait, ne se fiant qu'à lui, juger de la Basse-Bretagne avant ses missions, se la représenterait comme un pays aussi indigent matériellement que spirituellement. A Douarnenez, comment le croire à la vue de l'admirable clocher de Ploaré ? Quant à saint Michel, les Bas-Bretons n'ont pas attendu Michel Le Nobletz pour mettre des chapelles sous son vocable. Il est par conséquent très probable qu'au moyen âge le havre du Port-Rhu était généralement désigné sous le nom de Saint-Michel ; ce ne serait qu'aux XV^e et XVI^e siècles que, par l'accroissement des

ports établis sur les paroisses de Pouldergat et de Ploaré, commencèrent à passer dans l'usage courant les noms de Pouldavid et de Douarnenez. Il est à remarquer que les deux autres atlas catalans du ^{xiv}^e siècle, publiés respectivement en 1330 et en 1375, ne donnent aucun nom entre Crozon et la pointe du Raz. La vieille chapelle était-elle tombée en ruines? L'apparition de noms nouveaux mettait-elle dans l'incertitude les navigateurs peu accoutumés à la région? Les éléments de décision nous manquent.

Si les atlas de 1330 et 1375 ne signalent plus Saint-Michel, en revanche, entre l'Aberwrac'h, qu'ils écrivent *Barbarach*, et le Four, ils nomment *Porzao* et *Moletto*, qui, certainement, sont Porsall et Molène. Quant à Penmarc'h, ils le désignent par le nom du massif rocheux qui le couvre au sud : *Stoc de Penmarch*, autrement dit les Etocs.

Dans un bref mémoire concernant les ports, dressé du temps du duc d'Etampes — qui fut gouverneur de Bretagne de 1543 à 1564 — il est question de la “ belle baye ” de “ Poldavi et Douarnenez ”, puis, en descendant vers le sud, d'Audierne, “ hâvre de barre, jusques à cent tonneaux, de pleine mer, non autrement ”, de Penmarc (sans commentaire), de “ Le Guerninec ” (Le Guilvinec), qualifié de “ belle baye ”, Loctudy, Pont-l'Abbé, et du “ beau hâvre de Benaudet, où peuvent descendre toutes navires tant grandes ils soient et en grand nombre ” (1). Sur Bénodet, d'ailleurs, tous les marins s'accordaient pour en vanter les avantages. Le *Grand routier et pilotage* de Garcie Ferrande, en 1483, décrivant avec précision les embûches de l'entrée de “ Saint-Thomas de Bonnaudet ”, qualifie le port de “ hâvre de toutes marées et abri de tous temps ”.

H. WAQUET.

(1) Bibl. nation., ms fr. 22310, fol. 347.

Séance du 27 Octobre 1927

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Sont reçus dans la Société : M. le Dr Legendre, directeur du laboratoire de Concarneau, présenté par MM. Waquet et le baron de Villiers du Terrage ; M. le capitaine André Hallier, breveté d'état-major, présenté par MM. Waquet et le vicomte de Pompery ; M. J.-M. Ausseur, du manoir de Kersaliou en Saint-Pol-de-Léon, présenté par MM. Le Guennec et Bizard.

M. le Président a le regret d'annoncer le décès de M. le commandant Émile Morel, capitaine de frégate en retraite. Archéologue averti autant que modeste, aucune question relative à la préhistoire bretonne et aux monuments du Nord-Finistère ne lui était étrangère ; il faisait toujours très obligeamment bénéficier ses confrères des ressources de son érudition. Sa disparition est pour les recherches archéologiques une perte très sensible.

Le vieux puits et le portail du manoir de Keramaner, en Kerfeunteun, ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Sur la proposition de M. le Président, la Société archéologique émet en faveur de la préservation du Château de Brest, le vœu suivant :

« La Société archéologique du Finistère, émue par de récents projets, tendant à la construction, aux flancs du

« château de Brest, de bâtisses qui en dissimuleraient complè-
 « tement les courtines et partiellement les tours, au grand
 « dommage de l'aspect traditionnel de cet intéressant et
 « pittoresque monument historique, émet le vœu que, non
 « seulement soient abandonnés ces projets, dont la valeur
 « pratique est d'ailleurs contestée, mais que tout le possible
 « soit fait au contraire pour donner au château une utilisa-
 « tion qui, adaptée à son caractère de forteresse, en permette
 « enfin, loin de les compromettre pour toujours, la restaura-
 « tion discrète et la mise en valeur ».

Deux récentes interventions de la Société archéologique ont été couronnées de succès : la première visant à la restauration des remparts de Concarneau, la seconde, qui avait pour objet le sauvetage de la maison à escalier monumental de la Grand'rue à Morlaix, menacée de disparaître et sauvée à la suite de l'intervention de la Société archéologique, qui a obtenu la mise en instance de classement de l'édifice.

Lecture est donnée d'une étude sur l'ancien manoir de Kersaliou en Saint-Pol-de-Léon, qui, sauvé d'une ruine qui allait être définitive, a été adroitement restauré par son propriétaire actuel, M. Ausseur.

M. le chanoine Pérennès, vice-président, empêché d'assister à la séance, a communiqué la photographie d'un fragment de borne milliaire, découvert par lui à 300 mètres environ à l'ouest du bourg de Mespaul, en bordure de l'ancienne voie romaine passant par ce bourg et la chapelle Sainte-Catherine. Ce fragment a en moyenne 0 m. 22 de hauteur et 0 m. 30 de rayon, ce qui permet d'attribuer au milliaire avant sa mutilation un diamètre d'environ 0 m. 60. M. Waquet interprète comme suit la partie encore lisible de l'inscription : MANICVS AXVMVS TRI POTES (Germanicus maxumus tribunicia potestate). Ces mots ne peuvent se rapporter qu'à l'empereur Claude I^{er}, conquérant de la Bretagne, sous le règne

duquel fut élevée aussi la borne de Kerscao. Le fragment du milliaire de Mespaul sera remis à la Société pour le Musée breton.

Le bulletin commencera prochainement la publication de la *Bibliographie de l'Histoire de la Révolution dans le département du Finistère*. Ce travail, très complet, dû aux patientes recherches de M. D. Bernard, sera d'un grand secours à tous ceux qui entreprendront des travaux sur l'époque révolutionnaire.

M. le Président signale trois ouvrages récemment parus : *Aux jardins enchantés de Cornouaille* par M. François Ménez, qui, tout en gardant la liberté nécessaire à l'artiste, a su reconstituer parfois en véritable historien certains aspects de la vie et des mœurs du temps passé ; l'étude approfondie — publication posthume — du regretté Dr A. Rouxeau sur *Un chef Chouan du pays Nantais, Palierne* ; une brochure du Révérend G.-H. Doble sur *S. Petroc, a Cornish saint*. Saint Petroc, qu'on a trop souvent confondu avec saint Pierre, est le patron de Lopérec ; l'illustration de cette brochure permet de suggestives comparaisons entre la nature et les choses de la Cornouaille anglaise et de la Cornouaille française.

M. Le Guennec présente divers croquis à lui envoyés par M. de La Messelière : manoirs de Kerangomar, de Guernisac, de Castelmen et de Kerguz, en Taulé ; portail du manoir de Beaurepos, en Guipavas ; écusson armorié de Kerdanet, en Henvic.

A l'occasion du jubilé de M. Loth, membre de l'Institut et titulaire de la chaire de Celtique au Collège de France, M. le Président rappelle que l'illustre savant est un défenseur ardent de la langue bretonne, proche parente de la langue gauloise et par conséquent monument, non pas seulement breton, mais national. Lecture est donnée de quelques pages où M. Loth, après avoir mis en évidence

l'intérêt *français* de la cause du breton, fait appel aux sociétés archéologiques de la Bretagne pour aider à la conservation de ce glorieux monument, trop méconnu du public cultivé et des pouvoirs publics.

M. Waquet relève dans le dernier numéro de la *Revue Celtique* une étude de M. Loth sur le nom de l'île Molène. L'étymologie ne serait pas *Moal-Enez* : l'île chauve, mais *Moul-Enez*, l'île à la butte, à la petite colline. L'île Molène présente en effet une forme bombée, ce qui rend très plausible l'étymologie nouvelle fournie par M. Loth. M. Le Guennec rappelle que l'île ayant autrefois appartenu à la famille Mol, jadis puissante sur la côte, l'étymologie pourrait être simplement *Mol-Enez*, l'île de Mol.

M. le Président, communiquant le programme du prochain congrès des Sociétés savantes, signale certaines questions susceptibles d'intéresser les membres de notre société et de provoquer de fructueuses recherches dans les archives. Un exemplaire de ce programme sera remis à ceux de nos confrères qui en feront la demande à M. le Président.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Séance du 24 Novembre 1927

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. Halléguen, président du tribunal civil de Quimper, maire de Châteaulin, est admis dans la Société, sur présentation de MM. Waquet et Le Séach.

M. le Président fait part du décès de M^{me} la comtesse de Méherenc de Saint-Pierre qui, depuis de longues années, s'intéressait vivement aux travaux de la Société.

M. le chanoine Pérennès, à qui l'on doit la récente découverte d'un fragment de borne milliaire, près de Mespaul, signale l'existence d'un lech cannelé, à 600 mètres Est de Mespaul. Ce lech, long de 2 m. 60, git sur le sol, au bord d'un vieux chemin, près du lieu dit Croazcoffrec.

M. Delécluse a, à diverses reprises, signalé à la Société archéologique l'intérêt que présentaient les ruines romaines de Kerandraon en Poullan. Au bord de la baie de Douarnenez, à 5 kilomètres Ouest de Tréboul, à proximité d'un ancien petit port d'échouage, se voyaient, très apparentes encore, il y a quelques années, de nombreuses substructions romaines, réparties en deux groupes : les unes, au sommet du plateau, à environ 1 kilomètre de la côte, étaient les restes d'une petite agglomération de maisons d'habitation ; les autres, plus proches de la mer

et encore en parties visibles ces temps derniers, semblent appartenir à des bâtiments qui servaient à la conserve des poissons salés, avec distinction assez nette des cuves de salaison et des magasins et entrepôts. Les travaux de défrichement effectués par le propriétaire du terrain l'obligent à détruire presque tous ces vestiges. M. le Président rend compte de la visite qu'il y a faite récemment en compagnie de M. Delécluse. De l'agglomération de très petites maisons, il subsiste peu de chose. Toutefois, sur une partie des substructions, le propriétaire s'est borné à aplanir le sol. Des fouilles pratiquées en cet endroit pourraient encore dégager les substructions et fournir sans doute quelques trouvailles.

Sur la proposition de M. Waquet, M. Loth, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, est nommé membre d'honneur de notre Société. La Société est heureuse d'offrir ce témoignage de sympathie et d'admiration à l'éminent celtisant qui vient d'atteindre ses quatre-vingts ans.

M. Waquet présente le recueil des *Mélanges bretons et celtiques* offert à M. Loth, à l'occasion de son jubilé, par les *Annales de Bretagne*, ses amis et ses disciples. Ce recueil renferme de nombreuses et intéressantes études, dont quelques-unes concernent spécialement le Finistère. M. le Président en donne une rapide analyse. On y trouve notamment une contribution à l'histoire du *Barzaz-Breiz* par M. D. Bernard et une étude de M. Cuillandre sur *La droite et la gauche dans l'orientation bretonne*. M. Le Guennec étudie *La légende du marquis de Guerrand* et croit pouvoir identifier ce grand seigneur débauché : il ne s'agirait pas du marquis de Locmaria, dont parle M^{me} de Sévigné, mais bien de son père, Vincent du Parc, mort en 1669. Dans une notice consacrée au *Voyage dans le Finistère* de Cambry,

M. Henri Sée loue l'auteur d'avoir, le premier, su observer et peindre ce pays et ses habitants avec une exacte compréhension de ses richesses. C'est dans ce même volume qu'a paru aussi l'étude de M. Waquet sur les origines de Quimper (*De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin*), dont il a été parlé à la séance du 30 juin.

M^{me} Stéphan communique une photographie ancienne représentant la place Saint-Corentin, à Quimper, vers 1869. On y aperçoit la statue de Laënnec qu'on venait d'inaugurer en 1868. A ce moment la place était entourée d'arbres, et, à l'emplacement du Musée de peinture actuel, se dressait encore une vieille maison à pignon en encorbellement.

M^{lle} Herland, au nom de M. Mornu de Brest, présente quelques photographies intéressantes prises au cours d'excursions dans le Léon : une croix (route de Lesneven à Brignogan), dont la partie supérieure forme une sorte de médaillon fruste où figurent le Christ, deux saintes femmes et les deux larrons, exemplaire unique peut-être dans le Finistère d'un type de petit calvaire, qui est très fréquent dans le pays de Vannes ; un écusson du portail du château de Kergadiou, en Plourin-Ploudalmézeau, portant les armes alliées de François de Kergadiou, seigneur dudit lieu, et de sa femme Gillette de Coëtquis (1645).

M. Le Guennec présente, de la part de M. Surel, de fort jolies vues du manoir de Coëtserho et du vieux Morlaix.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, 1925-1926.

Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts, janvier-juin 1927.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1927, octobre.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1927.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre de 1927.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 2^e et 3^e trimestres de 1927.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, t. VII, fasc. 1 et 2, 1926.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, sixième série, t. I, 1926.

Recueil de la commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-juillet 1927.

Répertoire d'art et d'archéologie. Index alphabétique, 1920-1924.

Revue Mabillon, octobre-décembre 1927.

Marthe et Saint-Just PÉQUART. *Allée couverte de Men-Meur. Dolmen de Brunec* (tirage à part offert par les auteurs).

Séance du 29 Décembre 1927

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Dr Le Marc'hadour, de Paris, présenté par MM. Waquet et Emmanuel Rousseau, est admis dans la Société.

M. le Président communique une lettre de remerciements de M. Joseph Loth, l'éminent celtisant, membre de l'Institut, récemment élu membre d'honneur de la Société.

M. le Président annonce l'heureux succès de son intervention touchant l'escalier ancien du n° 9, de la Grand'Rue à Morlaix. Par décret pris en Conseil d'État, M. le Président de la République a prononcé le classement, non seulement de l'escalier menacé d'exportation, mais de la maison toute entière. D'autres escaliers remarquables sont encore exposés à la spéculation : M. Le Guennec en cite un dans une maison de la place des Halles à Morlaix.

Le mur du cimetière de Saint-Thégonnec vient d'être inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. M. le Président s'élève à ce propos contre l'attitude déplorable de nombreuses municipalités bretonnes, qui autorisent la destruction complète des vieux cimetières paroissiaux, tel celui de Plonévez-du-Faou, avec son ossuaire ancien. Des instructions ministérielles de 1915 recommandent cependant de conserver au moins

quelques tombes caractéristiques en cas de désaffectation du cimetière. A Plougasnou, à Ploujean, ce conseil a été suivi, et on a même eu le bon goût de laisser à l'église son harmonieux décor de verdure.

M^{lle} Cotonnec déclare qu'elle a été témoin d'actes de vandalisme commis par des écoliers sur la tombe du peintre Perrin, au cimetière de Kerfeunteun. Une surveillance constante étant impossible, il appartiendrait aux maîtres des écoles d'enseigner aux enfants le respect des morts. M^{lle} Cotonnec, déléguée cantonale, a toute qualité pour intervenir auprès d'eux.

M. le D^r Lagriffe signale à nouveau l'état de délabrement dans lequel est laissé le tombeau de l'évêque Audren, au cimetière Saint-Marc. Cette sépulture, qui est encore l'objet d'une certaine vénération à Quimper, devrait être entretenue décemment.

M. le Président présente une brochure en langue anglaise, consacrée à saint Mélar par le Révérend Doble. L'auteur note toutes les traces du culte de saint Mélar, Mélouar, ou Mélor, aussi répandu en Cornouaille anglaise qu'en Bretagne. L'abondante illustration est dûe en grande partie au crayon de M. Le Guennec.

Celui-ci donne connaissance de ses notes, qui seront publiées, sur l'orfèvrerie religieuse en Bretagne.

Revenant sur la question des noms de rues, déjà débattue à la séance du 25 juin 1925, M. le Président déplore une fois de plus la précipitation et la maladresse qui président trop souvent aux délibérations des municipalités, aussi bien en Bretagne qu'ailleurs, lorsqu'il s'agit de noms anciens, chargés de poésie et d'histoire, qu'une passagère fantaisie fait abolir.

M. Le Guennec fait circuler un prospectus de charlatan du XVIII^e siècle, curieusement rédigé et illustré par le sieur de Blache-Bellerose, marchand d'orviétan.

M. le Président signale d'intéressants articles parus dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, entre autres une étude sur le Ménez-Hom, par M. Thomas, instituteur libre à Landivisiau.

M. le chanoine Pérennès, vice-président, rapporte plusieurs observations personnelles : il a noté à Saint-Pierre-de-Cuzon, sur la porte du vieux presbytère, l'inscription : “ Michel Pezron-Y. Lamandé 1748 ”, date qui comble une lacune du *Bulletin*. Il étudie l'étymologie du nom de Cuzon (Quéon en Breton) le rapproche de Lannéon. Roscudon, Saint-Quéon, ce dernier village reproduisant le nom du patron commun à toutes ces localités, et qui doit être un vieux saint breton. Enfin il a remarqué dans la chapelle Saint-Jean, à 3 kilomètres de Scaër, un groupe en pierre de la Trinité (hauteur 1 m. 50) présentant une particularité curieuse, Le Père éternel assis tient une croix, et de son cœur s'échappe le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe *renversée*, la tête en bas. Un autre groupe montre l'Enfant Jésus dans les bras de la Vierge, portant également sur son cœur une colombe renversée.

M. le chanoine Pérennès cite 2 mots bretons qui ne figurent, à sa connaissance, dans aucun dictionnaire : *elchat* : un obstacle ; *dirumen* : une pente.

M. le Dr Lagriffe présente une nouvelle édition du “ *Traité d'auscultation médiate* ”, de Laënnec, qui reproduit de façon parfaite la 2^e édition de l'ouvrage, revue par l'auteur lui-même. Une gravure sur bois du Dr Tuset donne une intéressante effigie de Laënnec.

M^{me} Rolland, de Locmaria, fait circuler quelques pièces et médailles anciennes. On y rencontre 2 monnaies gallo-romaines, un denier breton, un sou d'Henri III, une médaille de Louis XIV et une en cuivre de Louis XV.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

Sur la proposition de plusieurs membres présents, le bureau sortant est réélu à mains levées à l'unanimité.

Avec ses remerciements, M. Waquet offre à l'assemblée ses vœux pour l'année 1928.

La séance est levée à 4 heures 30.

La Secrétaire,

M. BABLET.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Académie d'Aix. Rapport sur le musée Arbaud et compte rendu de la séance publique 1927.

Analecta Bollandiana, t. XLV, fasc. III et IV, 1927.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, t. VII, fasc. 1 et 2, 1926.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LVIII (1926).

Genava. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève, 1927.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Sciences et lettres. Troisième série, t. XIX (première partie), 1927.

MÉMOIRES

Bonaparte glorifié au pays bigouden

(26 août 1798)

Par la constitution du 5 fructidor an III, la Convention, supprimant les districts, créa des municipalités de cantons superposées aux petites communes, dans chacune desquelles il ne resta plus que deux agents municipaux. On comptait alors beaucoup plus de cantons qu'à présent : 80 dans le Finistère pour 43 en 1927. Plomeur se trouvait de la sorte chef-lieu de canton, de même que Plonéour et Plozévet, sans préjudice pour Pont-l'Abbé ni pour Plogastel-Saint-Germain. Auprès de chaque administration municipale, un commissaire, nommé par le pouvoir central et révocable par lui, reçut mission de surveiller les élus et de requérir l'exécution des lois — espèce de préfet au petit pied, avant la lettre.

Le plus original des commissaires des cantons finis-tériens fut sans doute celui du canton de Plomeur, Jérôme Loëdon. Des lettres et rapports qu'il adressait au commissaire près l'administration départementale, et dont nous avons encore un bon nombre, aucun n'est absolument insignifiant ; l'un d'eux, consacré à la description d'une fête patriotique à Saint-Jean-Trolimon, se fait spécialement remarquer pour ce qu'il nous apprend à la fois de l'auteur, de ses administrés et de l'esprit du temps. C'est celui qu'on lira ci-après. Le général Bonaparte y est porté aux nues.

L'auteur, « homme plein d'esprit et de talent », à ce que prétend Cambry, avait 61 ans en 1798, étant né à

Quimper le 17 janvier 1737. Son père, Nicolas Loëdon, sieur de Kerromen, époux de Marie-Josèphe Morice, était procureur au présidial et receveur de la communauté de Quimper. Jérôme avait une sœur, qui se maria au constituant Coroller du Moustoir (1), et deux frères, dont l'un, Joseph, prêtre, recteur de Gourin depuis 1772, siégea sur les mêmes bancs que Coroller (2). Jérôme, lui aussi, était prêtre ; il avait appartenu à la compagnie de Jésus, ce qui lui avait valu, lors de la dissolution de la compagnie, l'amertume de se voir — c'est lui qui l'écrivit plus tard (en 1794) — « banni, exclu pendant sept ans des droits du citoyen ». La Révolution le trouva recteur de Beuzec-Cap-Caval et le fit curé de Plomeur (3). Inquiété et incarcéré à Landerneau en octobre 1793 à cause de son amitié pour Kervélégan et les fédéralistes, il ne fut relâché qu'après quatorze mois de détention, sur l'intervention des représentants en mission à Brest. Revenu alors à Plomeur, il y reprit son ministère, peu absorbant, à ce qu'il semble, et qu'il n'abandonna pas quand il devint commissaire du Directoire.

Ses lettres portent toutes, après la date, l'énoncé d'un théorème d'Euclide, de sorte que l'ensemble de sa correspondance avec le commissaire près du département

(1) Surnommé Coroller-Soupape parce que, dans son excès de zèle terroriste, il avait demandé à Carrier la recette de ses « bateaux à soupape ».

(2) Voir son portrait dans Kerviler, *Cent ans de représentation bretonne*, t. I, p. 116.

(3) C'est de lui que Cambry doit parler quand il raconte qu'il serait mort de froid et de faim dans le pays de Penmarch sans le « bon pasteur », qui lui servit « une poularde au riz, une poularde fricassée, une poularde grasse à la broche », le tout arrosé « du plus délicieux vin de Ségur », trouvé en épave. Mais « sa soutane était composée de cinq cents pièces de teintes différentes » (*Voyage dans le Finistère*, éd. de Fréminville, p. 353).

constitue comme un véritable cours de géométrie. Un jour, par exemple, il écrit : « Dans les circonférences de différents cercles, les arcs semblables sont entre eux comme les cordes qui les soutiennent ». Le surlendemain : « La surface d'un parallélogramme est égale au produit de sa base par sa hauteur ».

A côté de ce léger trait de pédantisme, relevons une décente familiarité, indulgente à l'éternelle infirmité bretonne. Se servant d'un papier accidentellement sali, il s'en excuse en ces termes : « L'empreinte du jus de Bordeaux vous fera voir que nos agents de campagne (c'est un agent qui s'en étoit chargé) cèdent trop souvent au penchant du roi Grallon, leur illustre ancêtre » (1).

Dans une adresse qu'il fit remettre aux administrateurs du département le 1^{er} octobre 1794 en vue d'obtenir son élargissement, il protestait de son civisme : « Je prie l'administration de se rappeler... mon zèle pour l'acceptation de la constitution, pour l'exécution des lois, pour la levée des volontaires et des réquisitions et les services que j'ai pu rendre en faisant lever en masse ma commune pour la défense des côtes et en faisant rembarquer des Anglais descendus au nombre de trente dans une anse de ma commune dans le temps où les moissons pouvoient être incendiées par eux ». Il semble avoir été en effet soucieux du bien public et c'est ce qui dut l'entraîner d'abord dans le courant réformiste. A l'égard de la constitution civile, son attitude fut assez hésitante. Son nom se lit dans la liste des ecclésiastiques signataires de la protestation épiscopale publiée après la mort de Mgr de Saint-Luc. Il fut même choisi pour prononcer l'éloge funèbre du prélat, ce qui prouve que celui-ci ne le

(1) Allusion à une vieille coutume, rapportée par Cambry (*Voyage...*, p. 329), lequel compare Grallon à Bacchus...

considérerait pas d'un œil défavorable. Néanmoins il prêta serment le 20 mars 1791 ; le 24 mars il se rétractait, mais les persécutions dirigées contre les réfractaires eurent raison de son orthodoxie. Tandis que son frère Joseph, qui n'avait d'abord juré que sous réserve, partait pour l'exil, Jérôme rétractait sa rétraction. Le 17 juin 1792 il était élu curé de Plomeur. Partagé entre son sentiment religieux et son goût pour le nouvel ordre de choses, il fait l'effet d'un pauvre homme, aspirant de toutes ses forces et par tous les moyens à sa tranquillité. Sa modération, dont il se vantait, se fondait évidemment sur une certaine médiocrité de caractère et sur un immense désir de conserver sa place (1).

Pour aucune cause il ne s'était fait une âme de martyr. Ayant reçu une lettre de menaces, il affirme : « Rien ne m'arrachera à mon poste. J'y suis la sentinelle fidèle du gouvernement. Je vis pour la patrie ; je saurai mourir pour elle ». Deux jours après, il crâne moins : « Mes jours courent des risques. Je ne suis pas un visionnaire, encore moins un vieux rêveur », et, pour conclure, « je vous prie de faire donner un ordre au capitaine de Kerity de m'envoyer deux soldats en garnison chez moi pour ma sûreté ». Il était bien de ces gens, si nombreux, dont l'avènement de Bonaparte et la conclusion du Concordat vinrent à point arranger les affaires. En l'an XII, Jérôme Loëdon, soumis ou simplement résigné, était desservant de la succursale de Saint-Jean-Trolimon. Il y mourut le 16 septembre 1808 (2).

(1) Abgrall, dans ses *Observations... sur les causes de l'annulation de son élection*, le rudoie fort et le traite de *versatile*. Voir Archives du Finistère, fonds Prosper Hémon, n° 20 (notes sur Loëdon).

(2) Tout ceci d'après les Archives départementales du Finistère (fonds Prosper Hémon, n° 20 ; dossiers de la police et du personnel dans la série L ; tables décennales de l'état-civil).

Il considérait les fêtes civiques « comme un des moyens les plus puissants pour faire goûter nos institutions républicaines ». « Pour les rendre plus intéressantes au peuple, ajoutait-il, j'y mets quelquefois des luttes et des sonneurs » (1). C'est bien dans cet esprit, on va le voir, qu'il organisa la fête donnée dans son canton le 26 août 1798, en mémoire des éclatantes victoires de la première campagne d'Italie.

PROCÈS-VERBAL DE L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉRIGÉ
A LA MÉMOIRE DU CITOYEN GÉNÉRAL BONAPARTE DANS
LA COMMUNE DE TROLIMON, CANTON DE PLOMEUR, L'AN 6
DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, LE 9 FRUCTIDOR (2).

L'Administration municipale de Plomeur, assemblée extraordinaire par convocation de son président pour l'inauguration du monument érigé dans son canton à la gloire du citoyen général Bonaparte, après avoir fait toutes les dispositions nécessaires à l'ordre et à l'éclat de la fête, est sortie en écharpe sur les trois heures de l'après-midi et s'est rendue au lieu où est placé le monument, escortée par la troupe des canonniers du poste de Kerity aux ordres du citoyen d'Aymé, capitaine d'artillerie, commandant le sous-arrondissement du Pont-l'Abbé.

Pour imprimer plus de respect au peuple, elle avoit associé à son cortège plusieurs vieillards respectables par leur âge et leur patriotisme, parmi lesquels on distinguoit le citoyen Kerilis Calloch, ancien capitaine des gardes-côtes, âgé de 78 ans, et le citoyen Larue, ministre du culte, âgé de 74 (3).

(1) Abbé Peyron, *Documents pour servir à l'histoire du clergé... dans le Finistère*, 1^{re} partie, p. 419-420.

(2) 26 août 1798. Loëdon commettait sur les participes quelques fautes d'orthographe ; il n'y avait aucune raison de les reproduire ici.

(3) Jean-Marie Larue, vicaire à Saint-Jean-Trolimon, né le 21 août 1725.

La place et les issues qui conduisent au monument pouvoient à peine contenir l'affluence prodigieuse du peuple qui s'y étoit rendu.

Rendus au monument, le détachement s'est rangé à la droite et à la gauche, la municipalité s'est placée au centre.

Après quelques évolutions militaires et préparatoires, une salve générale de l'artillerie a annoncé l'ouverture de la fête et a commandé aussitôt le silence.

Le Commissaire du pouvoir exécutif du canton s'est alors avancé de quelques pas sur l'éminence qui environne le monument, et, adressant la parole au peuple, il lui a rappelé les services signalés que le général a rendus à la République, les victoires éclatantes qu'il a remportées sur nos ennemis, les traités fameux qu'il a conclus, les négociations importantes auxquelles il a concouru, la mission actuelle dont il est chargé et dont on conçoit les augures les plus favorables par la conquête de l'île de Malte (1).

Quelques citoyens ayant demandé dans quelle partie du monde il étoit, il a été répondu qu'il étoit ou étoit la victoire.

Le discours fini, les cris de « Vive la République » ont retenti de toute part avec un enthousiasme peu commun. La municipalité a remarqué avec satisfaction que le nombre de ceux qui prenoient intérêt à la chose dépassoit infiniment ceux qui paroissoient froids et indifférents.

L'hymne triomphal à la liberté a été chanté par les soldats et toutes les voix répétoient à l'envie le refrain : « Aux armes, citoyens ».

A la suite des chants patriotiques, le Commissaire du pouvoir exécutif a demandé une seconde fois le silence et a saisi ce moment pour publier la loi du 17 thermidor en présence de la force armée, conformément à l'article 2 de l'arrêté du Directoire du 18 du même mois. Pendant qu'il lisoit l'article 10 de cette loi, qui est un peu étendu, quelques murmures l'ont interrompu ; mais, ayant prié le peuple

(1) La prise de Malte est de juin 1798. Bonaparte débarqua en Egypte le 1^{er} juillet.

d'écouter jusqu'au bout, quand ils ont entendu que leur travaux dans le temps des semailles et des récoltes étoient exceptés, ils ont universellement applaudi (1).

Une seconde salve a annoncé au peuple l'ouverture des jeux, et le président a publié les prix que la municipalité destinoit pour la course à pied. Huit athlètes se sont présentés et l'agent de la commune les a conduits au point de départ pour leur donner le signal. Ils se sont élancés avec la rapidité de l'éclair : trois sont arrivés presque au même moment à la pyramide. La municipalité les a déclarés vainqueurs et leur a ajugé les prix qui leur étoient destinés.

A la course à pied ont succédé les luttes. Un canonnier s'est présenté dans l'arène, et, en ayant fait les trois tours d'usage, personne ne se présentant, le prix lui a été ajugé.

Au second prix, il s'est de nouveau présenté. Lors un cultivateur vigoureux est entré en lice pour le lui disputer. Le canonnier l'a terrassé à trois reprises et le prix lui a été ajugé.

Le troisième prix étoit pour de petits jeunes gens de quinze à seize ans. Deux sont entrés dans l'arène ; ils ont déployé beaucoup de souplesse et d'agilité et ont beaucoup amusé le peuple.

Sur le soir, la troupe a fait une troisième salve pour annoncer la clôture de la fête et la municipalité est retournée au lieu d'où elle étoit partie dans le même ordre que ci-devant.

Le peuple s'étoit rangé en deux haies pour voir passer la municipalité et faisoit retentir l'air des cris de « Vive la République, vive Bonaparte ».

Tout s'est passé dans le plus grand ordre et la plus grande décence, grâce au zèle des canonniers et de leur brave

(1) La loi ici visée se rapporte aux mesures à prendre pour coordonner les jours de repos avec le calendrier républicain ; elle rendait obligatoire le repos décadaire. Le texte de l'article 10 n'est pas tellement " étendu " : huit lignes dans le *Bulletin des Lois de la République*. Le texte entier de la loi n'occupe pas plus de deux pages.

commandant, qui dans cette circonstance ont donné au peuple des exemples d'un républicanisme très prononcé.

A Trolimon, le 9 fructidor an 6.

Pour copie conforme :

LOËDON,

Commissaire du Pouvoir exécutif.

Il paraît — c'est Loëdon lui-même qui l'assurait l'année suivante — què « cette fête produisit le plus grand effet ».

H. WAQUET.

UN LIBRAIRE MORLAISIEN AU XVI^e SIÈCLE

BERNARD DE LEAU

L'*Histoire de Morlaix* de Daumesnil, continuée par A. Allier, attribue à un imprimeur qu'elle ne nomme point, mais qu'elle dit établi en 1557 sur le Pont de Bourret, l'introduction dans cette ville de « l'art sublime », et l'édition de deux mystères en langue bretonne, la *Vie de Sainte-Ursule* et la *Vie de Saint-Guéno*lé (1). De ces deux ouvrages, le premier semble tout-à-fait ignoré. Du moins ne l'ai-je jamais vu cité nulle part. Quant à la *Vie de Saint-Guéno*lé, bien qu'elle ait malheureusement disparu en tant que texte imprimé, il y a de très sérieux motifs d'admettre son existence.

On connaît, en tout cas, des publications authentiques de l'éditeur qui l'aurait mise au jour, et qui s'appelait Bernard de Leau ou Deleau. Dans son armorial manuscrit de 1774, l'abbé Drillet de Penamprat désigne la famille de Leau comme étant « l'une des plus anciennes de Morlaix ». En réalité, elle n'apparut dans les annales de la localité que vers le milieu du xvi^e siècle, lorsque Bernard de Leau vint s'établir en la paroisse de Saint-Martin, où il ouvrit, dans une maison bâtie à l'extrémité du pont de Bourret, un magasin de librairie.

Les de Leau n'étaient pas Bretons de race. L'hermine qui chargeait leurs anciennes armoiries, blasonnées ainsi par l'abbé de Penamprat : *d'azur à une hermine d'argent, soutenue en pointe de trois ondes de sinople*, plaiderait en faveur d'une

(1) *Histoire de Morlaix*, Morlaix, A. Lédan, 1879, in-8°, p. 437.

origine armoricaine ; mais Ph. Renouard (1) voit en eux des imprimeurs parisiens, et il mentionne un Drouet de Leau exerçant en 1538 et demeurant en la « Rue de Montmartre, près Saintes Marie legyptienne », puis un Bernard de Leau, le même sans nul doute qui avait levé boutique à Morlaix, et qu'on rencontre éditant en 1543, à frais communs avec Oudin Petit, Jacques Kerver, Jean des Roys et Thomas Eustace, un *Missel de Paris* imprimé par Didier Maheu. Ce missel se trouvait en vente à Morlaix chez Bernard de Leau. « *Venundantur in civitate Monterelaxis apud Bernardinum de Leau* ».

M. Georges Lepreux, dans sa *Gallia Typographica* (2), a clairement établi et défini la situation de Bernard de Leau. Né hors de Bretagne, ayant fait à Paris son apprentissage de libraire — il n'exerça jamais la profession d'imprimeur, et le premier atelier typographique ouvert à Morlaix ne le fut qu'en 1618 ou 1619 par le Normand George Allienne, — il possédait deux magasins, l'un à Paris, l'autre à Morlaix, et, bien qu'il résidât de préférence dans cette dernière ville, où il s'était marié, il devait effectuer d'assez fréquents voyages à la capitale, pour s'occuper de l'impression des ouvrages qu'il éditait, s'approvisionner de nouveautés, et surveiller la marche des affaires de sa boutique parisienne, gérée par quelque facteur ou parent. Bernard de Leau paraît être déjà établi à Morlaix en 1549, car le compte de l'église de N.-D. du Mur de cette année contient mention d'un paiement à lui fait de 4 écus d'or et 1 teston valant 8 livres 2 sols « pour apporter trois missales et ung breviaire de Paris a ladite esglise » (3). En 1561, il reçoit 4 livres, « tant pour relier ung breviaire grant que pour deux buczes de chaux » (4),

(1) *Imprimeurs parisiens, Libraires, Fondateurs de caractères... depuis 1470 jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, Paris, Claudin, 1895, p. 216. Cf. *Revue des Bibliothèques*, janvier-juin 1926, p. 57.

(2) T. IV, *Bretagne*, pp. 178-179.

(3-4) Arch. du Finistère, 14 G 74 et 76.

produit qu'on ne s'attendrait pas à voir fournir par un libraire.

La date de 1557 est restée mémorable dans les fastes de la littérature bretonne ; c'est alors que Bernard de Leau publia le fameux mystère breton de sainte Barbe, dont l'unique exemplaire connu, petit in-8° gothique de 88 ff. non chiffrés, après avoir longtemps appartenu à la famille de Saint-Prix, a passé la Manche et fait aujourd'hui partie des trésors typographiques du British Museum (1). En voici le titre : *Aman ez dezrou buhez sante Barba dre rym evel maz custumer he hoary en goelet breiz E Paris nevez imprimet gant Bernard de leuae* (2). *Imprimet E Paris evit Bernard de Leau pehiny a chom e mountroulles* (3) *var pont Bourret en Bloaz MDLVII* (Ici commence la vie de sainte Barbe en vers, comme on a coutume de la jouer en Basse-Bretagne. A Paris, nouvellement imprimé *par* Bernard de Leau — Imprimé à Paris *pour* Bernard de Leau, qui demeure à Morlaix, sur le pont de Bourret, en l'an 1557). Les deux parties de ce titre sont séparées par une vignette sur bois de 32 $\frac{m}{m}$ sur 22, représentant sainte Barbe portant sa palme et sa tour. La marque de Bernard de Leau, assez grossièrement gravée, existe au verso du dernier feuillet, mais, par un oubli fâcheux, aucun de ceux qui ont pu examiner et étudier ce précieux volume n'a eu l'idée de la décrire. Grâce à la parfaite obligeance de M. Georges Guénin, professeur au Lycée Pasteur, qui s'est entremis à cet effet près d'un de ses amis de Londres, j'ai pu en obtenir un croquis. Elle présente un écu soutenu par deux licornes et ombragé d'un arbre feuillu ; sur l'écu est un mono-

(1) Selon la *Revue Celtique*, V, p. 315-316, un exemplaire de cette édition (est-ce le même ?), incomplet de plusieurs feuillets, se trouvait en 1880 entre les mains de M. Prud'homme, sans doute l'imprimeur-libraire de Saint-Brieuc.

(2) Il y a exactement : *Beenard de leau*.

(3) Il y a exactement : *mouutroulles*.

gramme formé des lettres B. D. L. avec, au-dessus, le « quatre de chiffre » si commun dans les marques de l'époque, et, au-dessous, la lettre O.

On a remarqué ci-dessus l'équivoque des prépositions *par* et *pour*, qui fait de Bernard de Leau d'abord l'imprimeur, puis le simple éditeur du mystère. La même difficulté se rencontre dans plusieurs ouvrages de l'époque. Léopold Delisle cite : *Les croniques de France abrégées... nouvellement imprimées* [en 1510] à *Caen en Froyde Rue* par *Pierre Regnault, imprimeur et libraire de l'Université, demeurant au même lieu*, à la fin desquelles se lit : *Cy finissent les croniques de France abrégées, imprimées nouvellement à Caen...* pour *Pierre Regnault, libraire de l'Université*. « Il a été constaté plus d'une fois, ajoute le savant bibliographe, qu'au x^v^e siècle et au commencement du xvi^e siècle, on traitait d'imprimeurs les libraires qui faisaient imprimer, surtout quand ils possédaient un matériel d'imprimerie » (1).

M. Ernault a publié en 1885, pour la Société des Bibliophiles bretons, une belle édition annotée du *Mystère de sainte Barbe* (2) en utilisant une copie prise par La Villemarqué sur l'exemplaire de M. de Saint-Prix, et en en comblant les quelques lacunes au moyen de la seconde édition parue à Morlaix, en 1647, chez Jean Hardouin. Cette édition répète mot pour mot la première, avec une orthographe souvent rajeunie. Le seul exemplaire connu, petit in-8° de 206 pp., est à la Bibliothèque Nationale (V. 6186 Rés.). La transcription exécutée par La Villemarqué serait aujourd'hui égarée, mais le pensionnat de Saint-François de Cuburien, près Morlaix, conserve une copie manuscrite du même mystère faite directement sur l'imprimé par feu l'abbé Kersalé,

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, xxxiv (1904), XIX-XX.

(2) *Archives de Bretagne*, t. III, 1885, in-4°.

aumônier de cet établissement, avec des errata et des notes critiques de son cru. Une autre copie appartient au marquis de Kerouartz (1).

La *Vie de sainte Barbe* remonte évidemment, selon M. Loth (2), à un mystère français imprimé qui eut une grande vogue au xvi^e siècle. L'auteur breton a donné à son héroïne un caractère curieux à étudier, « mélange hétérogène de foi vive et enthousiaste, de zèle ardent pour Dieu et de sentiments d'une dureté très peu chrétienne » (3). Cependant, l'ensemble du rôle de la sainte excite la sympathie, l'admiration et la pitié ; il a dû arracher bien des larmes aux spectateurs de sa *passion*, lorsque Dioscore fait torturer barbarement sa propre fille, ou quand le vieux prêtre Valentin ensevelit avec une paternelle tendresse le « doux corps » (*corf flour*) mutilé de la jeune vierge. Tous les vers, de 5, 8 ou 10 syllabes, ont des rimes internes, sauf une courte chanson entonnée par les ouvriers qui bâtissent la tour. Comme le dit avec raison M. Ernault, cette recherche exagérée des rimes abondantes a produit en moyen-breton les mêmes effets désastreux que l'adoration de la rime riche chez certains poètes français, en obligeant le poète à sacrifier continuellement le fond à la forme.

En 1576, Bernard de Leau publia un nouveau petit ouvrage breton en prose ; mais cette fois, une imprimerie s'étant créée vers 1570 chez les moines franciscains de Cuburien, il n'eut pas besoin de recourir à des presses parisiennes, et il confia aux bons Pères l'impression de la *Vie de sainte Catherine*, aussi vénérée par les Bretons que l'était sainte Barbe. Cet opuscule de 31 pages non chiffrées, également à l'état

(1) *Bulletin archéol. de l'Association Bretonne*, t. xv, 3^e série, pp. 39-40 (Note de M. Vallée).

(2) *Chrestomathie bretonne*, 1890, pp. 277-278.

(3) E. Ernault, *Le Mystère de sainte Barbe*, introd., p. V.

d'exemplaire unique déposé à la Bibliothèque Nationale (1), a pour titre : *Aman ez dezraou buhez an itron sanctes Cathell guerhes ha merzeres en Brezonec, nevez Imprimet e Cuburien evit Bernard de Leau, peheny a chom e Montrolles, voar pontz Bouret : en bloaz MDLXXVI*. (Ici commence la vie de Madame sainte Catherine, vierge et martyre, en breton ; nouvellement imprimée, à Cuburien, pour Bernard de Leau, qui demeure à Morlaix, sur le pont Bouret, en l'an 1576). M. Ernault a publié et traduit ce texte en 1887 (2) et M. Loth en a reproduit une partie dans sa *Chrestomathie bretonne* : il le considère comme une traduction plus ou moins fidèle de la vie latine de sainte Catherine, telle qu'on la trouve dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine.

Le vieil éditeur morlaisien ne s'est sans doute pas borné à ces deux seules publications. Il a dû en offrir diverses autres au public, mais toutes ont disparu aujourd'hui. Parmi celles qui n'ont point sombré sans laisser de traces, on pourrait peut-être compter le mystère breton de la *Vie de saint Guénolé*, imprimé à Morlaix vers 1580, comme semble le dire dom Le Pelletier, qui l'avait entre les mains lorsqu'il composa son *Dictionnaire breton-français*, paru en 1752 (3). Rien ne prouve cependant que cet ouvrage ait porté la firme de Bernard de Leau, car le *Mirouer de la Mort*, sombre poème breton composé au début du xvi^e siècle par Maître Jehan Larcher le vieil, prêtre de Plougonven, et également imprimé à Cuburien en 1575, n'offre aucune indication d'éditeur. Je ne fais donc état ici de la *Vie de saint Guénolé* que pour mémoire, à

(1) Coté J. 3007 Réserve (Inventaire).

(2) *Revue Celtique*, t. VIII (1887), pp. 76-95.

(3) V. *Revue Celtique*, t. XX (1899), p. 213. Le P. Grégoire de Ros-trenen, dans la préface de son *Dictionnaire breton-françois*, publié en 1732, range la *Vie de saint Guénolé* entre deux autres « anciens livres bretons, dont le premier imprimé à Morlaix l'an 1570 ».

cause de la coïncidence des dates, me bornant à signaler que la perte de ce vieux mystère n'est peut-être pas absolument définitive.

Un exemplaire en appartenait, il y a trois quarts de siècle, au maire de Plouézoc'h (1), brave cultivateur qui n'y entendait pas grand'chose, et qui l'offrit vers 1860 à M. Huon de Kermadec, châtelain du Rohou. Lorsque M. de la Villemarqué pria celui-ci de lui communiquer ledit ouvrage, il ne se retrouva point, malgré d'actives recherches (2). Celles que M. Ronan de Kermadec a bien voulu renouveler à ma demande, il y a trois ans, n'ont pas abouti non plus, mais le hasard, providence des fouilleurs obstinés, peut quelque jour faire réapparaître ce petit volume qui vaudrait beaucoup plus que son pesant d'or. Du reste, dans les rédactions modernes de ce mystère, survivent encore d'assez longs passages du vieux drame (3) reconnaissables aux rimes internes qu'ils ont gardées. Une diablerie à la sixième scène est presque tout entière écrite selon les méthodes compliquées de l'ancienne prosodie moyenne-bretonne.



N'ayant découvert rien autre chose, au point de vue bibliographique, sur Bernard de Leau, je terminerai cette notice par les renseignements biographiques qu'il m'a été possible de réunir sur lui et sa descendance. Il figure, ainsi que son

(1) Canton de Lanmeur (Finistère). Le château du Rohou est dans la même commune.

(2) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI (1889), pp. 45-47.

(3) On en connaît 5 manuscrits, dont l'un, publié à Quimper par Luzel en 1889, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (fonds celtique, n° 97) ; un second, même fonds n° 62 ; un troisième dans la collection Vallée ; un quatrième au château de Lesquiffiou près Morlaix.

filz aîné Jean, dans le rôle de cotisation des principaux habitants de Morlaix, en vue de réunir des fonds pour lutter judiciairement contre Troïlus de Mesgouez, nommé capitaine de la ville, et qui prétendait mettre aussi la main sur le château du Taureau (1565). Il donnèrent à eux deux, sur un total de 3.067 livres 17 sols, une somme de 49 livres 16 sols, quote-part très convenable (1).

Bernard de Leau fut marié deux fois. Il épousa en premier lieu Plézoue Robert, dame du Petit-Kervouran en Lanmeur, qui lui donna plusieurs enfants, Jean, Olivier, Bernard, Raoul, Thomas, François, Yves, autre Yves, Guillaume, Marguerite et Christine. Elle mourut en 1561, d'après les comptes de l'église de N.-D. du Mur, qui notent les dépenses de ses obsèques « pour cyre et allumaige » (2). Jean de Leau, son filz aîné, qualifié sieur de Kerséac'h en Plouézoc'h, résidait en 1568 dans cette maison noble pittoresquement campée sur une abrupte colline, à cent mètres au-dessus du cours du Dourduff. Sa femme Catherine an Quinquis (du Plessis) y mit au monde, le 12 août 1568, un filz qu'on prénomma Maurice à cause de son premier parrain, Maurice Forget, sieur de Kerfanéfas en Plouézoc'h, le second étant son oncle Raoul de Leau, mort sans alliance avant 1580 (3).

Déjà sur l'âge, Bernard de Leau contracta une seconde alliance en épousant Amice de Quélen, veuve de Guillaume Rochcongar. Il en eut un seul filz, Charles, baptisé le 20 septembre 1573 en l'église du Mur, paroisse de Saint-Mathieu (4). Le 18 mars 1579, Bernard de Leau fut, à Saint-Mathieu, le parrain d'Anne Louarn, fille de son confrère Jean Louarn, libraire, et de Perrine Pennesen (5). Le 20 août suivant,

(1) Daumesnil et Allier, *Histoire de Morlaix*, p. 146.

(2) Arch. du Finistère, 14 G 75.

(3) Arch. comm. de Plouézoc'h, Reg. par.

(4-5) Arch. com. de Morlaix. Registres par. de Saint-Mathieu.

haut et puissant Messire Hierosme de Carné, chevalier de l'Ordre du Roi, et dame Adeline de Kerloaguen son épouse, seigneur et dame de Carné, Cohignac, Rosanpoul, Gaspern, etc., « en considération de plusieurs plaisirs et agréables services qu'ilz connoissent avoir receus de Bernard de Leau et d'Amice de Quélen, son épouse, demeurant en la rue de Bourret, paroisse de Saint-Martin », leur faisaient don d'une tombe située en l'église et chapelle de Nostre-Dame du Mur, à Morlaix, près de la porte de la sacristie, avec autorisation d'y avoir escabeau et accoudoir, et d'y faire graver leurs noms et armoiries (1). La terre de Rosanpoul possédant alors un moulin à papier sur le Jarlot, non loin du manoir du Val-Pinart, il se peut que les « agréables services » rendus par le libraire morlaisien au seigneur et à la dame de Carné aient consisté à acquérir la production de ce moulin pour les besoins de son commerce et de ses impressions.

Un an plus tard, le 8 août 1580, « gisant sur le lict, malade, touttefoys sain et dispos d'esprit et d'entendement », Bernard de Leau convoquait deux notaires afin de leur dicter ses volontés suprêmes. Son testament, déposé aux archives de l'hôpital de Morlaix, en raison du legs qu'il désigna à cet établissement sur sa propre maison, joignant le pont de Bourret, a été analysé dans notre Bulletin (2) par mon ami M. Jean Marzin, économiste dudit hôpital, qui m'a depuis obligeamment fourni quelques détails complémentaires.

Le testateur reconnaît que « Pierres Thierry, marchand dudit Morlaix, lui a rendu bon et loyal compte et payé le reliqua de toutes les affaires et négoces que iceluy Thierry a et peult avoir faict pour lui jusques a ce jour tant au païs de Biscaye que ailleurs », et le tient quitte de tout ce qu'il peut

(1) Archives de M. le comte de Rosmorduc, à la bienveillance duquel je dois de très intéressantes indications.

(2) *Bullet. de la Soc. Arch. du Finistère*, t. xxxvii (1910), pp. 62-63.

devoir. S'agit-il uniquement d'affaires de librairie, de ventes de livres ? Cela n'est pas absolument certain, mais ce qu'établit la clause ci-dessus, c'est que les entreprises commerciales du vieux libraire s'étendaient jusqu'aux frontières espagnoles, dépassant singulièrement les limites de la province. Plus loin, le malade lègue son « ristre (1) de drap noir de Paris, qu'il porte ordinairement, à Jehan Mallet, son serviteur de boutique de librayrie, en oultre payer ledit Mallet de ses gages ».

Ces deux articles sont les seuls qui ont trait à la profession du testateur. Dans les autres, il distribue divers legs à ses enfants et petits-enfants. Il avait perdu quatre des ses fils : Raoul, mort sans postérité ; Olivier, disparu (en mer probablement) ; Jean et Bernard. Ces deux derniers étaient représentés : Jean par sa veuve Catherine du Plessis, curatrice de leur fils Guillaume ; Bernard par sa veuve Marguerite Geffroy, remariée à Jean Kerautem, lequel était tuteur d'autre Bernard de Leau, fils de sa femme. Les enfants vivants se nommaient : Guillaume, époux de Constance Balavenne, alors absent ; Thomas, époux d'Anne Le Bihan ; Yvon, dit *Le Grand*, marié à Jacquette Rochcongar ; autre Yvon, marié à Louise de Kerret ; François, époux de Marguerite Kermerchou ; Marguerite, mariée à Guillaume Noël, et Christine, encore jeune fille, plus tard femme de Sylvestre Noël ; enfin Charles, unique rejeton du second lit.

La preuve que Bernard de Leau n'était pas de souche bretonne s'établit, semble-t-il, par son ignorance de la législation particulière de notre duché, et sa déclaration d'être obligé de révoquer certains de ses legs, ayant été informé que la coutume du pays ne permet pas à un père d'avantager tels de ses enfants au détriment des autres. Un acte du 1^{er} juillet 1581 (2) nous fait assister au partage de la succession du libraire

(1) Robe avec justaucorps se laçant par derrière.

(2) Arch. du comte de Rosmorduc.

morlaisien, décédé dans l'intervalle. Malheureusement, il est muet en ce qui concerne le fonds de commerce et son attribution à l'un des héritiers : on peut croire que la veuve, Amice de Quélen, continua à le gérer. Onze lots avaient été formés des biens immeubles du défunt. Catherine du Plessis, représentant son feu mari, aîné des enfants, choisit la première part : formée par « la moitié de la maison des *libreries* à Bourret, qui est une quarte partye de ladite maison, mazière et fondz d'icelle ».

Les dix autres lots, « exposés au sort par billettes » comprenaient l'autre moitié de ladite maison, les lieux de Kerbabu en Plougasnou et de Kerouhautguen en Lanmeur, une maison en Saint-Mathieu de Morlaix « sur la vanelle par ou on descend du Vieux Marcheix à la croix de *Mauconseil* », un jardin dans la « Rue du Chastel », même paroisse, des pièces de terre à Pouloupry en Lanmeur et Kermebel en Plougasnou, plus quelques rentes par argent. Thomas de Leau refusa de choisir, et la quatrième « lottie » lui demeura, constituée par une huitième partie du lieu de Kerbabu. Cet appréciable héritage témoigne de l'aisance qu'avait acquise Bernard de Leau, et que nous ferait davantage toucher au doigt l'inventaire de ses biens meubles, s'il pouvait se retrouver. Ce partage égal et roturier démontre aussi que la famille de Leau n'élevait encore aucune prétention à la noblesse. Mais au siècle suivant, imitant en cela tant de trafiquants enrichis, acquéreurs de seigneuries et de fiefs, les descendants du vieux libraire voulurent trancher du gentilhomme et s'arrogèrent la qualité d'écuyer, dont les dépouilla d'ailleurs bien vite la grande réformation ordonnée par Colbert.

J'ai essayé de suivre en ses ramifications principales la postérité touffue de Bernard de Leau, me bornant toutefois à quelques indications sur les personnages les plus marquants de chaque branche, que j'étudierai en suivant l'ordre dans lequel sont énumérés plus haut ses enfants. Sa veuve Amice

de Quélen, dame de Croasanmerdy, dut décéder en 1595, car le 19 juillet de cette année, elle lègue au couvent des Dominicains de Morlaix une pièce de terre dite *an Louarem* au Parc ar Quen en Plougasnou, pour un service annuel à note dans l'église conventuelle, où elle possède deux tombes (1).

1 — Jean de Leau, fils aîné, mort avant 1580, était, comme je l'ai dit, sieur de Kersec'h et époux de Catherine du Plessis. Son fils Maurice, né en 1568, n'existait plus en 1580, mais il avait eu un autre fils, Guillaume de Leau, qui fut sieur de Kerseac'h, procureur-syndic de Notre-Dame du Mur à Morlaix de 1592 à 1600 (2), jurat en 1595, miseur de la communauté de ville en 1598. De son mariage avec Catherine de la Forest, il laisse une fille, Catherine, qui épouse en 1604 Nicolas Nuz, sieur de Kerhunan en Plougasnou, et meurt en 1653, et un fils, Jean, sieur de Kersec'h, mort sans alliance à 60 ans le 15 août 1645 et enterré en l'église conventuelle des Récollets de Cuburien (3), où sa pierre tombale, timbrée d'un écusson aux armoiries des de Leau : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes de même*, existe toujours dans le dallage de la nef. Des Nuz, le manoir de Kerseac'h a passé par mariage aux Jarnage de la Planche.

2 — Bernard de Leau, sieur de Kervouran ou Kervoran en Lanmeur, avait également disparu avant 1580. Sa veuve Marguerite Geffroy était remariée à cette date à Jean Kerautem, et son fils unique Bernard se trouvait sous la tutelle de ce dernier. Qualifié aussi sieur de Kervoran, il meurt à Saint-Mathieu

(1) Arch. dép. du Finistère, H. 164.

(2) Arch. dép. du Finistère, 14 G, 79.

(3) Pour ne pas multiplier les références, je note ici que tous les renseignements d'état civil qui suivent sont extraits, sauf indication contraire, des anciens registres des paroisses spécifiées, conservés à la bibliothèque municipale de Morlaix.

de Morlaix le 11 novembre 1594, sans alliance, et sa terre fait retour aux de Leau de Kerbabu.

3 — Guillaume de Leau ne prend aucun nom additionnel. Il est marié à Constance Balavesne, qui lui donne quatre enfants, baptisés à Saint-Mathieu de Morlaix de 1585 à 1596 et paraissant tous morts en bas-âge. Le 15 janvier 1590, la Sainte Union morlaisienne le députe, ainsi que son frère François et plusieurs autres, pour lever sur soixante des habitants les plus aisés une taxe de 1.200 écus (1).

4 — Thomas de Leau ne porte non plus aucun surnom de terre. Il a de sa femme Anne Le Bihan au moins sept enfants, dont cinq baptisés à Saint-Mathieu de 1574 à 1579. Je n'en rencontre dans la suite d'autre mention que l'acte de décès, en 1653 (Saint-Mathieu) de leur fille aînée Catherine.

5 — Yves de Leau, dit *Le Grand*, sieur de Kerbabu en Plougasnou, est l'auteur de la plus durable des branches issues de Bernard de Leau, celle qui devait produire quatre générations avant de s'éteindre en 1763. Il joua un certain rôle à Morlaix pendant les troubles de la Ligue. Le 19 février 1590, le conseil de l'Union le nomme, avec le sieur de Rosmeur, pour commander, sous M. de Kergaradec, le détachement de 100 arquebusiers envoyés par la ville au siège du château de Tonquédec. Revenu peu après de cette expédition avortée, on le charge, en juin suivant, d'acheter 1.500 livres de poudre destinées, semble-t-il, au siège du château de Kerouzéré (2).

En 1594, procureur syndic et maire de Morlaix, il accueille en cette qualité le maréchal d'Aumont qui entre à Morlaix le

(1) A. de Barthélemy, *La Chambre du Conseil de la Sainte Union de Morlaix*, 1885, p. 59.

(2) *Le Cahier de la Sainte Union* pp. 65 et 102.

5 août, à la tête des troupes royales et manque de surprendre le gouverneur Rosanpoul. Il est jurat en 1595, capitaine du château du Taureau en 1625 (1). Sa première femme Jacqueline Rochcongar teste le 11 janvier 1616 et meurt sans postérité avant le 11 novembre 1617. Il épouse en secondes noces Françoise de Lesquélen, de la maison de Coatcongar en Ploujean, veuve en 1626 et tutrice de ses enfants, tous nés à Saint-Martin : Alexandre qui suivra. Anne, mariée à Jean Beguet, sieur de Reneguy ; Marie, femme de Charles Rouxel, sieur de la Fontaine ; Françoise, mariée à Ploujean, le 24 octobre 1638, à Nicolas Le Gac, sieur de Kerconstantin, capitaine de la paroisse de Recouvrance en 1636, et deux filles non mariées.

Escuier Alexandre de Leau, né en 1618, sieur de Kerbabu après son père, épouse le 19 février 1642, dans la chapelle de Saint-Jacques en la ville-close, paroisse de Saint-Mathieu, Catherine Le Saint, dame de Kerudol, fille de nobles Guy Le Saint et Anne de Kerézean, sieur et dame de Keranguinezre. Il meurt avant 1670, date à laquelle Jacques Le Diouguel, sieur de Kerozet, tuteur de ses enfants mineurs, se désiste en leur nom de toute prétention à la noblesse, et paie 100 livres d'amende. Il laisse deux fils : René de Leau, sieur de Kerbabu et du Plessis (en Sainte-Sève, trêve de Saint-Martin) mort sans postérité vers 1695 ; Jean, sieur de Kerochant, puis de Kerbabu et du Plessis par héritage de son frère, qui suit ; et trois filles dont l'une, Marie, dame de Praterou, épouse en 1676 Armand Marias, marchand à Morlaix.

Jean de Leau, sieur de Kerbabu, achète le 21 mars 1696 le manoir du Plessis provenant de la succession de son frère René, dont il est héritier sous bénéfice d'inventaire. Il prend une part active à l'administration de la ville vers la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence. Il remplit successive-

(1) *Histoire de Morlaix*, pp. 51 et 168.

ment, avec distinction et capacité, les charges municipales de contrôleur de la communauté de 1683 à 1687, jurat de 1705 à 1715, lieutenant de maire en 1717, maire et lieutenant-général de police en 1718, échevin en 1727-28 (1). Il meurt à Saint-Martin, âgé de 60 ans, le 8 décembre 1728, et il est enterré le lendemain, selon son désir, dans l'église de l'Hôtel-Dieu, paroisse de Saint-Melaine. Son mariage avec Marguerite Bertherand de Savigné ne lui a donné qu'une unique fille, Marie-Anne de Leau, née à Saint-Martin le 3 décembre 1683. En 1729, elle n'est pas encore mariée et habite au château de Penanvern en Sainte-Sève. Elle décède à Quimper, le 3 décembre 1763, à l'âge de 80 ans, veuve de Messire Sébastien-Prigent de Gouzillon du Gamer, chevalier, seigneur dudit nom, et pensionnaire chez les dames de Saint Thomas de Villeneuve, à l'hôpital général de Saint-Antoine, paroisse de Saint-Sauveur. On l'inhume le 1^{er} octobre dans la chapelle du Sacre, en la cathédrale de Saint Corentin, en présence de MM. de Keratry, Henri de Botguignen, L. de Forestier, de Treverret, etc... Avec elle disparaît, du moins de la Basse-Bretagne, le nom des de Leau.

6 — Yves de Leau, sieur de Crechmenory, en Plourin-Morlaix, trêve du Cloître, est en 1607 lieutenant au château du Taureau, où il remplace Thomas Quéhou de Gorrespont. On le retrouve exerçant la même charge militaire, à 75 livres de gages, en 1616, 1623, 1629. François Le Diouguel, capitaine du fort en 1636, profite de la panique causée par l'invasion espagnole, et des mesures de sécurité qu'elle provoque, pour réformer les invalides de la garnison ; mais la municipalité de Morlaix prend au sujet d'Yves de Leau une décision généreuse, d'ailleurs très motivée. « A l'égard du lieutenant, malade longtemps y a, sans espoir qu'il puisse reconvaler,

(1) *Histoire de Morlaix*, pp. 66, et 57 à 60.

en considération des grands services qu'il a rendus à Sa Majesté et à la communauté dans ladite place, et qu'il y a employé le plus beau et clair de son bien, et que a présent il est incommodé et nécessaireux, et si caduc et décrépité qu'il ne pourra travailler, (les habitants) sont d'avis, pendant sa vie durant, de lui continuer ses mêmes gaiges » (1). Le vieil officier jouit pendant deux mois à peine de ce témoignage de la reconnaissance de ses concitoyens ; il meurt le 2 septembre suivant et est enterré dans l'église de N.-D. du Mur.

De son mariage avec Louise de Kerret sont nés dix enfants, baptisés à Saint-Mathieu de Morlaix de 1582 à 1602. Le fils aîné, Guillaume, semble être mort à Saint-Martin en 1657. Un autre fils, François, baptisé le 19 août 1593, est tenu sur les fonds sacrés par François de Carné, seigneur de Rosanpoul, gouverneur de Morlaix pour le duc de Mercœur, et par Jeanne de Kerliver, dame de Tréoudal. Une de leurs sœurs, Christine, née en 1588, décédée en 1654, épouse un personnage qui porte un nom illustre, et qu'on est tout surpris de rencontrer simple marchand à Morlaix, Laurens de Beaumanoir du Besso. Il est juste de dire que la généalogie de la maison de Beaumanoir n'en fait nulle mention. Jacqueline, née en 1602, épouse Mathieu Calvez, sieur de Kersalou, et décède à Saint-Melaine en 1638. Marguerite devient la femme de François Le Gal, sieur de Lantrehouar en Plougasnou, et Marie, celle de Maître Guillaume Henrion, sieur du Ponthuet en Lanmeur, sergent royal.

Francis Gouin a raconté, d'après une tradition consignée dans les papiers de famille de M. du Plessis Quéménéur, dernier procureur du Roi au siège de Morlaix avant la Révolution, la tragique aventure d'une jeune fille de « Jacques Deleau », capitaine du fort du Taureau en 1611, que des matelots anglais entraînent à leur bord, au moment où elle

(1) *Histoire de Morlaix*, pp. 165-170.

rentrait du sermon avec sa nourrice, et que son père délivra en capturant de haute lutte le navire qui l'emportait. Mais le prénom de Jacques n'a jamais été, à ma connaissance, celui d'aucun des membres de la famille de Leau, et la date 1611 ne convient qu'à l'époque où Yves de Leau de Crechmenory exerçait au fort les fonctions, non de capitaine (c'était, cette année-là, Richard Balavesne, sieur du Ballac'h en Plougasnou), mais de lieutenant. Si l'histoire est véridique, il convient de lui en restituer l'honneur, quelque peu entaché de barbarie. Il paraît qu'ayant poursuivi à force de rames, sur une chaloupe pleine de gens armés, le navire qui lui enlevait sa fille — peut-être Louise, née en 1590 —, Yves de Leau s'en empara à l'abordage dans la baie de Carantec, égorgea le capitaine de sa propre main, fit jeter à la mer, pieds et poings liés, tous les survivants de l'équipage, et, ayant échoué leur bâtiment sur l'Île Grande, il ordonna de l'incendier après en avoir déchargé la cargaison. A la suite de cette féroce vengeance, qui laisse supposer que la pauvre enfant avait subi les brutalités de ses ravisseurs, tous les vagabonds étrangers du pays furent saisis et embarqués « violemment » à Roscoff (1).

Le surnom terrien de Crechménory passa à Yves de Leau, troisième fils du lieutenant du Taureau, né en 1592. Il épouse à Saint-Mathieu, le 24 juillet 1632, Marie Lozech, alliance qui semble être demeurée stérile. Il vit encore en 1670, date à laquelle, ayant essayé de défendre, devant la Chambre de la Réformation, sa plus que douteuse noblesse, il essuie un arrêt qui le déclare usurpateur et le condamne à une amende de 400 livres. Il meurt peu après, et l'humble manoir de Crechménory appartiendra à la fin du même siècle à la famille de Kermellec.

(1) F. Lecoat (F. Gouin), *Monographie du château du Taureau*, Morlaix, Haslé, pp. 52-60.

7 — François de Leau a pour femme Catherine de Kermerchou, et habite la paroisse de Saint-Mathieu, comme presque tous ses frères et sœurs. La Chambre de la Sainte-Union décide, le 24 janvier 1590 « que François Deleau yra en personne au guet », dans l'un des corps de garde établis pour la surveillance des portes de la ville. Le 29 janvier, il est député, avec son frère et divers autres, afin de lever sur les habitants les plus aisés une taxe de 1.200 écus, et il accepte, le 22 mars, de se porter caution pour la rançon du sieur du Restmeur, prisonnier des Ligueurs à Morlaix (1). Un fils, Gabriel, lui naît le 11 juillet. Lui-même décède le 19 octobre suivant, et son enfant doit l'avoir suivi de bien près dans la tombe.

8 et 9 — Marguerite de Leau est en 1580 la femme de Guillaume Noël, et sa sœur Christine celle de Sylvestre Noël, frère ou cousin de Guillaume. Christine de Leau est nommée dans le cahier de la Sainte-Union, parce qu'on l'oblige, en 1590, à participer aux frais de réparation des murailles de la ville close, dans la mesure où sa maison s'y appuie (2). Elle meurt à Saint-Mathieu le 28 août 1596.

10 — Charles, unique enfant de Bernard de Leau et de sa seconde femme Amice de Quélen, reçoit le baptême dans l'église du Mur le 20 septembre 1573. Il a pour parrain écuyer Charles de Kergariou, sieur de Kermadéza, et pour marraine d^{lle} Constance Lagadec. Il prend le surnom terrien de sieur de Croasanmerdy, petit lieu roturier situé en Plougasnou, près du manoir du Merdy, au carrefour des chemins du bourg au village de Terenez, et de Lanmeur à la pointe du Dibenn.

(1) *Le Cahier de la Sainte Union*, pp. 57, 59 et 75.

(2) *Ibid.*, pp. 55 et 64.

Il se livre au négoce, est juge consul en 1608, et s'occupe en qualité de jurat des affaires municipales, de 1605 à 1619 (1). Sa femme Marguerite de Kerret, veuve en 1626, lui donne au moins cinq enfants, baptisés à Saint-Mathieu de 1603 à 1615, parmi lesquels Amice, mariée à écuyer Louis Goaffuec, sieur de Runmarec, morte veuve en 1658, et Jacquette, dame de Kermenhir, morte en 1667 et enterrée à Saint-Dominique. Le fils aîné, Yves de Leau, né en 1604, se qualifie comme son père de sieur de Croasanmerdy. Il semble avoir disparu sans alliance, ainsi que son frère cadet Charles. Ni l'un ni l'autre ne sont mentionnés dans la réformation de 1668-71, au nombre des déboutés ou désistés, et le lieu de Croasanmerdy appartient, en 1693, au sieur de Coëtanlem de Rostiviec.

C'est à ce carrefour qu'existe encore le plus intéressant souvenir qu'ait laissé, dans le pays de Morlaix, la famille de Leau. Une belle croix à personnages s'y dresse, timbrée de quatre écussons à ses armes et à celles de ses alliances. Aux pieds du Christ se voient les armoiries pleines des de Leau : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes de même*. Sous la Sainte Vierge, elles sont mi-parti de Quélen : *burelé de dix pièces d'argent et de gueules*, pour rappeler l'alliance de Bernard de Leau et d'Amice de Quélen. Sous saint Jean, elles sont mi-parti de Kerret : *d'or au lion de sable, à la cotice de gueules brochant*, et enfin écartelées de Kerret sous la statue de sainte Marguerite, patronne de Marguerite de Kerret, femme de Charles de Leau.

A l'article : Leau (de) de son *Nobiliaire de Bretagne*, Courcy cite des sieurs de la Roche et de la Touche en Evran, près de Dinan, de mêmes noms et armes, et le vicomte de la Messelière a donné, dans ses *Documents pour servir à l'histoire de la paroisse d'Evran* (Côtes-du-Nord). (Saint-Brieuc,

(1) *Histoire de Morlaix*, pp. 137, 52 et 53.

F. Guyon, 1895), la généalogie des Leau (*sic*) de la Roche, depuis écuyer Samuel Leau, sieur de la Roche, époux de d^{lle} Hélayne de Lys, dont plusieurs enfants baptisés de 1612 à 1623. L'un d'eux, Charles, mort en 1635, ne put être enterré dans le chœur de l'église d'Evran, un gentilhomme s'y étant opposé en alléguant que le sieur de la Roche n'avait pas droit de sépulture à cet endroit, n'étant ni écuyer ni noble. L'aîné, François Leau, sieur de la Roche, désisté à la réformation de 1668, mourut à son manoir de la Touche en 1677, veuf de Renée de Rosnivynen. Leur fils, noble homme Jean-Baptiste Leau, sieur de la Roche, se qualifiait d'écuyer en 1695. L'auteur a suivi sa descendance jusqu'au xix^e siècle. Le dernier représentant de cette famille, Louis-Marie-Paul Leau de la Touche, né au manoir de la Touche en 1823, n'a point laissé postérité. Il ne semble y avoir jamais eu aucune relation de parenté et de parrainage entre la branche de Morlaix et celle d'Evran.



J'ai pensé que le cas de ce libraire parisien venant au milieu du xvi^e siècle, s'établir, se marier et faire souche au fond de l'évêché de Tréguier, en Basse-Bretagne, méritait d'être étudié avec quelques détails, quoiqu'il n'eut rien d'exceptionnel, la prospérité commerciale et la paix profonde dont a joui notre province jusqu'en 1589 expliquant très suffisamment l'attrait qu'elle exerçait sur les Normands, les Angevins, les Flamands, les Basques, voire même les Parisiens. Dans la vignette qui accompagne ce travail, la marque de Bernard de Leau est figurée d'après un croquis sommaire. J'y ai joint des vues de l'ancien pont de Bourret à Morlaix, aujourd'hui disparu, à l'entrée duquel se trouvait la librairie de l'éditeur du *Mystère de sainte Barbe*, des manoirs de Kerbabu en Plougasnou et du Plessis en Sainte-Sève, possédés par la branche de Kerbabu,

Le Pont de Bouzet à Morlaix



Marque de Bernard de Leau



Maison de la famille
de Leau.
Rue de
Bouzet,
à Morlaix



Manoir du Plessis
en Sainte-Sève



Croaz-ar-Merdy en Plougasnou



ainsi que de sa maison urbaine, telle qu'elle existe encore dans la rue de Bourret. Enfin, j'y ai reproduit la croix du Merdy avec les écussons qui la décorent, et le blason tout différent des de Leau décrit par l'abbé de Penamprat (1).

L. LE GUENNEC.

(1) Au moment de mettre sous presse, je reçois de M. le vicomte de la Messelière une généalogie détaillée de la famille Leau de la Touche, accompagnée d'intéressants croquis des manoirs de la Roche et de la Touche-Chartier, en Evran, qui furent ses résidences successives. La Roche est accosté d'une mince tourelle carrée. Plus important, La Touche est flanqué de plusieurs pavillons et d'une haute tour cylindrique à poivrière. Une chapelle du XVIII^e siècle s'élève à l'angle du jardin. Son bénitier porte un écusson blasonné d'une croix, armoiries qui diffèrent donc de celles des de Leau de Morlaix. M. de la Messelière, à qui j'adresse tous mes remerciements, pense que les Leau pourraient être originaires du Poitou. Ils n'apparaissent qu'en 1612 dans les registres d'Evran.

LE NOM DE LAËNNEC

Un cas difficile d'Onomastique

Il a paru dans le n° de décembre dernier de la *Gazette des Hôpitaux* entièrement consacré au centenaire de Laënnec un article du Dr Cabanès, intitulé : *Quelques glanes sur Laënnec. L'étymologie du mot Laënnec. La charte d'éducation rédigée par le père de Laënnec et destinée à son fils.* Un ami ayant appelé mon attention sur cet article et particulièrement sur le nom de Laënnec, force me fut comme Breton et Celtiste de rechercher la forme véritable et l'origine, si possible, du nom essentiellement breton du plus grand homme dont la science médicale puisse s'énorgueillir.

Ce nom m'était assurément bien familier. Professeur de rhétorique au collège de Quimper, en 1870-71, à mes débuts dans l'enseignement, je passais journellement devant la cathédrale, à côté de laquelle j'apercevais sur son socle de granit de l'Aber la statue de bronze représentant Laënnec, assis, tandis que, entre les deux tours, m'apparaissait la statue équestre du légendaire roi Grallon. Mon admiration se partageait à doses inégales entre l'illustre savant et le héros favori des Quimpérois. Je crains fort que, chez bon nombre d'entre eux, sans m'excepter, je l'avoue, car j'avais à cette lointaine époque la tête farcie de légendes patriotiques bretonnes, populaires et pseudo-savantes, le roi Grallon n'ait fait un tort sérieux à Laënnec. Je dois ajouter à ma décharge que je me souciais fort peu alors de l'auscultation et que je n'avais eu aucune occasion d'y avoir recours. Ce n'est que le 28 décembre 1926, que j'ai fait personnellement connaissance avec cette prodigieuse méthode, uniquement pour faire plaisir à mon entourage :

les résultats de l'épreuve ont été des plus rassurants, je serais tenté de dire, encourageants.

En tout cas, ne connaissant que le breton populaire et n'ayant d'autres lumières sur le passé des Bretons et la linguistique bretonne que celles que j'avais puisées dans la lecture du *Barzas-Breiz* de M. de La Villemarqué, je n'avais jamais songé — et je m'en félicite grandement aujourd'hui — à rechercher l'étymologie du nom de Laënnec.

Le Dr Cabanès, en ce qui concerne la question étymologique, renvoie à un travail de M. H. Gaidoz paru en 1912 chez Niemeyer, à Halle, sous le titre de : *Le mal d'amour d'Ailill Anguba et le nom de Laënnec*. C'est un tirage à part, m'a appris mon collègue Vendryes, d'un article faisant partie du volume de mélanges offert par quelques amis et élèves à Kuno Meyer, à l'occasion de sa nomination à la chaire de celtique de l'Université de Berlin, en 1912. N'ayant pas pris part à cette manifestation, quoique j'aie toujours eu avec Kuno Meyer des rapports corrects, presque amicaux même à la veille de la guerre, je n'avais pas eu jusqu'ici occasion de feuilleter ce volume de mélanges, dont j'aurais dû, j'en conviens, m'occuper plus tôt.

Le titre du travail de M. Gaidoz est de nature à surprendre tout d'abord et à piquer la curiosité du lecteur. Aussi ai-je suivi volontiers, sans ennui d'ailleurs, l'auteur dans ses divers *erremments* (au sens étymologique du mot) depuis l'Irlande ancienne jusqu'à la première moitié du xix^e siècle. Le fil conducteur qui relie Ailill à Laënnec est plus fin que solide et je ne crois pas qu'après M. Gaidoz, on songe jamais à établir le moindre rapport entre le médecin du légendaire malade et l'inventeur de l'auscultation.

Le mal d'amour d'Ailill (en Irlandais *Serglige Ailella*, la maladie d'Ailill (1), est un épisode qui se rattache à l'épopée

(1) *Serglige* pourrait se traduire par *lit de douleur*, *maladie de langueur*.

connue sous le titre de *Tochmarc Étain*, la recherche en mariage d'Étain (1).

M. Gaidoz a adopté le texte des *Irische Texte* de Windisch (I, p. 113-133) (2).

Ailill devient passionnément amoureux de sa belle-sœur Étain, pendant les fêtes données à Tara à l'occasion de son mariage avec son frère le roi d'Irlande Eochaid Airem. Il est tombé gravement malade. Eochaid appelle à son aide son médecin Fachtna. Celui-ci met la main sur la poitrine du malade qui pousse un soupir. Fachtna lui déclare qu'il est malade de jalousie ou d'amour. La pratique de ce diagnostic est claire, dit M. Gaidoz ; on mettait la main sur la poitrine du malade et on le faisait respirer fortement. C'est, ajoute-t-il, le procédé de la palpation où la main cherche à sentir ce que plus tard l'oreille percevra par l'auscultation soit médiate, soit immédiate Fachtna serait donc une sorte de précurseur de Laënnec. Fachtna, dans le paradis des Celtes, au-delà de la mer, a dû être bien surpris de ce commentaire.

Avant lui, le roi Eochaid était venu au chevet de son frère, avait mis la main sur la poitrine du malade, qui, également, avait poussé un soupir, *son soupir*, dit le texte, d'où le surnom d'Ailill ànguba que lui donne, non le texte du Ms. Egerton du xiv^e siècle qu'adopte M. Gaidoz, mais celui du *Leabhar na h'Uidre* écrit vers 1100 (3). O'Curry, *Lectures on the mss.*

(1) Ce titre ne convient pas à l'épisode du mal d'Ailill, mais il se justifie en ce qui concerne Eochaid et le dieu Mider qui se disputaient Étain.

(2) Windisch adopte la version du ms. Egerton du xiv-xv^e siècles en donnant les variantes du *Lebor na h'Uidre* (écrit vers 1100), quand il y a lieu.

(3) Windish, *Ir. Texte*, I, p. 121, cap. 6, au bas de la page. Le texte du ms. Egerton qualifié Ailill d'*Anglonnach* ou *Oenglondach*, qui n'a commis qu'un crime, c'est-à-dire, son amour pour la femme de son frère. Il est vrai qu'Ailill était marié.

material, p. 363, donne *Oengoba*, et p. 610 (Appendice, p. 610), *Aengoba*, l'homme au seul soupir : *guba*, *goba*, aujourd'hui *gubha* a le sens de soupir, *plainte*. Eochaid ne pouvait naturellement rien tirer de ce soupir et c'est en désespoir de cause qu'il avait appelé Fachtna. Si celui-ci a immédiatement reconnu la cause de la maladie, c'est que, comme tous les médecins de la légende, chez les Gaëls comme chez les Brittons, ainsi que chez d'autres peuples, à l'époque mythique, Fachtna, est devin, magicien. Dans la fameuse épopée du *T'àin Bó Cualgne*, ou *Razzia des vaches de Cooley*, le chef de la troupe de médecins qui accompagnait l'armée d'Ulster, Fingin est surnommé *Faith-liaigh*, le médecin-prophète. La médecine jouait un rôle important chez les Celtes. Les Germains leur ont emprunté le mot qui signifie médecin : gothique *lékeis* : irlandais moyen *lieig*, plus tard *liaig*, génitif *lego*, *lega* (1). Le vieux-norrois tardif, dérivé *laeknari* a le sens de *magicien*, *qui guérit* par des incantations (2). Joyce (*A social history of Irland*) a consacré tout un chapitre du plus grand intérêt à la médecine dans l'ancienne Irlande (t. III, p. 397 et suiv.). Chez les Brittons le médecin était également un magicien. Le grand médecin dans le roman gallois de Gereint et Enid est Morgan Tut : or, *tut* signifie sorcier, magicien. Dans le *Chevalier au Lion*, *Morgan tut* est devenue *Morgain la fée* (3).

Ce n'est pas d'ailleurs Fachtna qui guérit Ailill. Eochaid, obligé de s'absenter pour remplir ses devoirs de roi, le confie aux soins de sa femme, la belle Étain. « Elle obéit, dit M. Gaidoz et il guérit. Les choses ne se passèrent pas aussi simplement, heureusement pour l'honneur conjugal du trop confiant Eochaid. A la vérité, il fut très exposé, mais il fut sauvé par les artifices du dieu Mider, premier époux d'Étain,

(1) Holger Pedesen, *Vergl. G.* 1, 21, 311 ; 11. 93.

(2) Falk-Torp, *Norw. Dàn. Et*, W à *laege*.

(3) J. Loth, *Contribution à l'étude des romans de la Table Ronde*, p. 51.

quand elle habitait le royaume des *side*, demeures féeriques (1).

M. Gaidoz en rapproche l'épisode de l'histoire d'Antiochus malade d'amour lui-aussi pour Stratonice, femme ou concubine de son père Séleucus. Ce dernier, pour le guérir, emploie un remède radical : il lui cède Stratonice avec une partie de ses biens.

Ensuite, M. Gaidoz passe à un autre *précurseur* de Laënnec, Galien. Galien soignait une femme malade d'un mal mystérieux. Voyant qu'elle changeait de visage à la vue de l'acteur Pylade, et sentant que son pouls s'agitait, il en conclut que sa maladie c'était l'amour.

Avec Hippocrate, nous nous rapprochons quelque peu de l'auscultation. On a souvent cité le célèbre passage où, il dit que « si appliquant l'oreille contre la poitrine du malade, vous écoutez pendant longtemps, cela bout en dedans comme du vinaigre ». En revanche, nous sommes loin de l'Irlande. Après avoir cité un diagnostic analogue d'Avenbruger, vers 1760, M. Gaidoz nous ramène au pays de Fachtna. « Je ne m'éloignerai pas trop de mon sujet, dit-il, en rappelant que la découverte de Laënnec a été aussitôt reprise et développée au pays de Fachtna. Car, après la découverte de Laënnec publiée en 1919, dans son *Traité de l'auscultation médiate*, ce sont les médecins irlandais qui ont fait faire les plus grands progrès à la thérapeutique du cœur. La langue technique de la médecine en témoigne par l'expression devenue classique de *respiration Cleyne-Stokes*. Cleyne mort en 1836, était Écossais mais s'était de bonne heure établi à Dublin. Stokes est le Dr William Stokes, père de Whitley Stokes, le grand celtologue, et de Margaret Stokes, connue par de remarquables travaux

(1) *Side*, moderne *sidhe*, désigne les demeures divines des dieux ou esprits souterrains prenant forme humaine et ces êtres divins, mâles où femelles eux-mêmes. Ils passaient pour habiter sous terre ou dans les *tumuli*. Pour les artifices de Mider, cf. *Ir. Texte* 7, p. 114-115.

d'archéologie. Malheureusement un médecin des plus compétents m'apprend que la respiration Cleyne-Stokes n'a rien à voir avec l'auscultation. Il en est de même du syndrome Adams-Stokes. Resterait le *Traité sur les maladies du cœur et de l'aorte* de Williams Stokes, paru en 1844 et qui pendant longtemps, d'après M. Gaidoz, a fait autorité et le ferait peut-être encore. Or, ce traité paraît inconnu ou à peu près des médecins français. Il s'est d'ailleurs écoulé un bon nombre d'années, comme on le voit par la date, entre l'apparition du traité du Dr Stokes (1844) et celle de l'invention de Laënnec. Longtemps avant l'apparition du traité, des étudiants étrangers étaient accourus à Nantes même auprès de Laënnec. L'École de médecine de Nantes possède, à ce point de vue, un document précieux : une adresse de remerciements à Laënnec, de la part des étudiants étrangers et français qui avaient suivi sa clinique. L'adresse, m'écrit M. le Directeur de l'Ecole de médecine, n'est pas datée, mais elle remonte sûrement à l'année 1823-24, car l'Ecole possède dans les notes de Laënnec une : « *liste des étudiants étrangers qui ont suivi mes cours et dont j'ai connu les noms* ». Or, la liste de 1823-24 porte précisément les noms des élèves étrangers qui ont signé l'adresse. L'adresse débute ainsi : MM. les médecins et élèves étrangers et français qui ont eu l'honneur de suivre depuis six mois la clinique de M. le professeur Lanec (sic) le prient d'agréer l'expression de leur sincère reconnaissance et de leurs remerciements pour la peine qu'il s'est donnée pour assurer *leurs instructions* (sic). L'adresse est présentée par M [agnus] Christian Retzius, suédois, docteur de l'Université d'Upsal. L'adresse est signée par 7 Anglais, 7 Allemands, 3 Irlandais, 2 Écossais, 1 Grec de Thrace, 1 Espagnol, 1 Polonais et 8 Français (ou portant des noms français).

Je dois à mon ami Alf. Sommerfelst, de l'université d'Oslo, les renseignements suivants sur Retzius. Magnus Christian Retzius, fils d'un naturaliste connu et père du fameux anato-

miste et anthropologiste Anders Adolf Retzius, naquit en 1795. Il finit ses études de médecine en 1813 et passa le doctorat de médecine en 1815. Il a été médecin dans diverses institutions jusqu'en 1849, époque à laquelle il fut nommé professeur à *Carolinska Institutet*, la vieille école de médecine de Stockholm. Il s'en retira vers 1864 et mourut en 1881. Il a publié divers travaux et articles scientifiques. Il a sans doute été un de ceux qui ont introduit l'auscultation en Scandinavie.

Pour quelques-uns des étudiants étrangers, il y a des notes de la main de Laënnec, indiquant la durée de leurs études, parfois portant une appréciation : *assez bien, très bien étudié*. Les noms de Cleyne et Stokes n'y figurent pas.

La transition ménagée par M. Gaidoz de l'ancienne Irlande à la nouvelle, de Fachtna à Laënnec, paraît donc bien compromise.

Arrivant enfin au nom de Laënnec, M. Gaidoz lance toutes ses foudres contre le *tréma* dont on l'a orné. A en juger par ses autographes, Laënnec n'a jamais écrit son nom avec un tréma ; il ne figure pas non plus sur le socle de sa statue à Quimper. Littré, dans son édition d'Hippocrate, de même que dans son *Dictionnaire de Médecine*, en collaboration avec Nysten, à l'article *Auscultation* ; la *Biographie Universelle* de Michaud, la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, donnent le nom également sans tréma. En revanche, la 23^{ème} édition du *Dictionnaire de Médecine*, édité par le professeur Gilbert, écrit Laënnec avec un *tréma* ; cette orthographe a été suivie par l'Encyclopédie allemande de Meyer et Brockhaus. Elle s'étale à Paris sur la façade de l'*Hôpital Laënnec*.

M. Gaidoz n'a pas assez de réprobation pour ce *tréma* : le tréma le met hors de lui : « Le tréma, s'écrie-t-il, est illégitime ; il s'explique par la démocratisation actuelle de la langue française et, ce qu'on peut appeler d'un mot nouveau, *le sabotage linguistique*. Le *vulgus* corrige d'après son igno-

rance les mots ou noms qu'il ne connaît pas et il règle ensuite les prononciations d'après les graphies sabotées ».

A l'époque où j'habitais Quimper, on ne songeait pas à agrémenter de ce coupable tréma le nom de Laënnec, mais on n'en prononçait pas moins partout Laënnec en trois syllabes. Le Dr Donzelot, beau-fils d'Anatole Le Braz, médecin des Hôpitaux, qui a été élevé à Quimper, m'a assuré qu'il en était de même de son temps. Le tréma n'a aucune importance ; la question est de savoir si la prononciation du nom en trois syllabes et si la forme Laënnec sont sincères.

M. Gaidoz n'a pas d'hésitation : il faut interpréter *Laennec*, *lennec*, qui lit, instruit, dérivé de *lenn*, lire. Il cite, à ce propos, *lennoc* (1), habile, savant, qui a de la lecture, du Dictionnaire breton-français de dom Le Pelletier (1752), qui ajoute : *ce dernier est aussi rare que les paysans scavans et grands lecteurs* ; le Dictionnaire breton-français de Le Gonidec, revu et publié par La Villemarqué en 1850, à l'article *lennec* cite le nom de famille que quelques-uns écrivent *Laënnec*, Troude *Dict. breton-français* (1876), donne *lennec* comme peu usité, mais il a aussi *laennec*, adj. *lennec*, instruit, qui a beaucoup lu ; il ajoute : *Laënnec* est un nom assez répandu en Cornouaille.

Ce sont là autant de tentatives étymologiques. Il reste à savoir si elles sont justifiées. Ce qui *a priori* paraîtrait plus sérieux, c'est que l'étymologie donnée par Troude, La Villemarqué et M. Gaidoz, est aussi celle du père de Laënnec. Le Dr Cabanès donne, en effet, cet extrait d'une lettre du père : « *Laënnec*, qu'on prononce *lennec*, vient de *lenn*, leçon, lec-

(1) M. Gaidoz voit une différence de dérivation entre *lennoc* et *lenn-ek* ; c'est le même suffixe, la forme -*oc* est propre au léonard à l'époque moderne. La prononciation -*ek* est française, en exceptant quelques coins du haut-vannetais. On prononce en général -*ec* : *e* muet français dans *le* (petit) ; -*oc* vieux-breton a souvent et longtemps été écrit -*euc*, -*uec* en moyen-breton.

ture. Il se traduit par *liseur, homme d'études* ». Suivent quelques exemples de dérivés en *ec*, comme celui du manoir qu'il habite et où est mort son fils : *Ker-louarnec*, village des renards, de *Ker*, lieu, et *louarn*, renard, (*Ker* n'a pas le sens de *lieu*, mais aujourd'hui de *village* et de *ville*.)

D'après un correspondant de Quimper assurément bien informé, le père de Laënnec a laissé la réputation bien établie d'un *fumiste* à qui son fils, pour son avantage et le nôtre, a eu la bonne inspiration de ne pas ressembler. Le Dr Cabanès s'attendrit sur ce qu'il appelle *la charte d'éducation* rédigée pour son fils. « On n'a pas rendu justice suffisante, selon lui, à celui qui contribua pour une large part à sa formation intellectuelle et morale ». J'ai lu tout ce qu'en a cité le Dr Cabanès : je n'ai jamais rencontré un pareil tissu de banalités prétentieuses et puériles.

Tout ce qu'on peut retenir, à la rigueur, des remarques de Laënnec père au sujet de son nom, c'est qu'il se serait prononcé *Lennec*. Ce serait un résultat important venant d'une source *sérieuse*.

La graphie Lanec que donne l'adresse de remerciements des étudiants étrangers ne peut être invoquée à l'appui. Celui qui présente l'adresse est un Suédois ; comme la majorité des signataires qui sont Allemands ou Anglais, il accentuait vraisemblablement *Laënnec* sur la première syllabe.

Il n'est cependant pas impossible que la prononciation *Lennec* (ou *Lèneg*) ait réellement existé, au moins sporadiquement.

M. Waquet, archiviste du département à Quimper, m'apprend que le nom du grand-père de l'Hippocrate breton, Michel Laënnec, l'acquéreur de Kerlouarnec en janvier 1754, né en 1714 à Douarnenez (compris alors dans Ploaré), est écrit sur son acte de baptême *Lennec*. Ce serait un fait analogue à quelques autres bien connus : *maen*, pierre, devenu *men* (*mean* en léonard), donne le dérivé *ménec*, pierreux ;

maez, champ, aujourd'hui *mez* (léonard *meaz*) donne le pluriel *mezou*, *meziou* ; *meziad*, campagnard. Ces deux mots, en vieux celtique avaient un *g* intervocalique. De même *draenen*, ronce, qui se montre au XIII^e siècle, dans *Rosdraenen*, est aujourd'hui *Rostrenen* (1) ; *Dréneuc*, nom de lieu au XV^e siècle, signifie épineux ; *drenec* est le bar (poisson). Le gallois pour le singulier de ces mots a encore : *maen*, *maes*, *draen*. Le breton a une tendance dans ce genre de monosyllabes, à changer *ae* en *ei* et *e* ; *blein*, sommet, gallois *blaen*. Le bas-vannetais a au singulier *mein*, pierre ; en haut-cornouaillais, au Faouët, on prononce *min*.

On trouve aussi en breton, assez souvent, avant la réforme de Le Gonidec, *æ* pour un son simple français, mais cette graphie n'est jamais constante.

Une graphie constante *laennec* pour *lennec*, instruit, est particulièrement invraisemblable. Je ne connais pas d'exemples de *lenn*, lire, écrit avec *æ*, excepté dans quelques livres vannetais, où c'est également accidentel.

Le breton n'a pas de forme ancienne de *lenn*, mais son origine est des plus claires ; c'est un emprunt au latin *legendum* (2). Le gallois du XII^e siècle a la forme intermédiaire *lle-enn* en deux syllabes ; *g* intervocalique devenu spirant suivant la règle a disparu. On le retrouve dans le vieil-irlandais *legend*, génitif *legind* (3) (déclinaison en *o*). On peut signaler dans le *Book of Taliesin*, dont le manuscrit est de la fin du XII^e siècle, mais dont les poèmes sont sensiblement plus anciens,

(1) En bas-vannetais on prononce, *Rostren* (*Rostren* : accent sur *o* ; *s* = *ch* français ; les deux *e* ont le son *e* français dans le petit).

(2) On dit aujourd'hui pour *liseur* : *lenner* ; en vannetais, plutôt *lenour*.

(3) Le cornique moyen a *maplyen*, clerc, qui répond à l'irl. actuel *mac léighinn*, étudiant (*é* allongé aux dépens de la spirante). *Legend* est en irl. mod. *léigheann*. Le verbe *lego*, je lis, a été également emprunté par les Celtes insulaires.

quelques-uns étant sûrement antérieurs au XII^e et même au XI^e siècle, le dérivé *leenawc*, savant, instruit, en trois syllabes : *proffwydeu lleenawc*, des prophètes savants (*Skene, Four anc. books of Wales*, 11, 174, 10 ; édition G. Evans, p. 46, 15) (1).

Le *g* intervocalique de *legendum* disparaissant, en breton comme en gallois, il est de toute évidence que la contraction des deux *e* mis en présence par la chute du *g* était inévitable.

Quand la graphie *æ* pour un nom propre breton connu depuis quatre siècles, comme celui de Laënnec, est constante, malgré une *prononciation é* ou *è* qui, vraisemblablement, est sporadique, c'est qu'une consonne est tombée entre *a* et *e*. Or la graphie la plus anciennement connue est *Laennec* et n'a cessé d'être en usage (exception faite pour Michel *Laënnec*, sur un registre de baptême). Le plus lointain ancêtre du médecin est Vincent *Laennec* qui figure, en 1582, sur un registre de notaire de Cadol, trêve, c'est-à-dire section, de la paroisse, aujourd'hui commune, de Melgven, non loin de Pont-Aven. Le registre est aux archives du Finistère et je dois à l'obligeance de l'archiviste, M. Waquet, ce que je sais de la famille Laënnec.

Nos connaissances sur le nom Laënnec se sont accrues de façon fort heureuse grâce à M. D. Bernard, contrôleur des Télégraphes à Fougères, originaire d'Audierne, avec lequel j'ai publié une étude sur *Les noms de lieux du Cap-Sizun*. Il a fait part de sa découverte à M. Waquet, qui me l'a communiquée, et il vient de me la confirmer. Il a découvert dans les fonds de la Chambre des Comptes de Nantes, aux Archives de la Loire-Inférieure, toute une tribu de Laennec en Scaër, à Kerroué (2) (Aveux de la seigneurie de Kervégant). Aucun acte n'est antérieur à 1537 ; aucun n'est postérieur à 1619. En

(1) Le poète (*ibid.* p. 144, 3 ; G. Evans, p. 27, 6) dit de lui-même ; *Kynn bum lleenawr*, avant que je n'aie été un homme de lettres.

(2) En 1540, *Kerroez* ; *Kerroué* où 1561. La cote d'archives est : Archives de la Loire-Inférieure, B 1231.

1537, 1540, 1561, la graphie est *Laennec* ; en 1619 : *Lainec* et *Le Laynnec*. Ces graphies sont très précieuses, en particulier la dernière, et il eût été surprenant qu'on ne la trouvât point. Tout d'abord la graphie *Le Laynnec* prouve, ce qui était à peu près sûr, que *L* initial du nom de *Laënnec* n'est pas l'article français *l*, comme cela est assez fréquent dans les noms propres bretons commençant par une voyelle (1).

La graphie *ai*, *ay* sort de *ae*, en polysyllabe. Si, en effet, on a *menec*, pierreux, sous l'influence de *men*, on a généralement *meinec*, dérivé direct de *maen* ; dès le ^{xiii}^e siècle, à côté de *Rosdraenen* (1296), on trouve *Rostreinen* (1335) et aussi *Rostrenen* (1296) (2). De même : *maes Maenguen* (1447) ; *maes Menguen* (1436) ; *maes Meinguen* et *Mynguen* (1439) ; *Mynguen* peut être pour *Meynguen* (3) ; aujourd'hui, c'est *dreinec*, épineux, que l'on trouve plutôt, il me semble que *drenec*.

Une question se pose toutefois ; la prononciation *Laennec* en trois syllabes a-t-elle pu persister ?

J'ai traité de la monophthongaison et de la diérèse dans ma *Métrie galloise*, t. II, 2^e partie, p. 106 et suiv. J'y suis revenu dans la *Revue celtique*, 1907, p. 57, et suiv. (4), en particulier p. 59-60. Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire le sort du groupe-*ae*, sortant de *-age-*, si *-e-* n'est pas en syllabe finale et porte l'accent, la diérèse peut subsister -*Agelus*, ange, pour *angelus* a donné, en vieux-breton, une diphtongue *ail*, ne valant qu'une syllabe : *agelus* était devenu *aglus* ; au con-

(1) M. D. Bernard rencontrant en Querrien près de Quimperlé une famille *Lavennec* (*avennec*, qui avait une grosse mâchoire ou joue), avait pensé à *Laennec*. On prononce en effet en Haute-Cornouaille (par exemple à Guisriff, Faouët) *-ae-* pour *-ave-* : *Pond-aen* pour *Pondaven* (Pont-Aven), mais c'est une prononciation locale qui n'empêche pas la persistance de la graphie sincère avec *-v-*.

(2) J. Loth, *Chrest. bret.*, p. 202.

(3) Ibid, p. 218.

(4) Remarques sur la métathèse de *ae* en breton.

traire *cagella*, qu'il faut supposer pour *cancell*a, a donné en breton, *cael*, balustrade, barrière à claire-voie : l'accent était sur la pénultième : *cagélla*. Le pluriel (1) a contribué à maintenir la diérèse. *Laennec* accentué sur la pénultième, a pu persister. Mais le rapprochement des voyelles en syllabe prétonique a lutté contre la règle et amené les prononciations signalées plus haut. *Laynnec* représente une prononciation qui existe au lieu de *Leinec* ; en bas-vannetais, et ailleurs, on dit *mainec*, pierreux, et aussi *main*, pierre (diphtongue *ai*).

En gallois, ce phénomène n'est pas inconnu, au moins pour *-e-e-* sortant de *-ae-*, et cela nous ramène tout droit à l'étymologie de *Laennec*.

Il y a dans la légende guerrière galloise chez les poètes du XI^e au XIII^e siècle, dans les romans anciens et les triades, une personne du nom de *Llenawc* dont la forme varie quelque peu : *Lleenawc* (Book of Taliesin, *Four anc. Books of Wales* 11, 194, 2) ; *Lleinauc* (Black Book of Carmarthen, *ibid.* 53, 16) vers 4, 6, 8, 10, 11, 12 : *Lleinauc*, *Lleinauc* ; 55, 23. *Lleynauc* (2).

M. Gaidoz tire le nom de ce personnage de *lenn* (lire), et s'étonne que l'interprétation de *Lleenawc* par *savant* n'ait été donnée par personne : ni par Robert Williams, ni par Skene, ni par Th. Stephens, ni par G. Evans, ni par J. Loth, dans sa traduction française des *Mabinogion*, car ce dernier, comme Breton devait connaître le nom de son illustre compatriote Laennec, homonyme du personnage gallois ».

Si M. Gaidoz s'était simplement donné la peine de rechercher dans l'Index de cette traduction française qu'il cite le nom de *Lleinauc* et de se reporter aux notes qui le concernent (3),

(1) Cf. *Cahello*, village en Guer, Morbihan. *Guer*, anciennement *Guern*, a été bretonnant.

(2) Dans les *Mabinogion* du Livre Rouge, on trouve une forme plus récente, *Llennawc*, reposant vraisemblablement d'ailleurs sur une mauvaise lecture.

(3) J. Loth, *Les Mabinogion du Livre Rouge de Hergest avec les*

son étonnement aurait cessé. Comme mes co-inculpés, j'ai été arrêté dans toute tentation d'identifier le personnage en question avec *lleenawc*, *llennawc*, savant, par le fait que c'est évidemment un guerrier ; qu'il est le père d'un des plus grands héros de l'épopée guerrière des Gallois, *Gwallawc* (1) ; que son nom est lié à des noms de lieux importants, dont l'origine est connue et n'a rien à voir avec *lenn*, lire (2). Enfin, ce qui est décisif, c'est que la forme la plus ancienne de son nom, dans des généalogies galloises dont le manuscrit est du x^e siècle, est *Laenauc* : *Gwallauc map Laenauc* (3).

Laenauc dérive directement des *Llaen*, conservé dans *Dinllaen*, citadelle de Llaen, chef-lieu du promontoire de *Lleyn*, entre la baie de Carnarvon et celle de Cardigan. La forme *Lleinauc* pourrait s'expliquer par (4) *Lageniauc*, de même que *Lleynauc* (voir p. 23), mais *Lleinauc* s'explique mieux par l'influence de *Lleyn* qui avait deux syllabes encore au xii^e siècle (5). *Llein* remonte clairement à *Lagenoi*, *Lagenî*, identique au vieil irl. *Lagin*, plus tard *Laighin*, les gens du Leinster, le Leinster. L'homme de *Lleyn* était régulièrement *Llae-*

variantes du Livre Blanc de Rhyderch, 2 vol. édition *refondue et augmentée* 1913 ; I. 315, note 1 ; 360, n. 1 ; 11, 142, 243, n. 5 ; 245, n. 5 ; 258, n. 4 ; 335, n. 1.

(1) Voir surtout, *Mab.*, t. II, p. 142, note 1. Un poème tout entier du Black Book lui est consacré ; il est donné comme le fléau des Anglais, Taliesin s'écrie qu'il n'a pas vu un homme, celui qui n'a pas vu *Gwallawc*.

(2) La poésie, la musique, la culture intellectuelle, en général, chez les Gallois, étaient l'apanage des classes élevées et des monastères. Les lettrés étaient très honorés. Bon nombre de chefs ont été eux-mêmes des poètes renommés ; mais un qualificatif comme *lleenawc*, savant, ne pouvait être un nom de famille ; c'eût été tout au plus un surnom.

(3) J. Loth, *Mabinogion*, 11, 335, n. 1.

(4) John Rhys voyait dans *Llaen* un ancien génitif pluriel : la citadelle des *Lageni* (*Lagenon*).

(5) *Black Book of Carmarthen* (Skene, *Four Anc. Books of Wales*, 11, 74, 8) : *Llein* est prononcé aujourd'hui *Llyn* : *y* son entre *i* et *ü*).

nauc, *Lleinauc* = *Lagenâco-s*. Ce nom de lieu est fort important pour l'histoire du peuplement de l'Irlande.

Faut-il identifier notre *Laennec* avec le *Laenauc* du *x^e* siècle ? Il est à peu près sûr que c'est un *g* qui a disparu et que *Laennec* remonte à un vieux brittonique *Lagenâto-s*. On ne peut pas supposer dans le breton de la zone de Quimper la disparition d'une spirante dentale ou gutturales sourde, ni la disparition d'un *d* intervocalique (1). Un *s* intervocalique disparaissant eût vraisemblablement aussi laissé quelque trace.

Pour être complètement sûr de la forme et du sens du nom de Laënnec, il faudrait en retrouver des formes plus anciennes et savoir aussi, s'il existe encore quelque part, comment, en breton, on le prononce.

S'il remonte, comme c'est fort probable, à un vieux-breton *Laenoc* = *Lagenaco - s*, on peut l'interpréter comme on a interprété le nom des *Lageni* de Galles et d'Irlande. Les *Lageni* étaient un peuple armé de la lance : irlandais moyen *laigen*, moderne *laighean*, lance, javelot. Le gallois moyen *llain* qui a valu deux syllabes, indique une épée, ou plutôt une pointe d'épée (2).

Laennec, si nous sommes dans le vrai, pourrait être traduit par l'homme à la lance, à la lancette.

J. LOTH.

(1) *Briec* remonte bien à *Brithiac*, mais ici *th* est précédé de *i* et suivi de *yod*. En revanche, *brezonec* = *brittonico-* ; *laza*, tuer (*lad*).

(2) Book of Anceirin (*F. a. B. of Wales* 111, 105, 33, 34 ; 98, 33 ; cf. *ibid.* 64, 80, 87. Le double *nn* de *Laennec* n'aurait pas de valeur étymologique et équivaldrait à *n* simple.

L'ALLÉE COUVERTE DE MEN-MEUR

(GUILVINEC)

Depuis quelques années déjà nous avons formé le projet de nous rendre aux Iles Glénans dans le but de juger par nous-mêmes de l'importance des monuments mégalithiques mentionnés et décrits par certains archéologues, et d'y pratiquer, si possible, quelques prospections intéressantes. Retenus pendant longtemps par nos recherches dans le Morbihan, ce ne fut qu'au cours de l'été 1926 que nous devions essayer de réaliser notre programme.

Grâce à l'intervention de notre ami M. G. Monot, correspondant de la Commission des Monuments historiques à Pont-l'Abbé, nous pûmes entrer en relations avec MM. E. et Ch. Lecorre, mareyeurs à Guilvinec et propriétaires de la plupart des îles de l'archipel des Glénans. Au cours de la visite que nous leur rendîmes, ces Messieurs, avec une confiance et une spontanéité charmantes, nous accordèrent d'emblée l'autorisation d'aller fouiller dans leurs îles. Puis, au moment de prendre congé, M. E. Lecorre nous dit en souriant : " Quel besoin avez-vous d'aller jusqu'aux Iles Glénans lorsqu'à 200 mètres d'ici et sur un terrain qui nous appartient vous pourriez trouver quelque chose ? " Comme nous l'interrogeons sur ce qu'il voulait dire : " Venez, ajouta-t-il, et peut-être serez-vous convaincus ". Quelques instants plus tard nous étions sur les lieux.

Et de fait, sur une portion de terrain sableux enclavée dans les maisons de pêcheurs environnantes, le perspicace pro-

priétaire nous révéla la présence de quatre crêtes rocheuses émergeant de la dune d'environ 15 à 20 centimètres. La plus grande de ces roches, longue de 1 m. 80 environ, se trouvait disposée Nord-Sud et transversalement à trois autres, plus petites, orientées perpendiculairement en direction Est-Ouest (fig. 1).

L'agencement de ces pierres nous parut si évident que nous eûmes l'impression d'être en présence de vestiges suffisamment intéressants pour justifier une prospection. Pour peu que MM. Lecorre fussent disposés à nous accorder l'autorisation, nous étions prêts à entreprendre le travail. " Nous en serons d'autant plus heureux, nous répondit M. E. Lecorre, que nous avons déjà signalé la chose à plusieurs reprises. Mais, puisque personne jusqu'ici ne s'est présenté, faites donc sur mon terrain tout ce qui vous plaira ". Après avoir remercié chaleureusement M. E. Lecorre de ses obligeantes paroles, nous prîmes congé, bien décidés à revenir au plus tôt procéder aux travaux de déblaiement.

Le 24 Juillet 1926, munis de tout le matériel indispensable, nous étions à nouveau réunis, M. G. Monot et nous, à Guilvinec.

Guilvinec est un joli petit port de pêche aux maisons blanches, aux rues propres et animées par une population maritime toujours active. Bâti sur l'immense dune qui s'étend sur une profondeur de plusieurs kilomètres tout le long de la côte Finistérienne jusqu'à Audierne, il est situé à 11 kilomètres au Sud-Ouest de Pont-l'Abbé et à 6 kilomètres environ au Sud-Est de la pointe de Penmarc'h, dont on aperçoit les magnifiques et terribles récifs, vestiges de l'ancien littoral.

Le terrain que nous nous disposions à explorer se trouve près du lieu dit Men-Meur, à l'extrémité Ouest de Guilvinec, à 200 mètres environ du port et à 100 mètres à peine du lais de mer.

Nos premières observations et mensurations nous permi-

rent d'y délimiter une dénivellation d'environ 1 mètre de haut sur 16 mètres de long et 7 mètres de large. Nos investigations se trouvaient dès lors parfaitement localisées, avec pour points de repère les quatre crêtes rocheuses émergeant du tertre dont nous parlé plus haut.

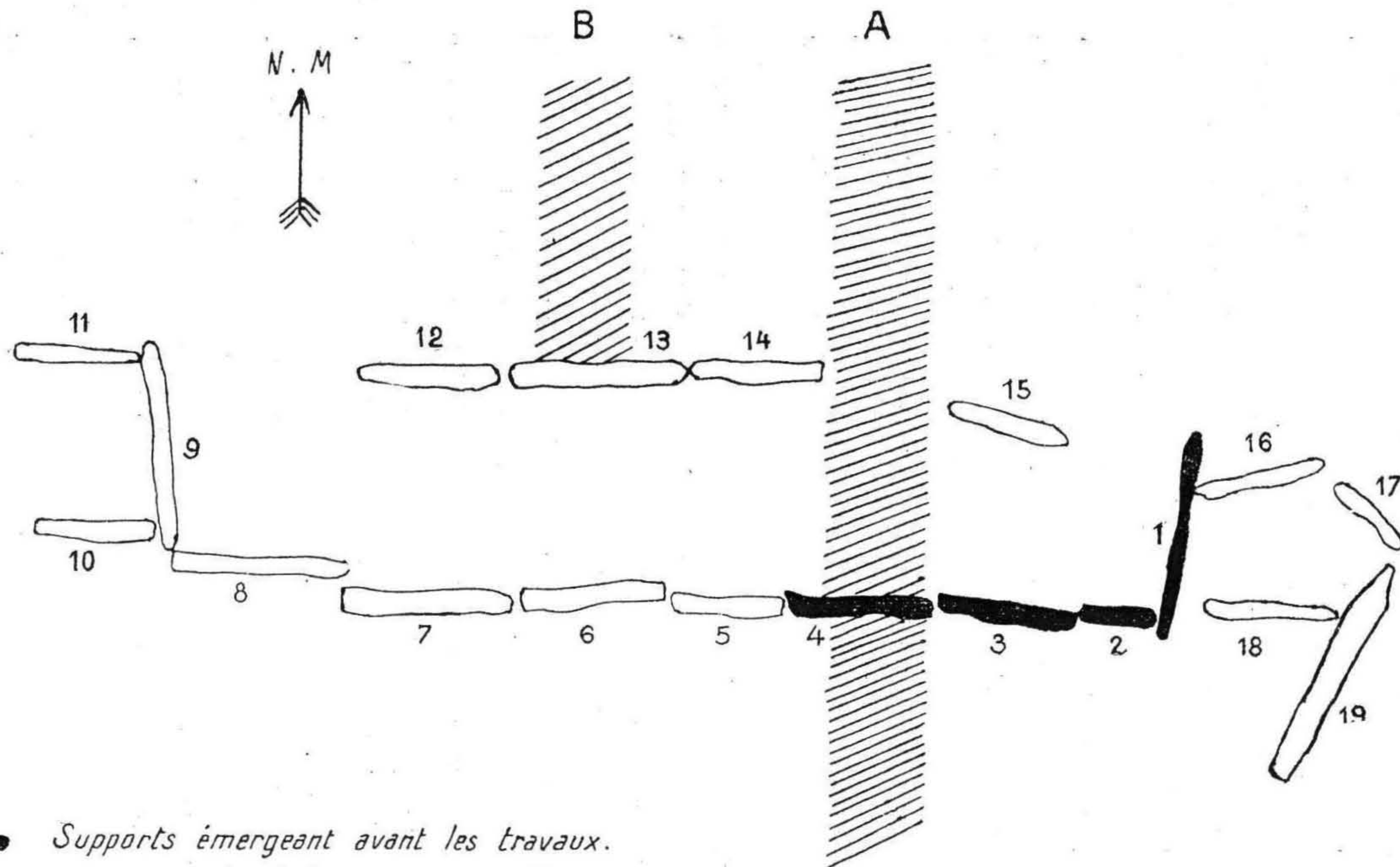
Si, comme nous l'espérions, nous avions affaire à un monument inclus dans la dune, il était nécessaire, avant tout, de rechercher et de reconnaître avec exactitude l'emplacement et la disposition des parois qui devaient le constituer.

Rien de plus dangereux, en effet, que d'attaquer une fouille au hasard, sans méthode et sans plan défini. En dégageant avec précipitation les pierres émergeantes, nous risquions, dans l'ignorance où nous étions de leur équilibre ou de leur solidité dans le sol meuble et surtout de leur situation par rapport à un ensemble architectural quelconque, de provoquer un ébranlement ou un écroulement des supports. C'eût été anéantir dès le début toutes observations valables et compromettre fâcheusement, pour la suite, les résultats de notre travail.

Puisque la dune recouvrait intégralement tout notre champ d'action, la prudence nous commandait de respecter, pour le moment du moins, les pierres apparentes et de nous contenter de l'indication qu'elles nous fournissaient en tant que paroi présumée de chambre ou de galerie d'un monument : c'est ce dont, avant tout, il fallait nous assurer.

Profitant de l'amorce constituée par les crêtes des pierres n^{os} 2, 3 et 4 et partant de cette dernière en direction Est-Ouest nous pratiquâmes un défoncement superficiel de 15 à 20 $\frac{c}{m}$ environ. Ce travail fit apparaître successivement les crêtes des dalles n^{os} 5, 6, 7 et 8. Nous tenions donc, par la succession rectiligne des pierres, la preuve de l'existence de la paroi supposée (plan I).

Restait à chercher la deuxième succession de pierres qui devait, à notre sens, constituer l'autre paroi du monument.



-  Supports émergeant avant les travaux.
-  " mis à jour par la fouille.
-  Tranchées de recherches:

Allée couverte de Men-Meur. (Guilvinec.)
 St Just-Péquart
 1926.

Comme aucun indice ne permettait de soupçonner sa présence, soit au Nord soit au Sud de la première rangée de dalles, il fut décidé de pratiquer une tranchée de reconnaissance au travers du terrain : elle devait nous permettre de rencontrer, — si toutefois elles existaient, — d'autres dalles, peut-être la deuxième paroi de la galerie supposée du monument.

Prenant donc comme point de départ la base Nord du tertre, en face et à l'Ouest de la pierre n° 4, une tranchée de 60 % de profondeur et 1 mètre de large environ fut entreprise et poursuivie perpendiculairement au grand axe de la butte. Après avoir atteint sans obstacle, la pierre n° 4, nous prolongeâmes notre tranchée au delà de cette pierre jusqu'à la base Sud du tertre. Malheureusement, à part la dalle émergente n° 4, aucune autre pierre ne se trouvait sur le passage de la tranchée (1).

Ce résultat négatif, assez peu encourageant nous détermina à recommencer le travail 2 mètres environ plus à l'Ouest. Cette fois la tranchée rencontra la dalle n° 13, dont la position, parallèle aux pierres déjà mises à jour, constituait un renseignement précieux. Il ne s'agissait plus que de s'assurer si la pierre découverte était ou non accompagnée de quelques autres. Dans ce but, et prenant cette pierre n° 13 comme point de départ, nous pratiquâmes un nouveau décapage de 20 à 25 % environ de profondeur en direction Est-Ouest. Ce travail devait faire apparaître le sommet de la pierre n° 12, puis, après une solution de continuité de 2 mètres environ, l'extrémité Nord de la dalle n° 9. Cette dalle, contrairement aux précédentes, s'orientait du Nord au Sud. Le dégagement de sa tête nous fit découvrir à son extrémité la dalle n° 10,

(1) La suite des travaux devait nous donner l'explication de cette déconvenue : notre première tranchée, en effet, par un hasard malheureux, avait passé précisément à un des rares endroits où une dalle manquait à la paroi Nord.

placée perpendiculairement Est-Ouest, en prolongement à peu près rectiligne avec la paroi constituée par les pierres 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Reprenant nos recherches à la paroi Nord, un nouveau décapage, à partir de la dalle n° 13 et en direction Est, détermina la mise à jour des pierres n°s 14 et 15, puis, au-delà de la dalle transversale n° 1, celle des pierres n°s 16 et 18.

A ce moment, nous avions donc, dessiné sur le terrain, le plan à peu près complet et explicite du monument enfoui : une grande allée centrale, composée de deux parois, de 10 m. 50 environ de longueur (1), bornée à chaque extrémité par une dalle transversale, à laquelle paraissent s'accoler, de part et d'autre, en Est et en Ouest, des rudiments de chambres adventices.

Si nos prévisions étaient justes, nous étions en présence d'un monument composé de trois parties indépendantes. Notre travail ainsi localisé, nous pouvions, dès lors, et sans danger d'erreur dans la prospection, pousser nos recherches en profondeur. Délaissant pour le moment le couloir central, il nous parut plus utile d'élucider d'abord la question de ce que nous pensions être des chambres adventices. Puisque le décapage superficiel aux deux extrémités ne nous avait pas permis de retrouver la totalité des pierres de la paroi, il ne nous restait plus qu'à approfondir notre fouille avec l'espoir de les retrouver en cours du travail. Nous attaquâmes donc simultanément les deux "chambres" extrêmes en Est et en Ouest en commençant à les vider du sable qui les remplissait.

Nous dirons dès maintenant et une fois pour toutes que sur toute la surface du terrain et après une couche de 40 cm

(1) Les vides constatés dans la paroi Nord entre les pierres n°s 11 et 12, 14 et 15, 15 et 16, pouvaient marquer soit l'emplacement de dalles couchées sur le sol et que nous étions susceptibles de retrouver au cours de nos travaux, soit, pour l'un d'entre eux tout au moins, l'entrée du monument.

de sable noirâtre recouvert de végétation herbacée, nous avons rencontré uniformément le sable blanc de la dune sur une épaisseur de 1 m. 40 environ, sous laquelle s'étendait la couche archéologique.

A l'Ouest, le rudiment de chambre, composé jusqu'alors des pierres n^{os} 9 et 10, se compléta au cours de l'approfondissement par la mise à jour de la pierre n^o 11 qui, s'étant inclinée, vers le Sud, reposait presque sur le fond de la chambre (fig. 2).

Après avoir transporté au dehors tout le sable blanc qui nous gênait, notre premier soin fut de redresser et de remettre à son emplacement primitif la dalle infléchie vers l'intérieur. Ceci fait, nous poursuivîmes nos recherches vers l'Ouest dans l'espoir de retrouver le complément de la paroi. Mais bien que nous ayons poussé notre fouille à plus de 2 mètres en avant de la chambre, il nous fut impossible de retrouver ni dalle ni vestige de calage des supports, *vestiges qui eussent certainement existé* si des pierres avaient été érigées à cet endroit.

La fouille entreprise dans la chambre Ouest nous révéla, sous une couche de 1 m. 40 de sable blanc pur, la couche archéologique épaisse de 20 $\frac{cm}{m}$ environ et composée de terre compacte brun noirâtre. Nous n'y recueillîmes que quelques rares tessons de poterie, des éclats de silex sans caractère et de menus fragments de charbon.

Pendant ce temps, le dégagement de la chambre Est se poursuivait dans des conditions moins décevantes et nous donnait comme premier résultat la mise à jour de la dalle n^o 17, bien d'aplomb sur son calage mais dont la hauteur se trouvait sensiblement réduite du fait que son extrémité supérieure avait été brisée (1). Son orientation Nord Ouest, Sud-Est semblait limiter l'aire de la chambre (fig. 3).

(1) Ce qui explique que nous ne l'avions pas trouvée au cours du défonçage superficiel du terrain.

Restait à découvrir la cinquième dalle, celle qui, selon nous, “devait” se trouver à l'emplacement du vide existant entre les dalles n^{os} 17 et 18.

A ce moment des travaux, la chambre déblayée jusqu'au sol primitif se trouvait enclavée dans la butte de sable environnante dont la hauteur à l'Est dépassait 1 m. 40. Pour retrouver la dalle manquante il nous fallait donc faire une brèche dans cette énorme masse. Cette entreprise s'avérait d'autant plus difficile et même dangereuse qu'une foule se pressait sur les bords de la fouille et risquait, à tout moment, de faire écrouler la paroi sur nos têtes. Sans parler des conséquences fâcheuses qui en eussent résulté pour notre propre sécurité, nous ne nous soucions guère d'avoir à sortir quelques mètres cubes de sable supplémentaires et de perdre plusieurs jours à remettre le terrain en état.

Malgré un barrage bien établi, mais bien vite renversé du reste, malgré nos prières et nos raisonnements, malgré toute notre persuasion patiente à les vouloir écarter, les curieux ne démarraient pas de leur poste d'observation. Les femmes, avec leurs marmots accrochés à leur ample jupe, un tricot virevoltant à leurs doigts agiles, péroraient et jacassaient sans répit. Un mot revenait à tout moment sur leurs lèvres : “An aour, an aour, de l'or, de l'or”. La certitude que nous cherchions de l'or, le désir d'être les témoins d'une aussi merveilleuse découverte, peut-être aussi l'espoir de s'approprier quelques bribes du précieux métal, rendaient les spectateurs inconscients de la gêne, des ennuis qu'ils nous occasionnaient et des accidents qu'ils pouvaient provoquer (fig. 4).

Nous dûmes recourir plusieurs fois, au cours de nos recherches, à l'intervention énergique du propriétaire ainsi qu'à l'autorité de M. le Recteur de Guilvinéc, qui était venu examiner nos travaux, pour faire reculer momentanément les commères imprudentes et les marmots turbulents.

Grâce à une trêve de cette sorte, nous pûmes enfin pratiquer

une nouvelle saignée dans le sable, en commençant par la surface pour éviter les éboulis. Après un travail de plusieurs heures nous n'avions encore rien trouvé. Nous commençons à désespérer lorsqu'on vit apparaître l'extrémité de ce que nous pensions être la dalle cherchée. On entreprit alors de la dégager, mais il nous sembla que les dimensions de la pierre étaient plus grandes que nous les avions supposées. Comme le soir était venu et que la foule continuait à ne nous laisser aucun répit, il fut décidé que nous reprendrions le travail le lendemain de très bonne heure.

Le déblaiement s'effectua ainsi beaucoup plus tranquillement, mais au lieu de la simple dalle plate qui, selon nos prévisions, devait constituer le support manquant, ce fut, à notre grande surprise, un menhir de 2 m. 50 de long que nous mîmes à jour (fig. 5).

Il était étendu en orientation Nord-Est-Sud-Ouest, directement sur le sol naturel. Seul son culot, un peu plus élevé, reposait sur du sable blanc qui, au moment de la chute, avait comblé l'alvéole dans laquelle il avait été encastré. Son extrémité Nord était taillée en lech sur une longueur de 1 mètre environ, tandis que le reste de la pierre, jusqu'à la base, était resté absolument brut. Ces particularités nous suggèrent donc les hypothèses suivantes :

Le monolithe était le menhir indicateur de la sépulture. Au moment de la construction du monument il se trouvait érigé, comme tout l'ensemble mégalithique, sur le sol primitif. Au cours des siècles qui ont suivi, les sables ont recouvert le monument jusqu'au niveau des dalles de couverture (1). Le menhir, à ce moment se trouvait donc enfoui jusqu'à 1 m. 50 de son extrémité inférieure et n'émergeait par conséquent que

(1) Le fait que nous n'avons retrouvé aucune des tables tendrait à prouver qu'elles restèrent apparentes, ou tout au moins très légèrement recouvertes par le sable, ce qui explique leur disparition subséquente.

de 1 mètre au dessus des sables. Or c'est précisément à partir de ce niveau qu'il est taillé. Il est donc plus que probable que les populations vivant à cette époque, et trouvant le monolithe surgissant de la dune, l'ont adapté à leurs coutumes en le taillant en lech. Plus tard, la guerre acharnée que les différents conciles et Charlemagne lui-même dans son édit d'Aix-la-Chapelle (789) livrèrent aux païens adoreurs des pierres, entraînèrent la destruction du lech. La position du monolithe, reposant sur le sol primitif à 1 m. 50 au-dessous du niveau de la dune, indique nettement ce qui s'est passé. Voulant enfouir ce lech, les gens chargés de ce travail eurent la désagréable surprise de constater qu'ils n'avaient pas affaire, comme pour la plupart des lechs, à une pierre enfoncée de quelques dizaines de centimètres dans le sol. Ils durent descendre jusqu'au niveau primitif et enlever le calage du menhir. Puis ils l'ont basculé dans la fosse ainsi creusée. C'est ce qui explique la situation dans laquelle nous l'avons trouvé, la tête touchant le sol naturel et la base légèrement soulevée. Du reste, c'était le seul moyen d'exécuter l'ordre des Conciles enjoignant d'avoir à enlever toutes les pierres *“ jusqu'à leur base enfoncée dans la terre ”*.

Le soin de le relever et de le remettre en place devait nous échoir quelques 1000 ou 1200 ans plus tard. A cet effet, connaissant son point d'érection, nous commençâmes à le soulever par la tête au moyen d'un cric : puis, après des manœuvres successives dont l'exposé ferait ici l'objet d'un trop long développement, nous réussîmes à le redresser à son emplacement primitif. Il nous avait fallu pour ce travail cinq heures environ (fig. 6).

Le menhir remis en place, les recherches en vue de retrouver le support fermant la chambre continuèrent par le prolongement de la tranchée vers l'Est. Mais nos efforts demeurèrent infructueux. Cette dalle, dont il nous a été impossible de trouver les pierres de calage, nous paraît donc n'avoir jamais existé.

Les fouilles pratiquées dans la chambre Est furent peu fructueuses, cette chambre ayant été violée antérieurement. Après avoir enlevé la première couche superficielle de terre végétale puis la masse de sable, nous avons trouvé la couche archéologique de 20 % d'épaisseur. Sous cette couche, un dallage en grande partie détruit s'étendait vers l'Est jusqu'à 1 m. 50 environ : nous y avons observé quelques traces de foyer et des pierres rougies par le feu. Nous avons recueilli dans cette chambre quelques fragments de poterie dont un orné au pointillé, des silex sans retouche, plusieurs éclats de quartz paraissant taillés (?), un morceau de schiste vert en partie décomposé et un outil en pierre fort intéressant. Long de 10 % et large de 4 % il porte à chaque extrémité des traces de travail. Au tiers de sa longueur, deux cupules ont été creusées symétriquement sur deux de ses faces latérales.

Pendant que nous effectuions nous-mêmes les fouilles dans la couche archéologique des chambres Est et Ouest, nous faisons procéder par nos ouvriers à l'approfondissement de la chambre principale. Ce travail, mené sur toute la longueur de la chambre par tranches successives de 30 % d'épaisseur environ, ne fut abandonné par les hommes que lorsqu'il ne subsista plus à peu près qu'une épaisseur de 20 % de sable blanc. Il était en effet nécessaire de laisser sur toute la surface une chape de protection destinée à dérober la couche archéologique aux regards des curieux et surtout à la soustraire aux incursions et dégradations dans la fouille pendant notre absence. Cette chape de protection devait être enlevée ensuite par nos soins au fur et à mesure de la prospection de la chambre principale (fig. 7).

Nos premières observations, dès que le sable blanc eut été presque totalement sorti de la chambre, furent les suivantes :

Alors que les dalles de la paroi Sud avaient gardé une station verticale absolue et une solidité complète, les dalles de la paroi Nord au contraire, étaient fortement inclinées vers

l'intérieur avec un faux aplomb de 65 % environ. Dès le premier abord, il ne nous parut pas possible qu'une poussée naturelle des sables ait pu provoquer un tel ébranlement, puisque le remplissage du monument opposait une contre-pression égale à la pression extérieure. De plus si les trois pierres manquant à la paroi Nord avaient subi, avant leur chute, la même inclinaison que leurs voisines, comment se faisait-il que nous ne les ayons pas trouvées à l'intérieur. Fallait-il supposer qu'elles se fussent abattues, à l'inverse du mouvement général de la paroi toute entière, à l'extérieur du monument ? Bien que le fait nous parut peu probable, mais résolus tout de même à nous en assurer, nous décidâmes de les rechercher au dehors. A cet effet, nous fîmes ouvrir successivement des tranchées de 3 mètres de long entre les pierres n^{os} 9 et 12, 14 et 15, 15 et 1. Si ce long travail ne nous fit pas retrouver les dalles absentes, nous eûmes tout au moins la satisfaction de découvrir, *bien en place*, les importants calages de ces blocs, preuve incontestable que des supports avaient été érigés à cet endroit (fig. 8) (1). Ces calages, destinés à contre-buter et à maintenir de part et d'autre des dalles de taille imposante, étaient composés de deux rangées parallèles de pierres volumineuses de 50 à 60 % de haut, séparées par un espace de 20 à 25 % environ (v. plan II). Le fait de retrouver ces " témoins " *intacts* et dans une *position rigoureusement verticale* devait nous donner la seule explication plausible concernant la disparition des trois supports et le mauvais état de la paroi Nord. Nous avons donc par le raisonnement reconstitué les faits de la manière suivante :

Les dalles de couverture, dont nous n'avons retrouvé aucune trace, étaient, d'après nos premières observations, à peine enfouies dans le sable. Logiquement elle devait donc dispa-

(1) La découverte de ces calages faisait évanouir la possibilité d'une entrée du monument dans la paroi Nord.

raître les premières. Celles-ci enlevées, les crêtes des supports sur lesquels elles reposaient apparurent à leur tour. A ce moment, la convoitise suscitée par la vue de ces magnifiques pierres déterminâ, sans nul doute, le désir de se les approprier. Pour parvenir à arracher les dalles du sable dans lequel elles étaient enfouies, on attachâ une corde ou une chaîne à la partie qui était apparente et l'on exerça une forte traction, sans doute à l'aide d'animaux de trait.

Trois de ces dalles furent ainsi extraites de leur alvéole. Toutefois, la même tentative, renouvelée sur les autres supports, n'eut pas le résultat escompté (1). Elles résistèrent à tous les efforts non sans avoir été suffisamment ébranlées pour s'incliner d'une façon très prononcée vers l'intérieur du monument.

Enfin il est probable que les difficultés mêmes de cette entreprise furent assez grandes pour provoquer l'abandon d'une manœuvre semblable sur les supports de la paroi Sud, circonstance qui nous a permis de retrouver cette paroi en excellent état de conservation.

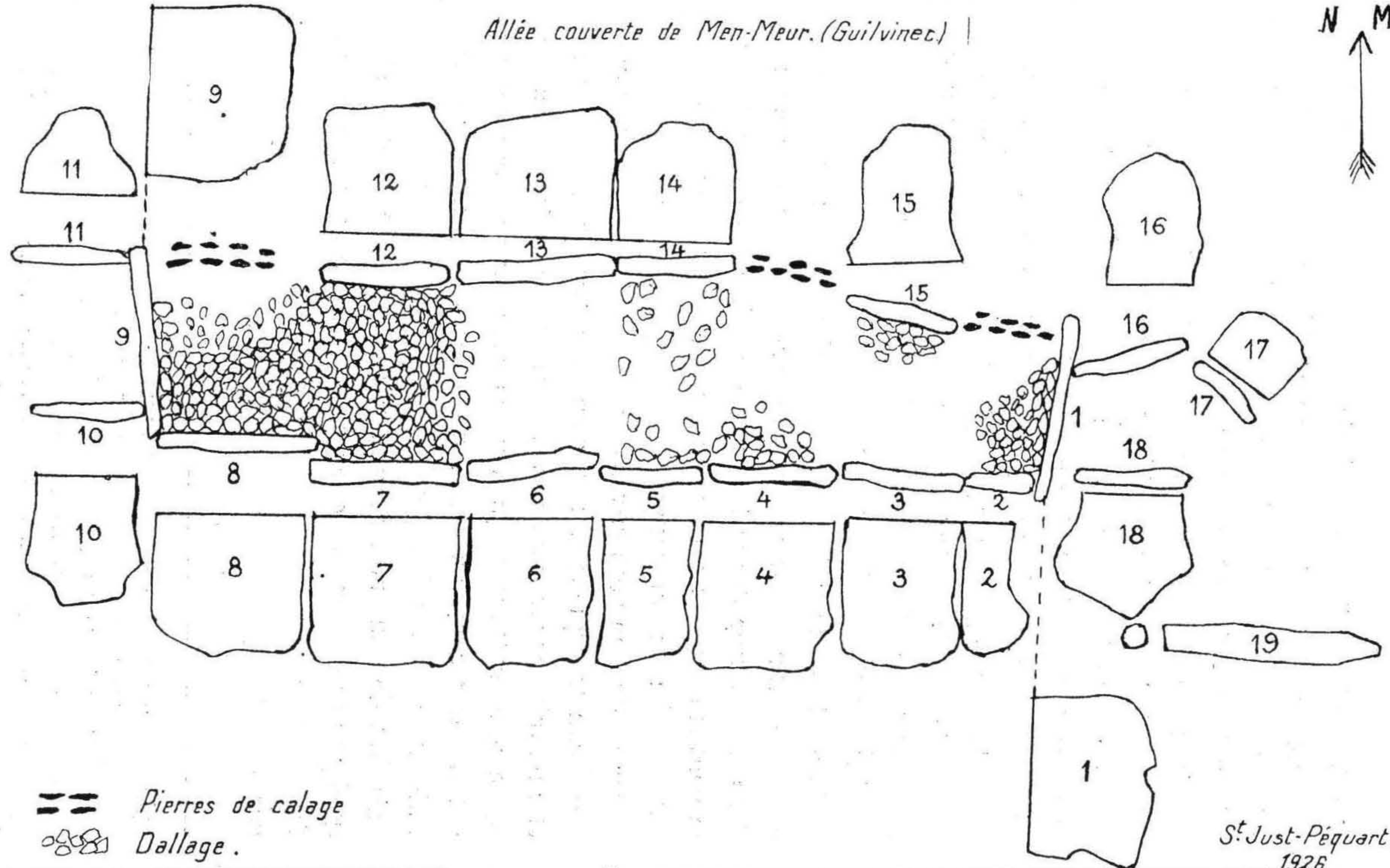
Après avoir fait ces diverses remarques, il ne nous restait plus qu'à entreprendre l'examen méthodique de la couche archéologique encore recouverte, comme nous l'avons dit, de sa chape de protection. La dernière épaisseur de sable fut donc enlevée soigneusement sur toute la surface comprise entre les dalles n^{os} 7, 8, 9 et 12.

En commençant au pied de la dalle n^o 9, nous avons recueilli autour de ses pierres de calage (2) et reposant sur un lit

(1) Ce que nous avons compris, lorsque, dans la suite, nous avons pu examiner le mode de calage des supports ébranlés. Le choix des pierres, leur agencement bien réfléchi en vue d'une consolidation parfaite des énormes dalles du monument, constituaient, là encore, et une fois de plus, une éloquente démonstration de la technique savante employée par les constructeurs dolméniques.

(2) Au cours de la prospection du monument nous avons toujours respecté les pierres de calage. Leur déplacement, outre le peu d'intérêt

Allée couverte de Men-Meur. (Guilvinec.)



PLAN II

St Just-Péguart.
1926

d'argile cuite, d'infimes débris osseux très friables dont quelques-uns étaient colorés en vert. L'examen de la couche archéologique dans tout le fond Ouest de la grande chambre et jusqu'aux dalles n^{os} 12 et 7 ne nous a donné aucun résultat.

Cette terre enlevée, nous avons constaté l'existence sur le sol d'un dallage en larges pierres plates dont la partie Nord avait du reste disparu. Il nous sembla, dès lors que le monument avait été violé ultérieurement. Cette éventualité se trouva confirmée par la présence aux abords de la dalle n^o 12 d'un amas de coquillages assez considérable composé en majeure partie de bernicles (*Patella vulgata*) et d'ormaux (*Haliotis tuberculata*), mélangés à de nombreux fragments de poterie de charbon et de débris osseux.

Il semble donc qu'une première violation du lieu ait été commise avant l'envahissement des sables. On a pu pénétrer dans la sépulture dans le but de dérober les objets qui y avaient été déposés puis soulever et détruire une partie du dallage pour s'assurer qu'il n'y avait rien dessous.

Par contre, en poursuivant notre fouille vers l'Est, nous avons constaté que le terrain compris entre les dalles n^{os} 12 et 7 n'avait pas été bouleversé. Sur le dallage parfaitement en place nous avons recueilli d'abord de nombreux tessons de poterie, des charbons (1) et quelques silex sans caractère. Puis nous avons mis à jour un squelette en tellement mauvais état de conservation qu'il n'en subsistait d'intact que quelques os des bras et quelques débris du crâne, dont un fragment de mâchoire et plusieurs dents. Tout le reste du corps avait disparu, soit du fait de la violation, soit par suite

qu'il présente, peut, en effet, compromettre la solidité de l'édifice et provoquer sa ruine subséquente. Ce sont des imprudences de cet ordre qui ont déterminé la disparition de tant de monuments mégalithiques.

(1) Ces charbons ont été examinés par M. Guinier, directeur de l'Ecole Forestière de Nancy. On trouvera plus loin le résultat de son étude.

de la désagrégation naturelle. Avec d'infinies précautions nous avons prélevé ces vestiges humains en vue d'une détermination future (1).

A cet endroit et aux alentours immédiats du squelette nous avons relevé la présence d'un deuxième dallage composé de pierres plates comme le premier et superposé à celui-ci.

De nos observations, et d'après les traces relevées sur le dallage, il résulte que le corps était probablement placé en direction Nord-Sud, la tête se trouvant à la base du support n° 12 et les pieds dirigés vers la dalle n° 7. Ce qui confirma ensuite cette hypothèse, ce fut la découverte de deux objets placés l'un à la tête, l'autre à l'emplacement présumé des membres inférieurs. En effet, tout contre le support n° 12, à 90 % de son extrémité Ouest, nous avons trouvé, niché entre les pierres de calage de ce monolithe, un vase apode entier en poterie noire très grossière, mesurant 11 % de diamètre, 9 % de hauteur et 8 à 9 % d'épaisseur (fig. 9 et 10). En face et à environ 70 % du support n° 7 nous avons recueilli ensuite une hache en pierre verte de Tréogat mesurant 80 % de long sur 45 % de large (fig. 11). La présence de ces objets venait donc corroborer la position probable du corps étendu dans la sépulture. Nous avons ramassé en outre de nombreux tessons de poterie, qui nous ont permis de reconstituer des parties de vases assez volumineuses, quelques silex dont certains portent des retouches, un broyon en quartz et un galet dont une face est fortement polie. Le fond de la chambre avait été complètement bouleversé et le dallage détruit sauf devant les supports n°s 14 et 5.

Poursuivant notre fouille, toujours par le même procédé,

(1) Les ossements ne sont malheureusement pas restés entiers et sont tombés peu après en poussière. Seules les dents ont pu servir d'indication sur le personnage inhumé.

c'est-à-dire en décapant la mince couche de sable laissée à dessein sur la couche archéologique, nous avons prospecté le deuxième tiers de la chambre jusqu'aux extrémités Est des supports n^{os} 14 et 5, où nous n'avons trouvé que quelques rares débris de poteries et des coquillages. Pour le dernier tiers de la fouille il en fut de même et nous ne devions plus trouver de relativement intacte qu'une surface d'un mètre carré environ, comprise dans l'angle formé par les supports n^{os} 1 et 2. Nous avons recueilli auprès des pierres de calage du support n^o 1 un tesson important avec une anse plate et un fragment de bronze (plan II).

Pendant que la fouille s'achevait, nous faisons procéder à la reconstitution du dallage sur le sol de la grande chambre. Ceci fait et notre fouille terminée, nous entreprîmes la restauration du monument. Les dalles n^{os} 12, 13, 14 et 15 étaient fortement inclinées à l'intérieur comme nous l'avons dit plus haut : il s'agissait de les redresser dans leur position primitive. A cet effet, il fallut dégager les dalles en question par une tranchée creusée dans le sable se trouvant en dehors du monument, immédiatement derrière elles (fig. 12). Nous avons pu de la sorte vérifier la solidité des calages extérieurs et les consolider au besoin. Puis successivement nous avons relevé ces quatre dalles en ayant soin de remplacer par des pierres plus solides le calage primitif ébranlé et en partie écrasé par le poids des énormes supports. Après plusieurs jours d'un travail long et pénible, le redressement total était effectué (fig. 13). Ayant comblé la tranchée extérieure de manière à contre-buter à nouveau la paroi Nord, nous avons élevé, aux emplacements des supports manquants, des murets de mottes de gazon superposées, à défaut de pierres que nous n'avons pu trouver aux environs.

Enfin, pour terminer, nous avons nivelé tout le sable à l'entour du monument et répandu sur le dallage reconstitué au fond de la chambre toute la terre provenant de notre tamisage



FIG. 1. — LE TERRAIN AVANT LES FOUILLES



FIG. 2. — LA CHAMBRE OUEST



FIG. 3. — LA CHAMBRE EST

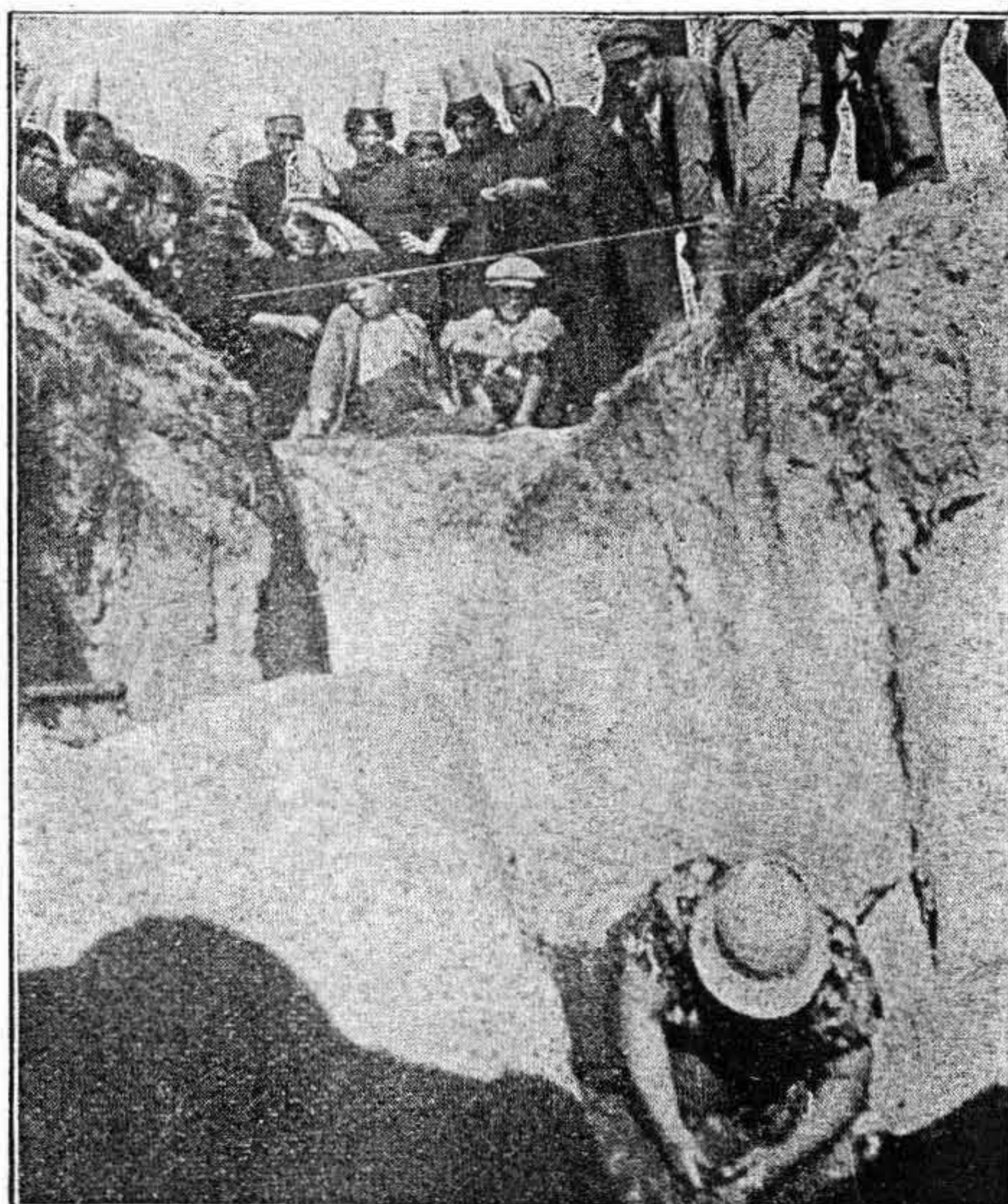


FIG. 4. — LES CURIEUX

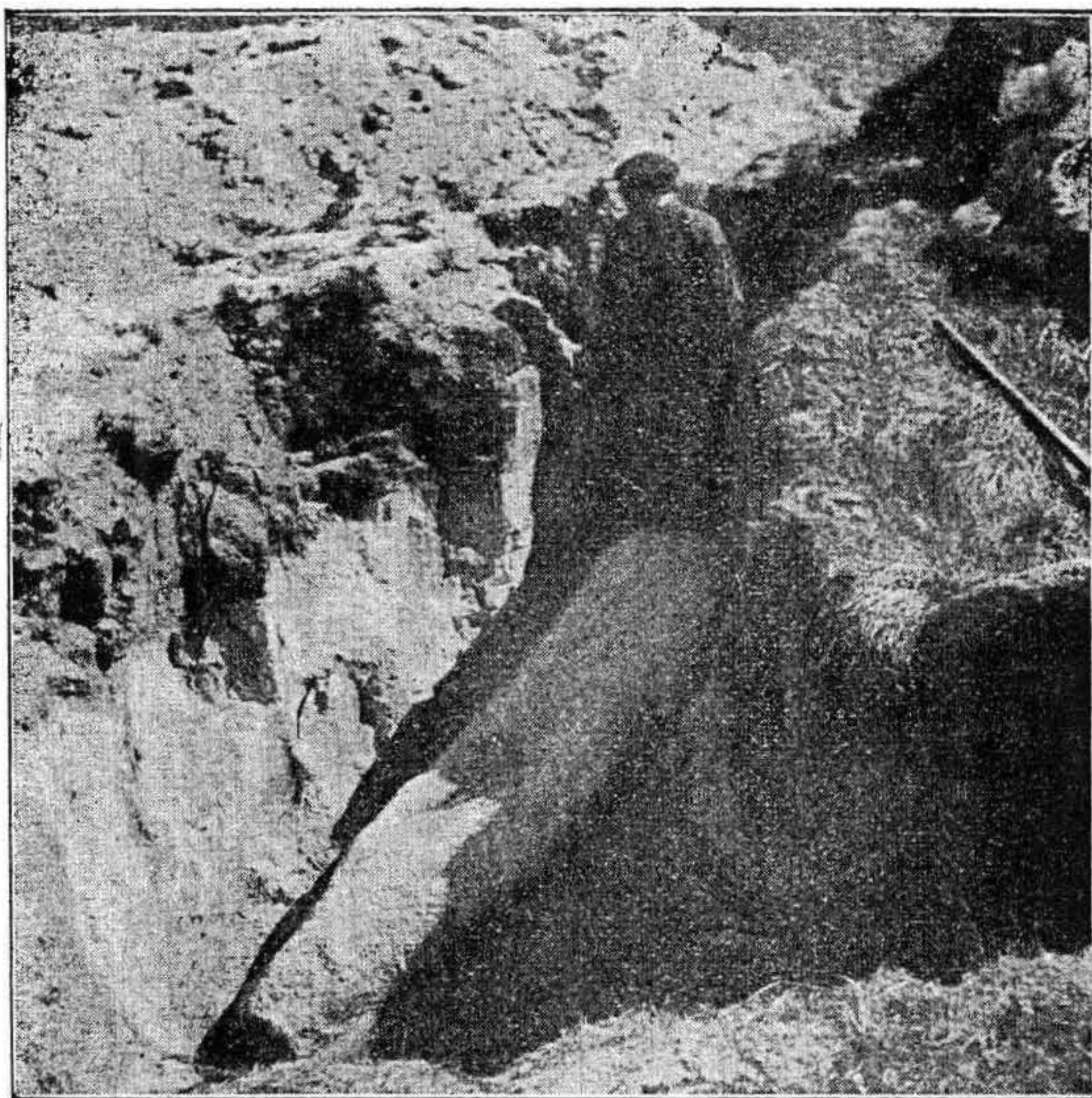


FIG. 5. — LE MENHIR COUCHÉ



FIG. 6. — LE MENHIR REDRESSÉ

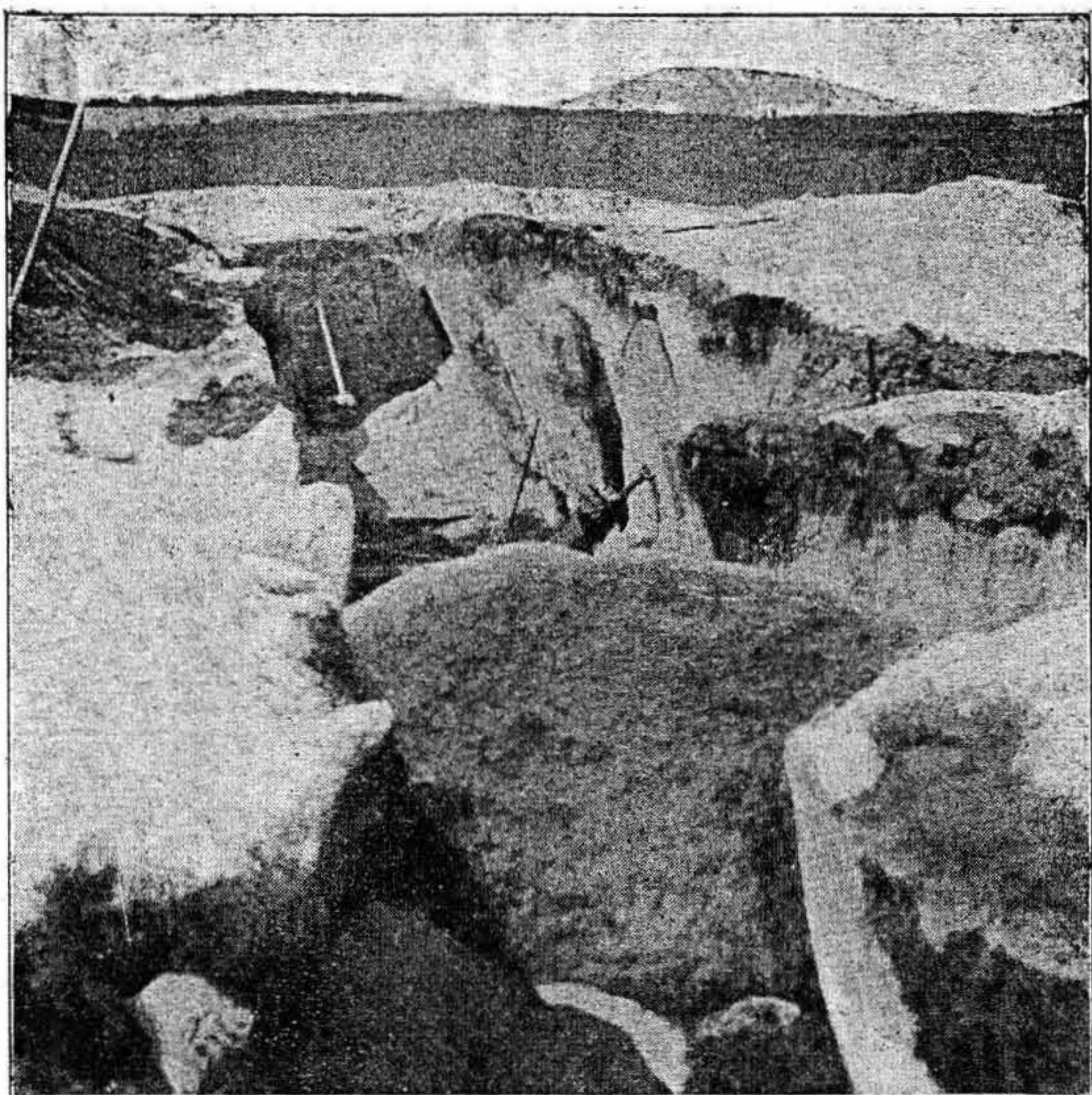


FIG. 7. — DÉGAGEMENT DE LA GRANDE CHAMBRE

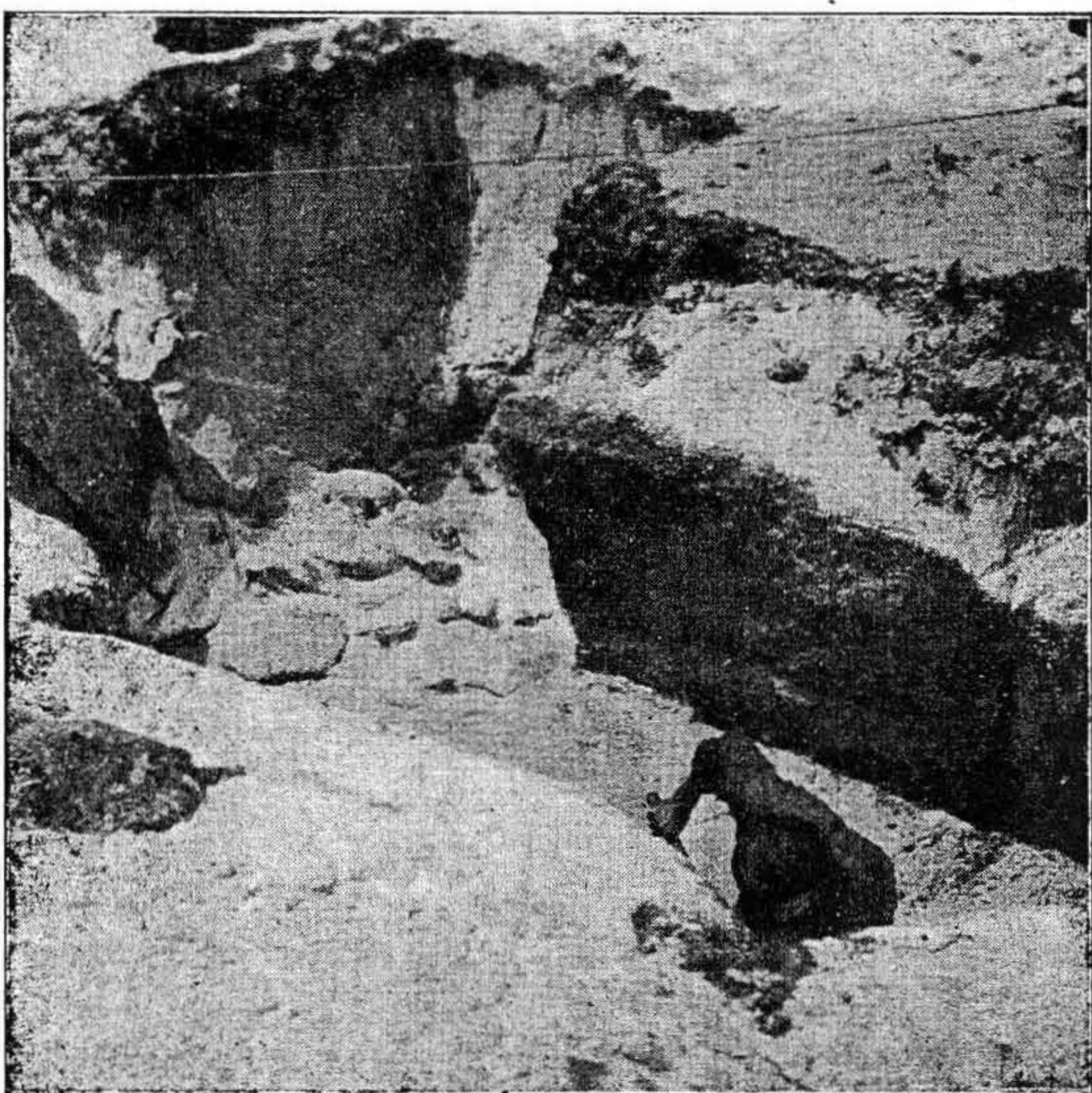


FIG. 8. — LE SUPPORT N° 12 INCLINÉ ET LE CALAGE DE LA DALLE
DISPARUE A L'OUEST

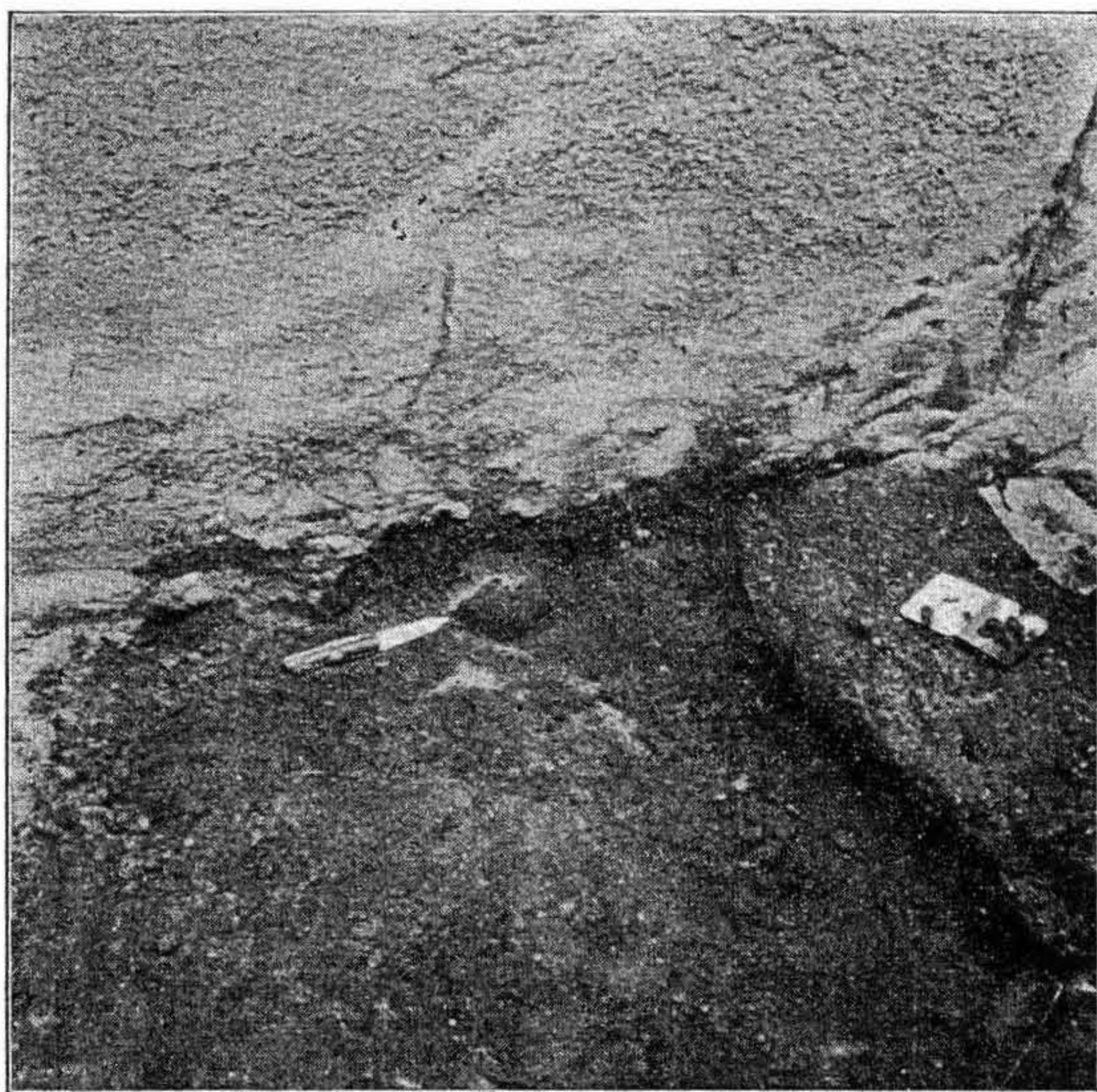


FIG. 9. -- LE VASE EN PLACE

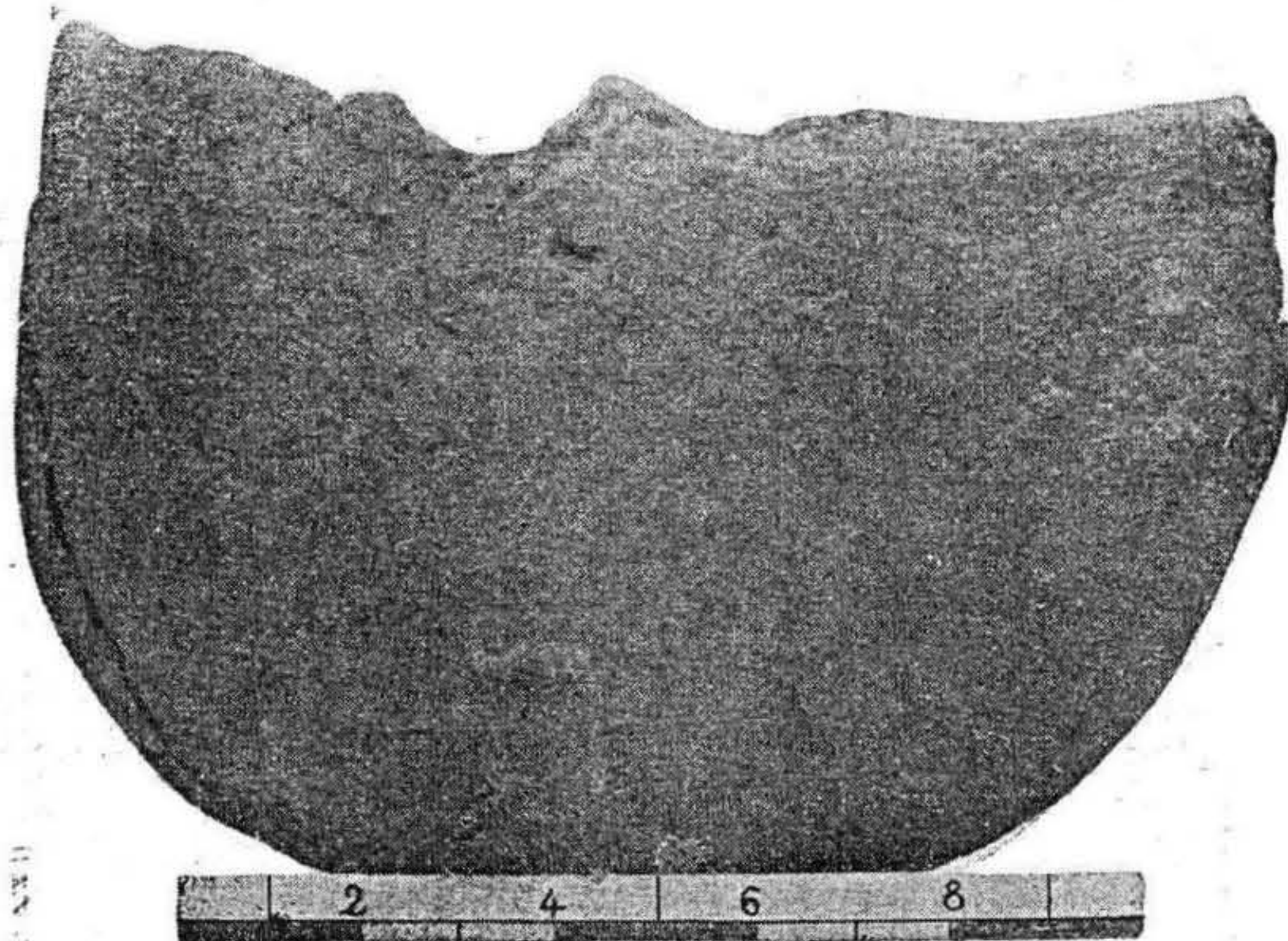


FIG. 10. — LE VASE

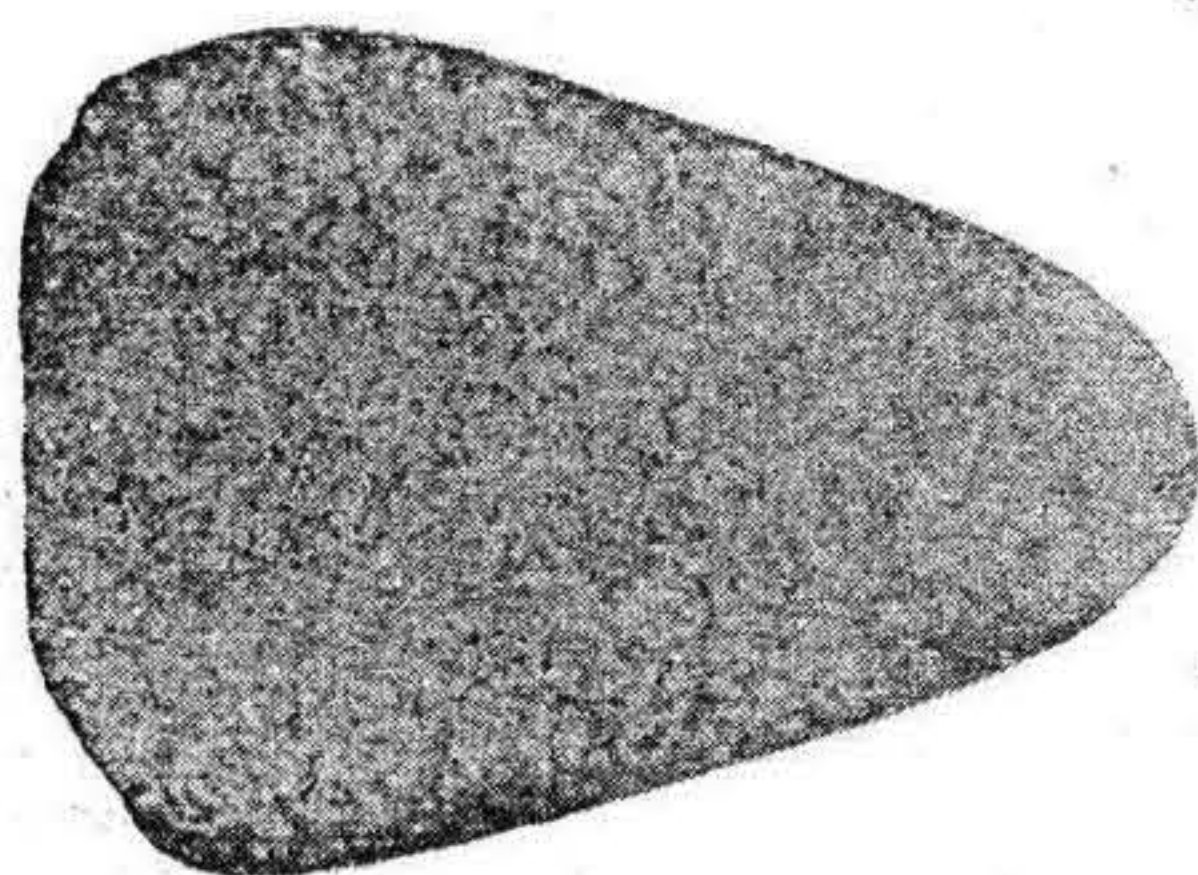


FIG. 14. — LA HACHE

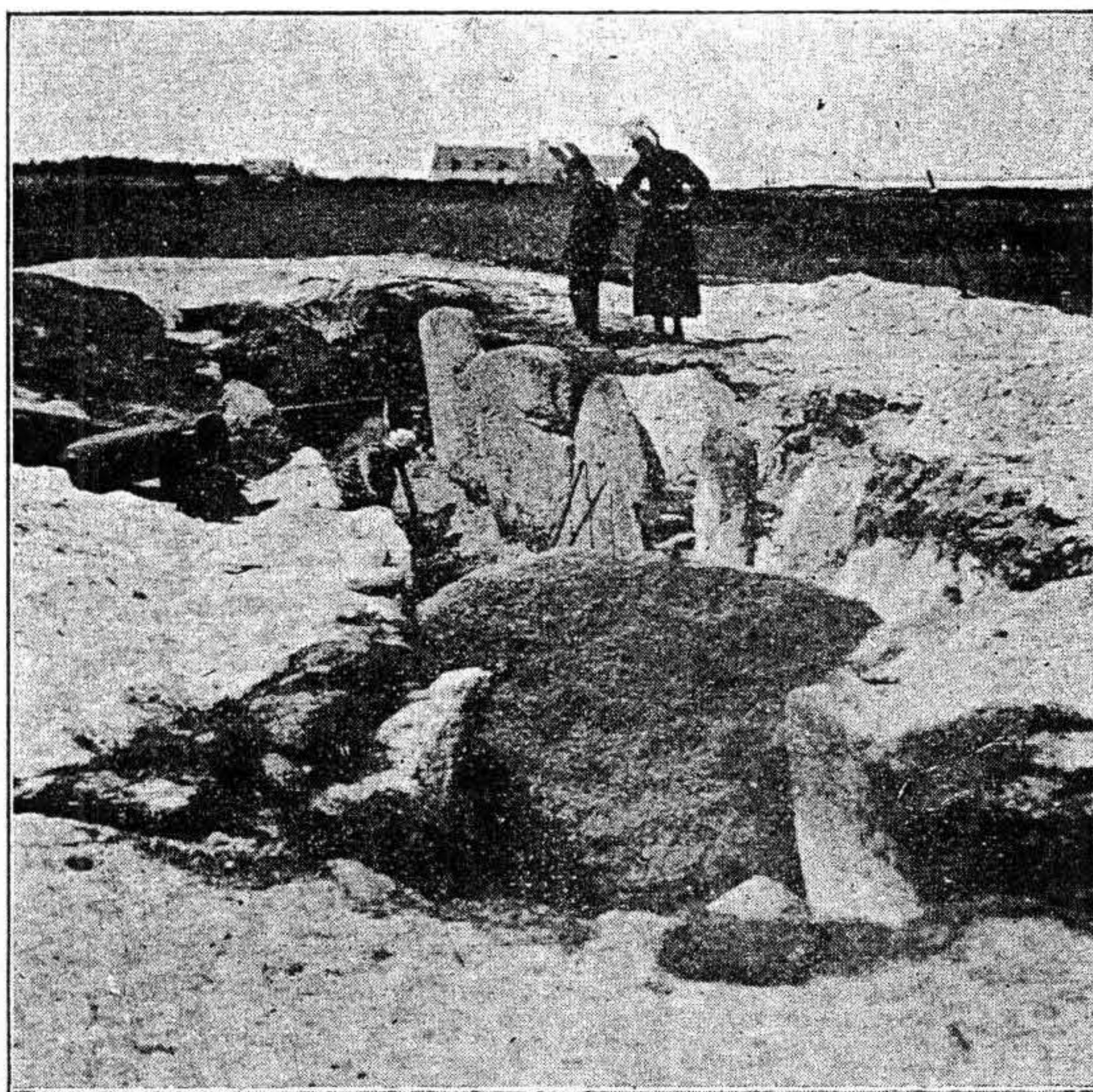


FIG. 12. — REDRESSEMENT DES SUPPORTS



FIG. 13. — LES SUPPORTS REDRESSÉS



FIG. 14. — LA CHATIÈRE

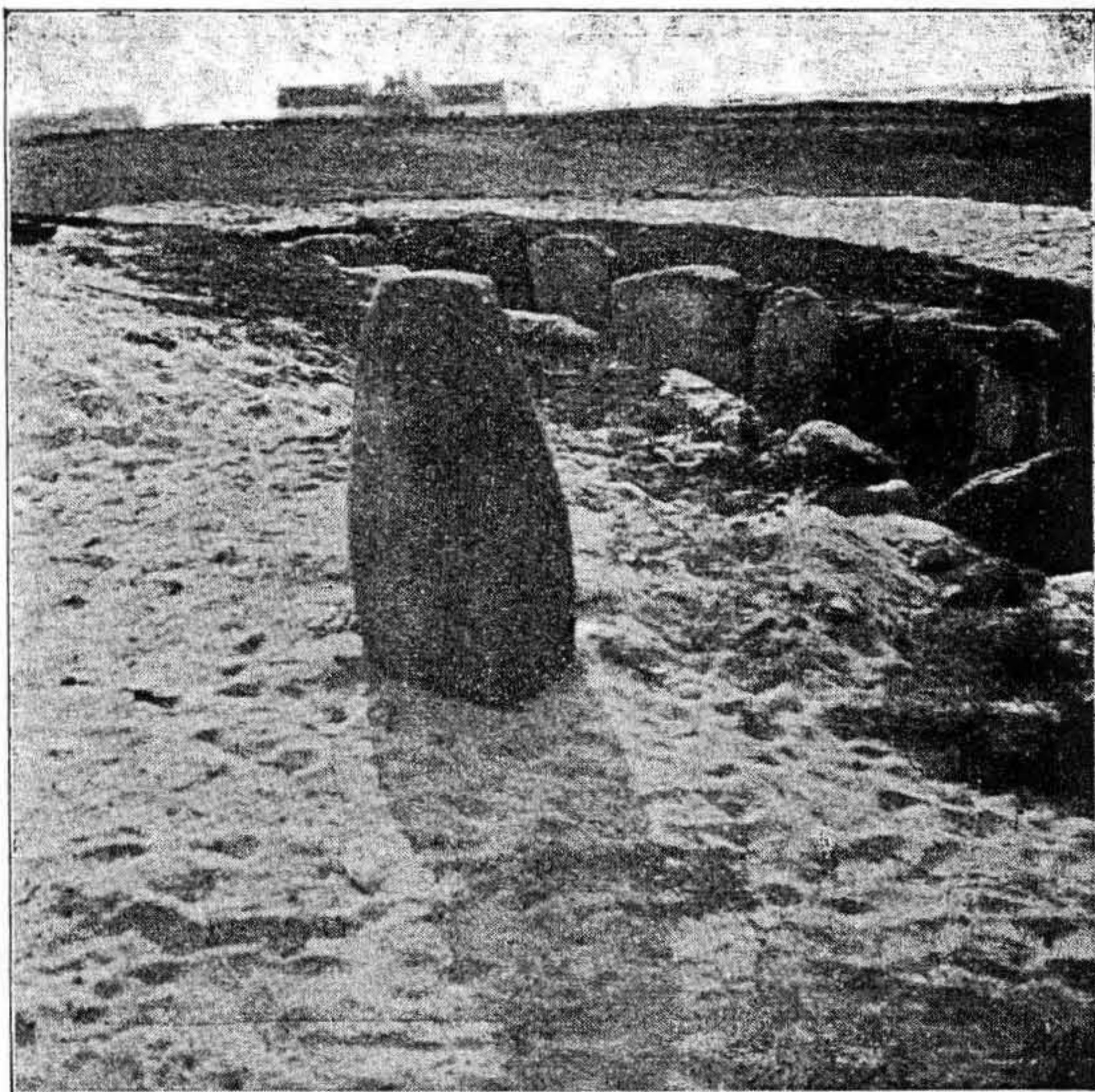


FIG. 15. — LE MONUMENT RESTAURÉ

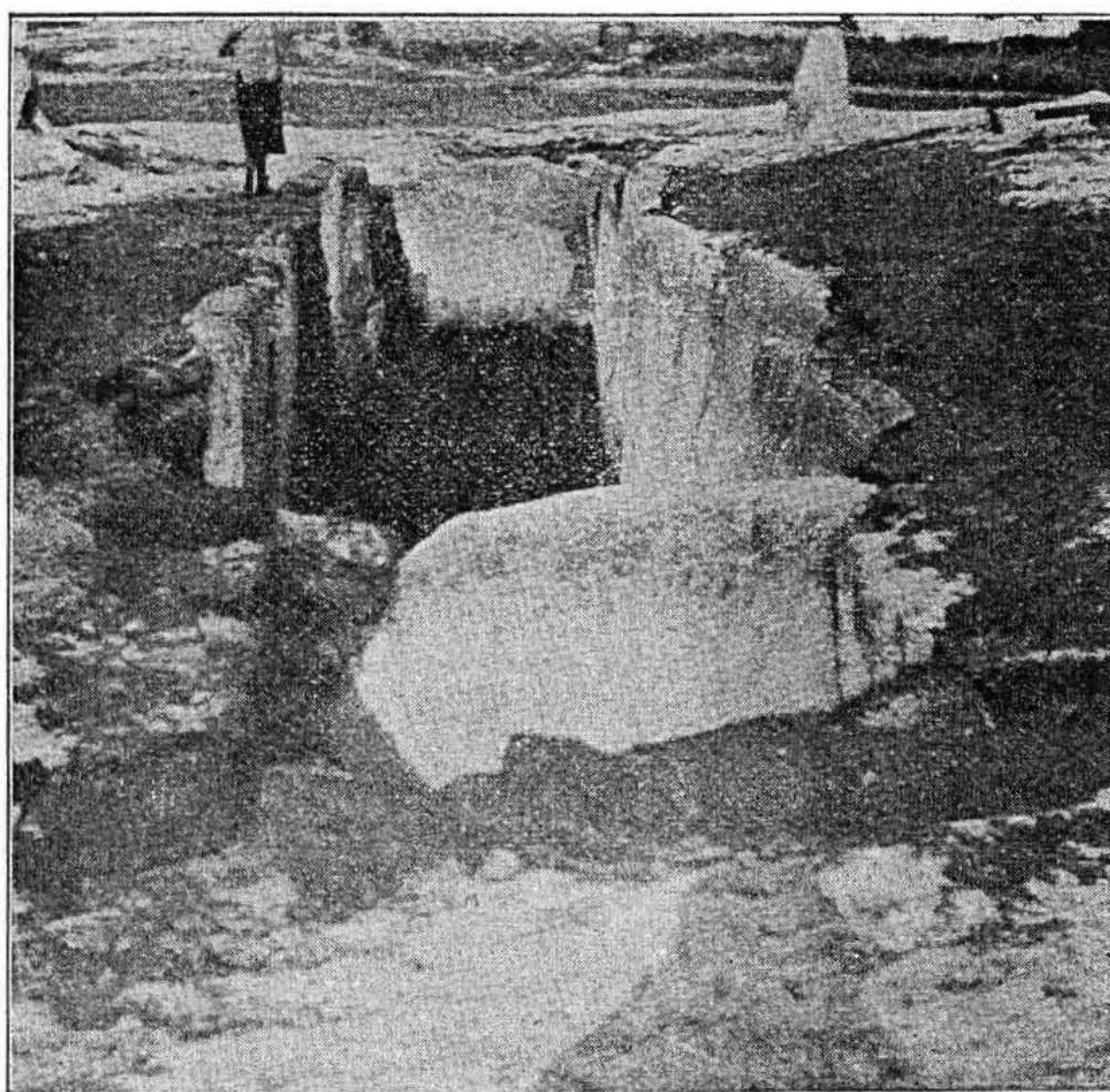


FIG. 16. — LE TERRAIN APRÈS LES FOUILLES



En conclusion, si ces fouilles, effectuées dans un monument violé anciennement, n'ont donné qu'un mobilier funéraire très réduit, nous avons eu, du moins, la satisfaction de pouvoir mettre à jour une construction extrêmement intéressante et dont l'existence, aux temps actuels, demeurera longtemps insoupçonnée.

Comme architecture, ce monument réalise un type spécial d'allée couverte que nous n'avons jamais rencontré, pour notre part, dans le Morbihan et qui semble particulier au Finistère. On en peut citer comme exemplaires les monuments de Commana et de Kerriou (commune de Gouézec).

L'allée couverte de Men-Meur (plan II) est composée d'une grande chambre principale mesurant 10 m. 85 de long, aux extrémités de laquelle viennent s'accoler ce que nous croyons être deux petites chambres adventices : celle de l'Est, la plus complète, mesurant 1 m. 90 de long, celle de l'Ouest 1 m. 35 environ. La longueur totale du monument est donc de 14 m. 10. La largeur entre les deux parois de la chambre centrale est assez inégale. A l'Ouest, elle est de 2 m. 13, au centre de 2 m. 20 et à l'Est de 1 m. 60 seulement. Nous pensons que cet écart provient de ce que la dalle transversale Ouest (n° 9) étant sensiblement plus large que celle de l'Est (n° 1) les construteurs ont dû biaiser la paroi Nord à partir du support n° 14 pour venir à l'aplomb de la dalle n° 1.

Quant à la hauteur du monument, on peut supposer qu'elle atteignait, en général, celle des plus hautes dalles n°s 4 et 7, soit 1 m. 72 à 1 m. 75. On remarquera toutefois que les supports de la paroi Nord sont moins élevés que ceux de la paroi Sud. Cette particularité n'a rien qui doive nous étonner. Nous savons, en effet, que les dolméniques, lorsqu'ils avaient affaire à des blocs d'inégales grandeurs, "rattrapaient" la différence de hauteur et assuraient l'horizontalité de leurs

dalles de couverture au moyen d'une maçonnerie édiflée dans ce but. On en a de trop nombreux exemples pour qu'il soit nécessaire d'insister. D'autre part, il est possible aussi que les manoeuvres d'extraction dont nous avons parlé plus haut aient occasionné un étêtement accidentel des supports.

Quoiqu'il en soit, on peut se rendre compte, par les dimensions que nous en donnons, l'importance de l'allée couverte de Men-Meur. Construite avec des matériaux de choix, dalles énormes et superbes, érigées avec une science et un soin remarquables elle apparaît comme un témoignage de la vénération dont jouissaient, de leur vivant, les personnages inhumés dans ces sépultures. Car bien que les fouilles ne nous aient donné que les vestiges d'un seul squelette, il ne s'ensuit pas que le monument n'en ait pas abrité d'autres que le viol des lieux a pu faire disparaître. On a peine, en effet, à s'imaginer qu'une construction aussi vaste ait été élevée pour abriter les restes d'un unique individu, surtout lorsqu'il s'agit d'un adolescent de 10 à 12 ans, comme l'a démontré M. le Dr Siffre, Directeur honoraire de l'Ecole Odontotechnique de Paris, après examen des dents recueillies par nous, et dont on retrouvera la description technique en fin de cette relation. Malheureusement, faute de documents plus nombreux, la question demeure à jamais insoluble.

Un autre problème se pose encore : y avait-il ou non une entrée latérale à cette sorte d'allée couverte ? Si oui, le seul endroit où on pourrait la situer, à Men-Meur, serait entre les dalles n^{os} 17 et 18 de la chambre Est qui, comme nous l'avons dit, paraît n'avoir jamais eu de dalle de fermeture. Ce qui, à première vue, renforcerait cette hypothèse est la présence, à la base Sud de la dalle n^o 1, d'une échancrure qui, coïncidant avec une dépression à la base du support n^o 2, paraît former avec cette dernière une sorte de " chatière ", assez exigüe du reste, mais suffisante pour livrer passage à un être fluet qui, de la sorte, aurait pu se glisser et pénétrer dans la chambre

principale (fig. 14) ? Nous ne nous croyons pas cependant autorisés à prétendre qu'il y eut vraiment là, du fait de l'utilisation possible de cet hiatus, une véritable entrée au monument. Qui sait si, d'une part, la disparition de la dalle de la petite chambre, puis, d'autre part, l'aménagement d'un passage, n'ont pas été réalisés en vue d'une violation de la sépulture ? Ce qui nous laisse incertains, c'est que les belles allées du Mougau à Commana et de Kerriou, si semblables comme architecture à celle de Men-Meur, ne paraissent comporter aucune particularité de ce genre. Il apparaît donc au contraire, que ces sortes de monuments devaient être complètement fermés après l'inhumation et que, si l'on voulait y pénétrer dans la suite, on ne pouvait le faire qu'en déplaçant les dalles de couverture.

Enfin nous devons insister sur le menhir. Outre qu'il confirme une fois de plus la théorie des menhirs indicateurs qui, sans doute, accompagnaient généralement les monuments, il présente un intérêt tout particulier. Il est curieux de constater que les populations de cette région, désirant tailler un lech, se sont servis d'une pierre en place émergeant du sol d'une hauteur appropriée. D'ordinaire, les lechs semblent avoir été taillés dans des pierres mobiles, érigées ensuite à un emplacement déterminé. Or, la partie supérieure du menhir de Guilvinec étant seule taillée, nous pouvons en inférer qu'à cette époque une épaisseur de 1 m. 50 de sable recouvrait déjà le sol. Il est difficile d'établir la date précise à laquelle cette émergence de la pierre a été travaillée. Cependant nous ne croyons pas qu'on puisse remonter au-delà du v^e siècle, car il ne me semble pas qu'il y ait eu de lechs avant cette époque. Quand à son ensevelissement, en admettant même un certain retard dans l'application des édits qui ordonnaient la destruction de ces monolithes, on ne saurait le croire postérieur au x^e siècle, à la rigueur au xi^e siècle. Il y aurait là l'indication que la légende " des 4 bâtons ", fixant en IIII l'arrivée

des sables dans la région ne reposerait pas sur une base sérieuse puisque nous voyons que le niveau du sol au ^xⁱ^e siècle était sensiblement le même que de nos jours.

Pour terminer, nous attirons l'attention sur la difficulté qu'il y a à déceler des remaniements un peu anciens lorsqu'on a affaire à du sable de dune. Il est certain que l'on a été obligé de creuser une tranchée pour pouvoir enfouir le menhir à une époque bien postérieure à la construction de l'allée couverte. Or, dans toute son épaisseur, le sable présentait un même aspect et aucune trace de remaniement n'a pu être constatée.

Ceci termine nos observations sur le magnifique monument de Men-Meur en Guilvinec. Il ne nous reste qu'à souhaiter de le voir longtemps sous la sauvegarde de ses heureux propriétaires qui nous ont assuré que toutes les mesures seront prises par eux en vue de sa conservation (1).

Nancy, Mai 1927.

MARTHE & S^t-JUST PÉQUART.

(1) Les objets trouvés dans l'allée couverte de Men-Meur ont été, d'accord avec les propriétaires, déposés au Musée archéologique de Quimper.

Note de M. GUINIER, Directeur de l'École Nationale des Eaux et Forêts, sur les charbons recueillis dans l'allée couverte de Men-Meur.

Ces charbons, en menus fragments, sont, pour la plupart, de consistance dure, cassante, non transformés en braise friable. En procédant comme d'habitude à leur examen à la loupe binoculaire, après avoir provoqué une cassure transversale aussi nette que possible, on constate que la structure du bois est généralement bien conservée. Les déterminations sont donc possibles avec précision.

L'étude faite a permis de reconnaître plusieurs essences.

Chêne (*Quercus* sp.) vraisemblablement chêne pédonculé (*Q. pedunculata*, Ehrh.). C'est l'espèce qui domine et à laquelle se rapporte plus de la moitié des fragments examinés.

Ajonc (*Ulex europæus*, L.) cette espèce est aussi abondamment représentée (un quart ou un tiers des fragments déterminables).

Bourdaie (*Rhamnus frangula*, L.) deux fragments assez volumineux, de structure très nette.

Saule (*Salix* sp.) plusieurs petits fragments. On ne peut définir de quelle espèce de saule il s'agit.

Toutes les espèces reconnues existent encore à l'heure actuelle et leurs degrés d'abondance respective sont sensiblement dans les mêmes rapports que le nombre des fragments de charbons qui s'y rapportent dans le lot examiné. On peut admettre qu'autour du monument étudié se trouvait une forêt claire de chênes dont les clairières étaient peuplées d'ajoncs et où croissaient aussi, comme cela s'observe de nos jours, dans les parties un peu humides la bourdaie et un saule qui est le saule cendré (*Salix atracinerea*, Brot.).

28. Mai 1927.

P. GUINIER.

★
★★

En remerciant M. Guinier de cette détermination qu'il a bien

voulu faire avec la complaisance qu'il a toujours montrée pour tous les examens que nous lui avons soumis, nous ajouterons quelques remarques.

Il semble que la végétation, quant aux espèces, n'a pas varié en Bretagne depuis les temps dolméniques. Cette nouvelle détermination confirme celle qui a été faite des charbons du Manio, exploré par nous en 1922, et que M. Guinier avait déjà reconnus pour appartenir à des espèces encore existantes (1). Cependant, alors qu'au Manio on trouve encore des chênes à proximité, à Men-Meur, les sables ayant recouvert toute la côte, la végétation arborescente a été refoulée beaucoup plus loin. Le pin, actuellement en grande abondance, n'ayant pas été trouvé dans les charbons recueillis, on peut sans doute encore admettre qu'il a été introduit dans la région à une époque postérieure à l'érection des monument mégalithiques.

M. & S^t J. P.

Note de M. le Docteur SIFFRE, Directeur honoraire de l'Ecole Odontotechnique de Paris, sur les dents recueillies dans l'allée couverte de Men-Meur.

Après examen de ces dents, voici ce que j'en puis dire *absolument* : il y a quatre couronnes très nettement inférieures gauches :

- 1° Une canine permanente ;
- 2° Deux prémolaires permanentes, première et deuxième ;
- 3° Une deuxième grosse molaire.

Quatre couronnes sans racines, lesquelles ont dû être fracturées post mortem.

(1) Z. Le Rouzic et M. et M^{me} S^t Just Péquart-Carnac, Campagne 1922, Berger-Levrault Nancy, 1923.

Ce sont de jeunes dents qui n'ont pas du avoir leur apex terminé. Je crois que ce sont les dents d'un très jeune sujet, féminin, par la gracilité des organes (?).

Il y a en outre une racine, très vraisemblablement de molaire (?), mais cela n'est point affirmable. Cette racine est entièrement terminée elle ne semble pas être d'un sujet aussi jeune que l'indiquent les quatre couronnes. Mais ce pourrait être, néanmoins, une des racines de la première molaire ou dent de six ans ce qui cadrerait avec l'ensemble du lot, puisque la canine, qui est jeune, avec la deuxième molaire ou dent de douze ans, sont à peu près contemporaines.

En tout cas on peut affirmer qu'il n'y a eu usure proximale d'aucune dent ; et en particulier de la deuxième molaire qui n'a pas été en contact avec la première, ni mésialement avec la canine, ni distalement avec la première molaire.

C'est donc, à mon avis, un sujet de 10 à 12 ans.

Voilà ce que je puis affirmer. *Affirmer*, car on pourrait déduire de ces débris des choses à perte de vue, mais qui seraient basées sur rien ; et je n'aime pas le diagnostic fantaisiste.

19 Novembre 1926.

D^r SIFFRE.

Des organes dentaires ayant été trouvés ultérieurement à la note précédente, notre confrère SIFFRE, a bien voulu en faire l'étude ci-après :

1°g6 : Couronne de première grosse molaire inférieure gauche — dite dent de six ans. Individu jeune, mais avec facette distale et mésiale d'usure de contact :

A) distale ? peut-être avec la deuxième molaire ; B) mésiale ? avec la deuxième molaire de lait, ce qui me semble être la réalité étant donnée la largeur de la cupule d'usure ;

c) ou avec la deuxième bicuspide ? Dans les deux cas, pour l'âge : A) moins de douze ans ; B) douze ans, quatorze ans.

La dent est petite, gracieuse ; elle doit avoir appartenu à une femme.

2° g5 : Deuxième molaire temporaire. Couronné dont la partie radiculaire a été facturée. Mais il n'est pas douteux que cette dent tenait au maxillaire à la mort ; donc moins de 12 ans. Usée en surface. — 3 Cupulettes au trois cuspides externes.

Facettes mésiale et distale d'usure de contact proximal :

A) Mésiale, avec la première molaire de lait ;

B) Distale, avec la première molaire permanente.

Cette facette d'usure semble bien ajustable à la facette mésiale de la couronne précédente g6.

g8 Couronne de troisième molaire supérieure gauche très jeune et très incomplètement formée. Petite et gracile, semble bien être d'une femme. Elle correspond, en tant que formation à l'âge du sujet g6 et g5, de dix à douze ans.

★
★★

Nous tenons à remercier ici le savant odontologiste Siffre auquel nous sommes redevables de tant de renseignements précieux et dont l'obligeance à notre égard ne se dément jamais.

M. & S^t J. P.

DOLMEN DE BRUNEC

(ILES GLÉNANS)

Le 3 août 1926, nos travaux à Guilvinec étant terminés, nous préparâmes, sans plus tarder, notre expédition aux Glénans. MM. Lecorre nous ayant accordé gracieusement l'autorisation de séjourner et de fouiller dans les îles leur appartenant, il fut décidé que nous irions nous y installer pendant deux à trois semaines, temps minimum, à notre avis, pour faire quelques observations sérieuses.

Ayant donc réuni tout le matériel et les objets nécessaires à un campement prolongé, tentes, ustensiles de cuisine et vivres, nous prîmes la mer le 9 août pour aborder trois heures plus tard à l'île S^t Nicolas, où, d'après les utiles conseils de MM. Lecorre, nous devions trouver plus de facilités à nous ravitailler.

Cette île nous procura, du reste, un campement idéal, au fond d'une profonde dénivellation en forme de cirque qui constituait un abri naturel contre les vents. L'installation fut rapidement faite et le 10 août nous étions en mesure de commencer nos investigations.

Le but de notre expédition aux Glénans était, avant tout, d'aller reconnaître les nombreux vestiges mégalithiques signalés autrefois par Du Chatellier, le C^t Devoir, etc, et plus récemment par MM. Bénard, Favret, Boisselier et Th. Monod en 1921 dans le tome XLVIII du *Bulletin* de la Société archéologique du Finistère.

Sauf l'île de Penfret, que nous n'avons pas eu le temps d'explorer, mais que nous nous réservons d'aller voir plus

tard, nous avons pris pied sur toutes les autres îles de l'archipel.

Les résultats de nos observations sont les suivants.

ILE AUX MOUTONS. — Il n'y a pas de menhir à l'île aux Moutons. Le bloc signalé comme tel est une roche naturelle dont la base a été détachée de son soubassement par les effets de l'érosion. Nous sommes sur ce point parfaitement d'accord avec le C^t Devoir, que sa longue connaissance des monuments mégalithiques a gardé de confondre une “ pierre branlante ” avec un menhir. La “ gouttière ” sur laquelle repose le pseudo-menhir n'a pas été creusée de main d'homme, mais résulte du même phénomène d'érosion qui, en élargissant chaque jour davantage la fissure, permet l'oscillation du bloc sous la poussée, oscillation dont l'amplitude ne fera que s'accroître sous l'influence persistante du même phénomène, jusqu'au jour où le monolithe s'abattrait sur le sol.

Toutes les pierres branlantes procèdent de la même cause naturelle. Il ne faut pas oublier qu'un menhir n'a droit à ce nom que s'il se révèle *intentionnellement* dressé, ce dont on est certain lorsqu'on peut retrouver à sa base les pierres de calage destinées à le maintenir en position verticale. A l'île aux Moutons, non seulement le monolithe n'est pas calé, mais son soubassement fait partie intégrante de la roche de l'île sous-jacente, ainsi que nous avons pu nous en assurer. Du reste on peut saisir le processus de dégradation du roc à quelques mètres de ce soi-disant menhir. On voit, en effet, des fissures délitant la roche et tendant à la découper en un monolithe vertical. Dans un temps plus ou moins rapproché il se peut que l'île aux Moutons soit gratifiée d'un second pseudo-menhir.

ILE GUIRIDEN. — Cette île est un fragment de cordon littoral recouvert par les sables. Ceux-ci, en s'accumulant

sur un pointement rocheux, ont fini par former une butte tumulaire. C'est ce qu'a révélé la fouille que nous y avons faite durant quatre jours. Il n'y donc pas de tumulus artificiel à Guiriden, mais amas de galets, de sable et de coquillages amenés par le flot.

ILE DRENNÉC. — Ruines de plusieurs dolmens.

ILE BANANEC. — Quelques blocs épars et de petite taille dont il est impossible de dire s'ils sont des vestiges de monuments. Une fouille pourrait seule donner des indications certaines à ce sujet.

ILE DU LOCH. — Cette île contient incontestablement des coffres, dont la date reste d'ailleurs fort problématique. Etant donné la grande quantité de silex retouchés qui se trouvent à proximité, il y aurait eu un grand intérêt à faire une prospection méthodique et sérieuse de ce point de l'île. Malheureusement les déprédations et les bouleversements occasionnés par les précédents fouilleurs ne peuvent que rendre les observations désormais bien difficiles. Nous formulons les mêmes regrets au sujet des petits tumuli qui eussent réclamé plus de soin et moins de précipitation dans leur exploration.

Enfin nous ajouterons que, malgré toutes nos investigations, il nous a été impossible de trouver le " cromlech presque intact " signalé au Loch. Tous les blocs susceptibles d'avoir donné lieu à cette interprétation sont des pointements rocheux naturels.

ILE GUIAUTEC. — Il n'y a pas le moindre alignement sur cette île, mais des émergences du filon de quartz qui la traverse du Sud-Est au Nord-Ouest.

ILE SAINT-NICOLAS. — Cette île possède un très petit dolmen fouillé autrefois par le fermier de l'île et actuellement

très ruiné. A notre arrivée ce monument se trouvait complètement envahi par les ronces et encombré de débris de toutes sortes. Nous avons entrepris de le dégager, de l'approprier et de rendre à l'île le seul ensemble mégalithique certain qui y existe.

Car, pas plus qu'à Guiautec et à l'île aux Moutons, nous n'avons pu voir de menhir, du moins ceux qui ont été désignés comme "pièces mégalithiques" (?). Quant au "petit menhir enfoui dans le sable", ce n'est qu'un pointement rocheux naturel dont la base fait corps avec le sous-sol granitique. Une fouille que nous avons faite à la base de ce bloc nous permet d'être affirmatif à ce sujet.

Au cours du travail de nettoyage du dolmen, nous avons constaté qu'il avait été fouillé jusqu'en dessous des supports. Nous n'y avons rien trouvé en fait d'objets dolméniques, mais nous avons recueilli, par contre, une pièce de monnaie portant à l'avvers une couronne, avec l'inscription "GUILIEMI" et au revers une croix avec les mots "COSIDUS COS". Cette pièce des comtes de Gien date sans doute de Guillaume II, comte de Gien (vers 1093-1112). Voir *Les monnaies féodales de France* de Poey d'Avant, 1858, pl. xxxii-21.

Nous n'avons pas jugé utile de tenter l'exploration des tumuli de l'île, dont l'aspect mal délimité ne nous a paru n'être que des ondulations de la dune. Du reste, notre récente expérience à Guiriden et les résultats peu probants des fouilles antérieures pratiquées dans l'un d'eux ne pouvaient que nous mettre en défiance.

ILE BRUNEC. — Il nous a paru beaucoup plus intéressant de porter nos investigations sur l'île Brunec, située au Nord de l'île Saint-Nicolas (fig. 1). En effet, l'examen de l'éminence nous avait révélé sur son sommet la présence de plusieurs blocs couchés à sa base et certaines émergences de granit à allure de supports dressés. De plus, l'éminence en partie

dégradée par la mer laissait apparaître nettement les pierres du galgal dont elle est composée (fig. 2).

Nous avons donc commencé par décaper le terrain sur toute la surface, du sommet à la base, de manière à mettre à jour les pierres superficielles du galgal et à nous rendre compte de la forme de l'ensemble. Ce travail fut long et pénible, car, immédiatement sous une "chevelure" d'herbes hautes et rudes, le terrain, composé d'une infinité de petites racines très serrées, offrait la consistance d'un véritable feutre, résistant aux gros outils, les faisant rebondir et ne se laissant entamer par eux qu'avec les plus grandes difficultés. Nous avons enlevé de la sorte toute la couche végétale haute de 60 % environ. Immédiatement sous cette couche, nous avons mis à jour des débris de cuisine composés en grande partie de coquillages, mélangés à des débris osseux et à des fragments de charbon.

La butte ainsi délimitée mesurait 11 mètres sur 10 mètres environ (fig. 3).

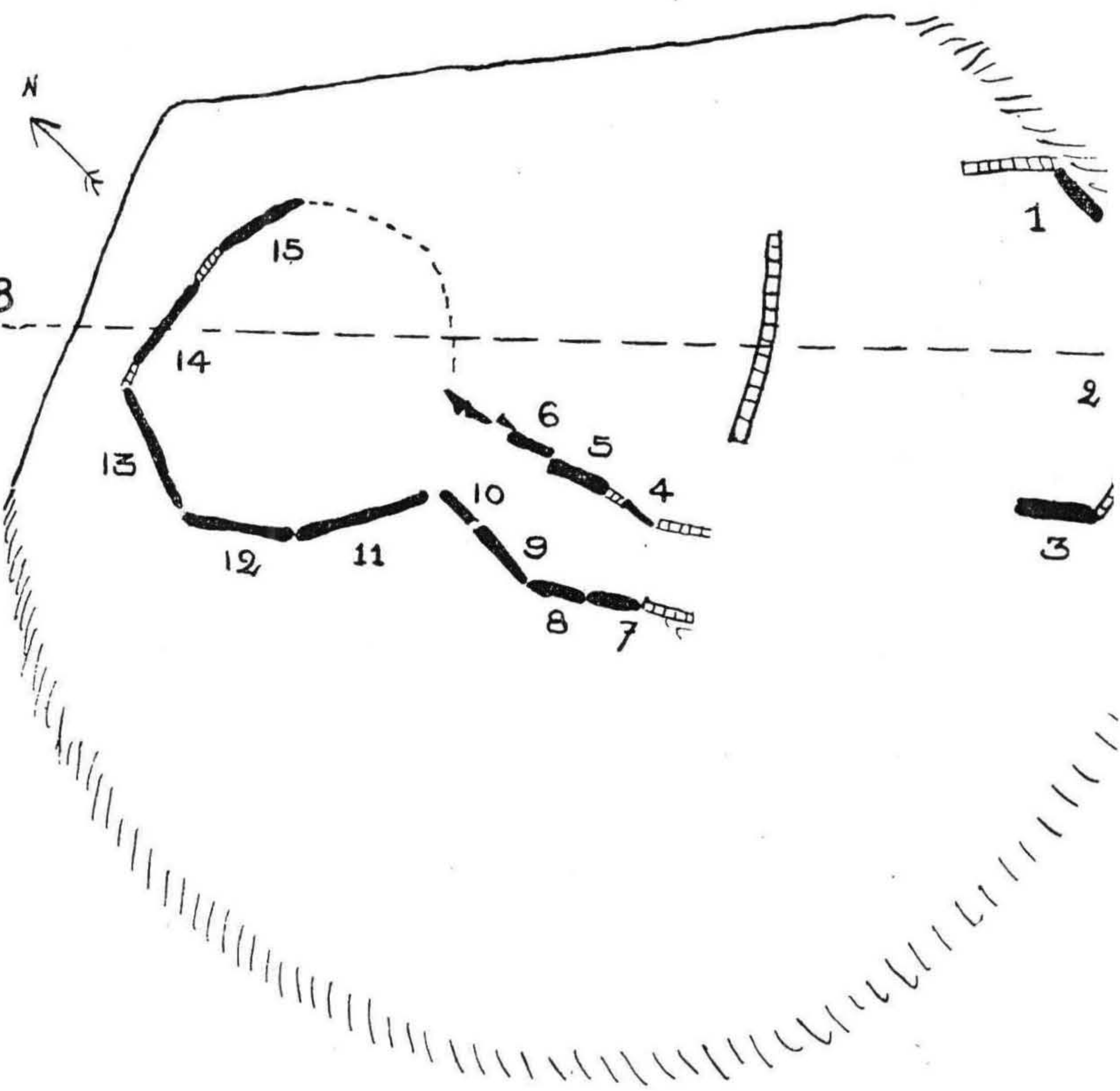
Reprenant les travaux par la base du galgal, nous avons dégagé les blocs debout dont le sommet émergeait du terrain. Nous avons ainsi mis à jour une sorte de coffre, dont il ne restait plus que trois pierres intactes mesurant respectivement 1 m. 70, 1 m. 32 et 1 m. 75 de large sur 70 % de haut environ (fig. 4). La fouille de ce coffre et de ses abords nous a donné pour la première couche, épaisse de 60 %, des débris de cuisine, os et coquillages, et, à 2 mètres environ à l'Ouest de la pierre n° 3 (v. plan), quelques débris de poterie dont nous parlerons tout à l'heure. A l'Est, et toujours dans cette première couche, des scories de fer, un fragment d'anneau en fer assez volumineux, enfin une pierre en forme de meule primitive portant des traces de martelage. Cette pierre nous semble avoir été une enclume.

La couche inférieure du coffre, haute de 5 % à 6 % contenait, surtout entre les supports 2 et 3, une quantité considérable de menus fragments de poterie dolménique, avec lesquels malheu-

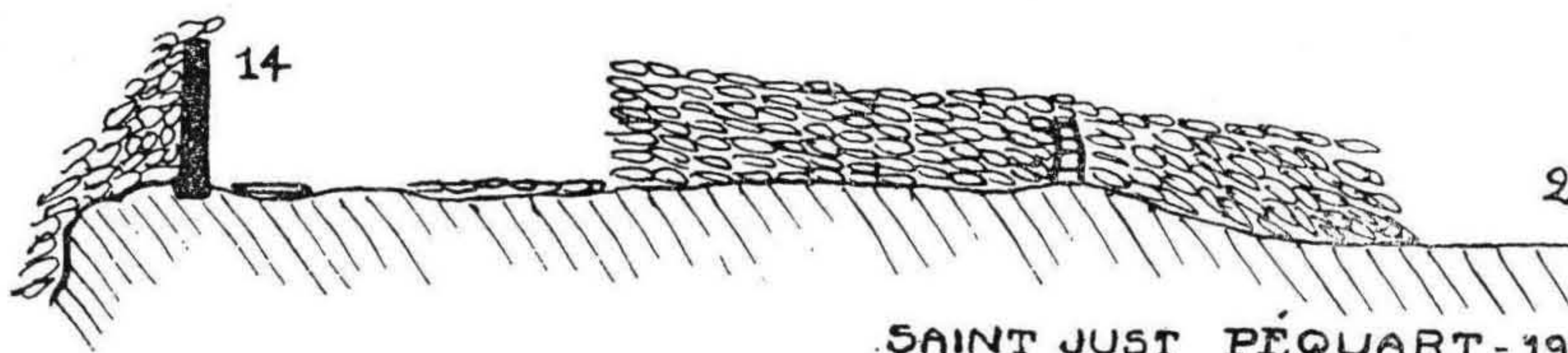
reusement nous n'avons pu jusqu'ici reconstituer aucune portion suffisamment importante pour nous permettre de nous rendre compte de la forme des vases. Il est probable que les objets déposés dans ce coffre à l'époque dolménique se sont écrasés d'abord sous le poids des occupants successifs, puis sous le poids des pierres dont il fut comblé plus tard.

La fouille du coffre terminée, nous avons dégagé ses abords au Nord-Ouest en nous dirigeant vers le centre de la butte. Pour cela nous avons dégarni peu à peu le galgal en ayant soin de commencer par la couche supérieure et en descendant par tranches horizontales successives. Si durant ce travail nous n'avons recueilli aucun objet, nous avons observé, par contre, que les pierres devenaient plus grosses au fur et à mesure que nous avancions vers le sommet. Peu après nous rencontrions plusieurs assises de pierres paraissant constituer un parement de muraille. Puis, en poursuivant le dégagement, nous avons pu voir que ce parement dessinait une portion de cercle de 3 m. 50 environ (fig. 5). Malheureusement, dégradé au Nord-Est par la mer, il se perdait dans un amas de pierrailles et au Sud-Ouest se trouvait démoli par une ancienne tranchée que nous avons remarquée, du reste, au moment du décapage superficiel du terrain. Malgré son peu d'étendue, la présence d'une muraille nous parut de suite d'un excellent augure. On sait, en effet, que, dans tous les tumuli intacts de la Bretagne, cette muraille existe pour retenir les terres des tertres ou les pierres du galgal qui recouvrent les sépultures. Le monument, à moins qu'il n'ait été détruit par la tranchée dont nous avons trouvé les traces, devait donc se trouver à proximité. Et, de fait, en suivant notre muraille vers le Sud-Ouest, nous avons mis à jour, 3 mètres plus loin, la partie supérieure de ce que nous pensions être un des supports du dolmen (n° 4 du plan).

Avant de pousser plus avant nos recherches et pour ne rien démolir, nous avons repris le dégagement de l'autre côté de



COUPE SUIVANT AB



SAINT JUST PÉQUART-19

DOLMEN DE BRUNEC (ILES GLÉNANS)

la muraille. A cet endroit, il n'y avait qu'une sorte de blocage, composé de grosses pierres et de terre brune absolument stérile, sous lequel et en approfondissant nous avons trouvé le roc naturel à 40 % environ.

Revenant ensuite aux crêtes des pierres que nous avons mises précédemment à jour, et pensant avoir affaire à la galerie du monument, nous avons attaqué notre fouille de ce côté, c'est-à-dire au Nord-Ouest de la muraille. Nos prévisions se réalisèrent et nous découvrîmes successivement les supports n^{os} 4, 5 et 6, mesurant respectivement 85 %, 90 % et 1 m. 10 de haut sur 60 %, 55 % et 45 % de large, puis les fragments d'un quatrième support brisé d'une hauteur de 75 % environ.

Après avoir trouvé la première paroi de la galerie, nous nous mîmes en devoir de chercher la deuxième. Celle-ci, plus éprouvée que la première et probablement ébranlée par les fouilles précédentes, se composait du support n^o 7 brisé, mais bien en place, mesurant 35 % de haut sur 40 % de large, du support n^o 8 entier, mesurant 85 % sur 40 %, du support n^o 9, brisé et renversé à demi dans la galerie, mesurant 65 % sur 60 %, enfin du support n^o 10, mesurant 75 % sur 35 % (fig. 6).

Les fouilles effectuées dans cette galerie furent absolument négatives, le terrain ayant été bouleversé avant notre passage. Après avoir remis en place le support renversé n^o 9, nous avons poursuivi notre travail.

La dalle n^o 10 de la galerie nous fit découvrir sa voisine n^o 11, mesurant 90 % de haut sur 1 m. 27 de large. Avec celle-ci, disposée en orientation Nord-Ouest, nous avons le commencement de la chambre du dolmen. Nous dégagâmes en effet dans la suite les supports n^o 12, de 1 mètre de haut sur 90 % de large et n^o 13, de 1 m. 15 sur 1 m. 30, puis enfin le support n^o 14, de 1 m. 10 sur 90 %, faisant face à la galerie et constituant le fond de la chambre.

A ce moment il nous fallut interrompre le dégagement de

FIG. 2. — LE TUMULUS AVANT LES TRAVAUX

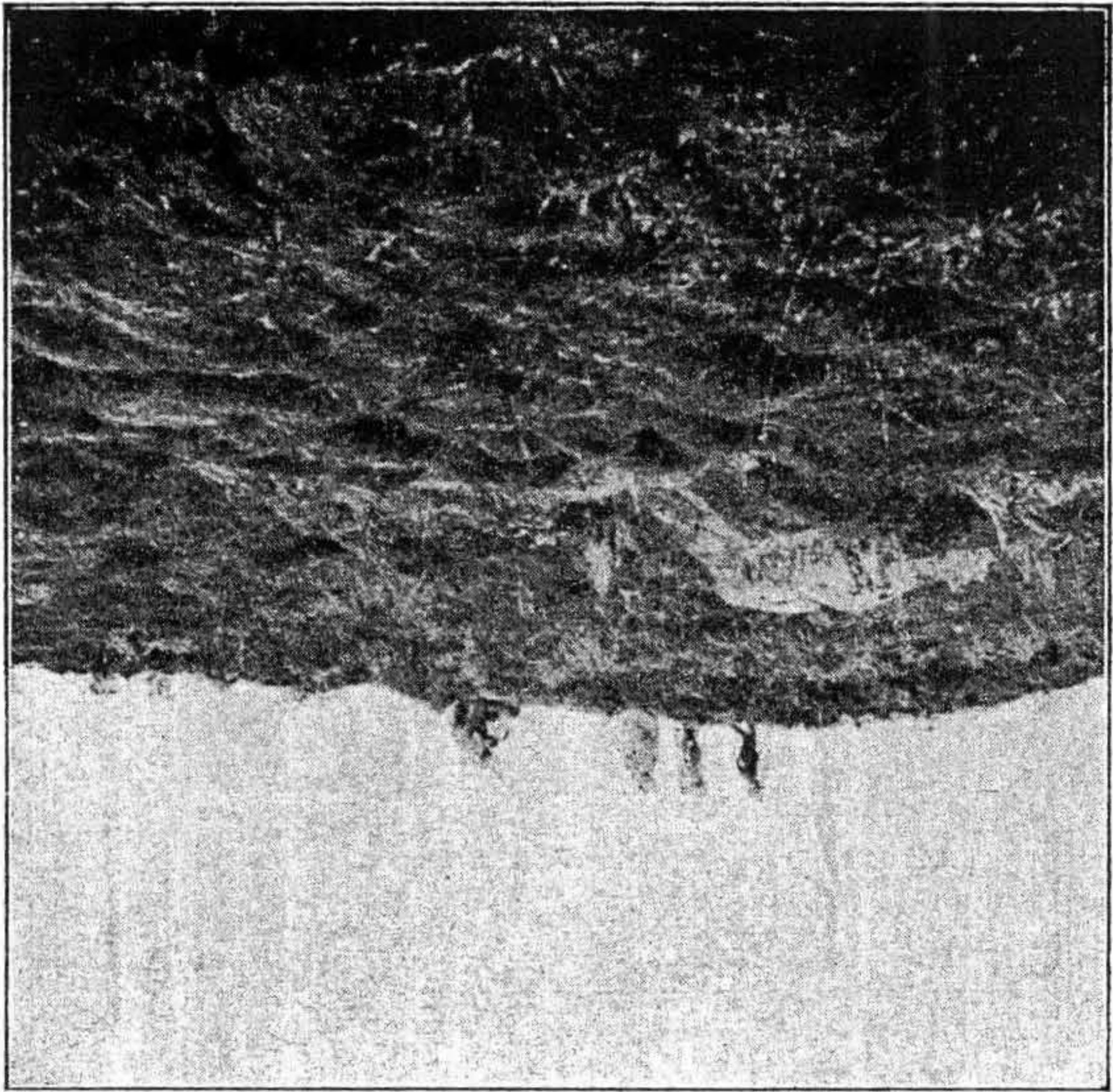


FIG. 1. — L'ILE BRUNEC VUE DE L'ILE SAINT-NICOLAS

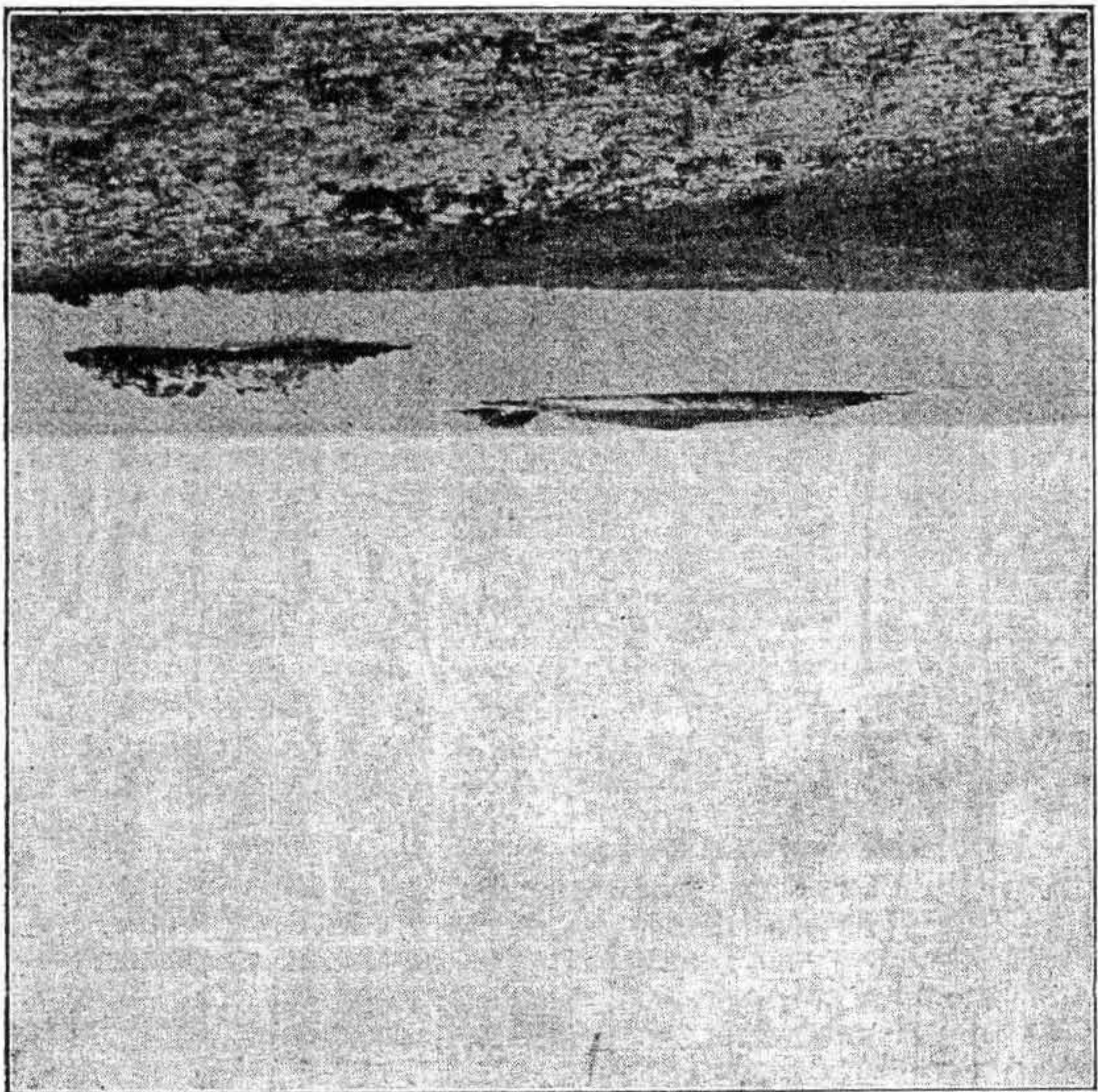




FIG. 3. — DÉGAGEMENT DU GALGAL



FIG. 4. — LA CHAMBRE A LA BASE DU GALGAL



FIG. 5. — LA MURAILLE CIRCULAIRE

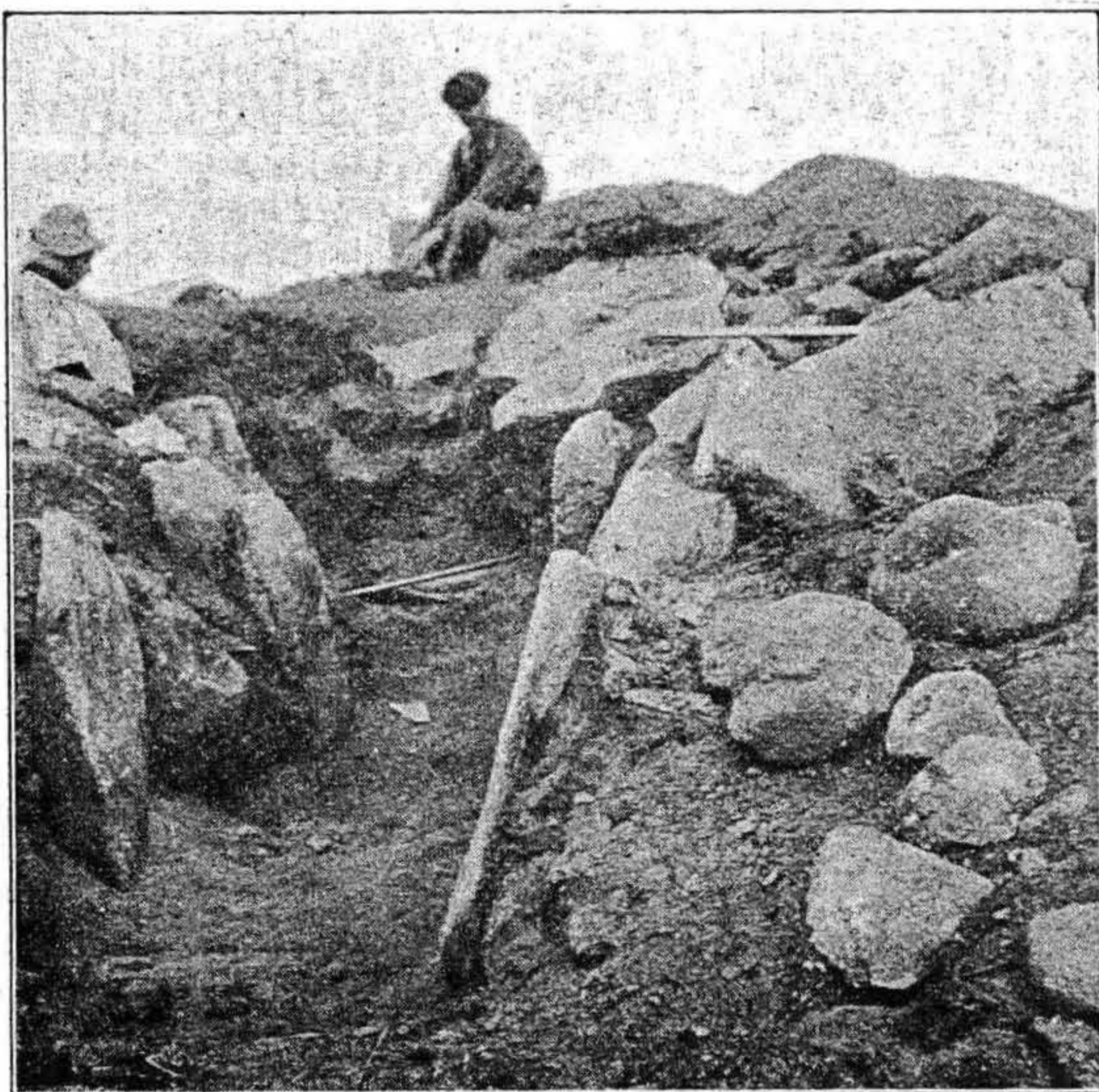


FIG. 6. — DÉGAGEMENT DE LA GALERIE



FIG. 7. — DÉGAGEMENT DE LA CHAMBRE



FIG. 8. — MUR EN PIERRES SÈCHES ÉLEVÉ À LA PLACE
DES SUPPORTS DISPARUS

la chambre pour soulever et transporter plus loin deux grosses dalles gisant sur le sommet du galgal. Ce difficile travail terminé, nous avons pu mettre à jour le support n° 15, mesurant 90 $\frac{\text{cm}}{\text{m}}$ de haut sur 1 m. 15 de large. Malheureusement, malgré toutes nos recherches, il nous fut impossible de retrouver d'autres supports ; toute la partie Nord-Est de la chambre avait été démolie et il n'en restait plus aucune trace (fig. 7).

La fouille de la chambre nous donna très peu d'objets : nous avons seulement trouvé dans la partie Sud-Ouest, au pied des supports n°s 11 et 12, d'assez gros fragments d'un vase à boutons placé sur une portion du dallage intact à cet endroit et, dans la partie Nord, un rebord de vase à bouton et un silex atypique.

La fouille de la chambre terminée, nous avons, fidèles à notre méthode, consolidé les supports, nivelé le terrain et remplacé par un muret de pierres sèches la paroi absente (fig. 8). Évidemment, il nous eut été très facile d'employer à ce dernier travail les deux dalles trouvées sur le sommet du galgal et qui pouvaient fort bien avoir été les supports manquants de la chambre. Mais, comme nous n'en avons pas la certitude — ces dalles pouvant tout aussi bien être des dalles de couverture du monument — et que nous ne remettons en place que les blocs de la situation primitive desquels nous sommes absolument sûrs, nous avons préféré nous abstenir plutôt que de “ refaire ” un monument de fantaisie.

Malgré le peu d'objets récoltés dans ce monument nous avons pu faire quelques constatations intéressantes.

Ainsi qu'il arrive souvent, un coffre avait été placé à la base du tertre. D'autre part, les restes bien nets d'une muraille circulaire venaient confirmer l'existence, constante dans les tertres, de cette construction destinée à retenir les éléments dont il est composé.

Enfin ce dolmen devait être du type à galerie ouverte,

c'est-à-dire que l'on pouvait y pénétrer en déplaçant seulement la dalle mobile qui l'obturait. A une époque assez récente, il a été vidé de son mobilier et a servi de refuge ou d'habitation, ce qui explique la présence de débris de cuisine en grande quantité. La poterie ornée, tout à fait caractéristique, nous permettra peut-être de fixer quelles peuplades s'y sont réfugiées et à quelle époque. L'étude de ces tessons n'étant pas encore terminée, nous nous réservons d'y revenir dans une note ultérieure.



Il résulte de notre première exploration aux Iles Glénans que de nombreux mégalithes, indiqués comme monuments, ne sont en réalité que des roches naturelles, mais par contre nous avons découvert dans l'île Brunec un dolmen, qu'à notre connaissance personne n'avait signalé jusqu'alors.

Nous ne saurions donc trop insister sur les inconvénients qu'il y a de se livrer à un examen superficiel dont le résultat est de voir dans toute pierre dressée un mégalithe érigé intentionnellement. Les moyens d'investigation sont trop simples et trop élémentaires pour que de pareilles erreurs puissent se produire de nos jours.

Outre que, sur la foi d'un compte-rendu inexact, on s'expose à perdre un temps précieux dans la recherche de monuments inexistants, il est toujours désagréable d'être obligé d'opérer un redressement et une mise au point, que l'intérêt de la science, cependant, exige absolument.

Nous sommes heureux néanmoins de l'occasion qui se présente à nous d'apporter à la Société archéologique du Finistère notre tribut de nouveaux venus avec quelques précisions sur les monuments mégalithiques des îles Glénans.

Nous terminons en adressant à MM. E. et Ch. Lecorre, de Guilvinec, l'hommage de notre profonde gratitude pour tout

l'intérêt qu'ils ont porté à nos travaux, pour tous les moyens et facilités qu'ils ont si gracieusement mis à notre disposition.

Qu'il nous soit permis enfin, de renouveler tous nos vifs remerciements à notre collègue et ami, M. Monot, de Pont-l'Abbé, dont l'aide efficace et la parfaite connaissance des monuments de sa région nous ont été d'un si précieux concours (1).

Juin 1927.

MARTHE & S^t-JUST PÉQUART.

(1) Les objets trouvés au cours de ces travaux ont été déposés au Musée archéologique de Quimper.

Le Vieux Manoir de Kersaliou

EN SAINT-POL-DE-LÉON

Le vieux manoir de Kersaliou, en Saint-Pol-de-Léon, est un précieux exemplaire, très bien conservé, de l'architecture civile bretonne dans la première moitié du xvi^e siècle (1).

Il fut bâti — aux environs de 1510 — par Bizien de Kersaintgilly, cadet de la maison de Keruzoret en Plouvorn, qui, lors de son mariage avec Perrine de Kerret, vint habiter la paroisse de Toussaints dans le Minihy du Léon.

Son fils aîné Guillaume se maria en 1547 à Jeanne de Kersulguen. Leur pierre tombale armoriée se voyait encore, il y a quelques années, dans le dallage de la chapelle de N.-D. de Bon Secours, à la cathédrale de Saint-Pol. Les armes des Kersaintgilly, vieille lignée issue d'ancienne chevalerie, qui a produit un croisé en 1248 et plusieurs vaillants guerriers et marins, sont : *de sable à six trèfles d'argent, 3, 2, 1* avec la devise : *Florebunt sicut lilium*, (ils fleuriront comme un lis), Cette famille existe encore. Les Kersulguen, aujourd'hui

(1) Ces notes n'ont d'autre prétention que d'ouvrir la voie, peut-être, à d'autres études plus savantes et à d'autres restaurations plus précises, en montrant comment, dans ce beau pays de Léon si plein de souvenirs, l'initiative privée, heureusement secondée par des archéologues savants et par des artistes éclairés, a pu, sans très grands efforts, sauver de la ruine un des plus fins joyaux de l'architecture bretonne, si riche d'autre part en magnifiques chefs-d'œuvre universellement admirés. Il aura suffi d'un peu de goût et de beaucoup de bonne volonté. Les travaux de restauration ont été très habilement dirigés, en 1923, par un architecte de Morlaix, M. Lionel Heuzé, D. P. L. G., membre de la Société archéologique du Finistère.

éteints, portaient : *d'or au lion de gueules*, comme Pont-l'Abbé, dont ils étaient issus.

Le blason des Kersaintgilly a été reproduit sur l'un des écussons du porche et de la porte d'entrée. Sur un autre, on a placé les armes des Kerc'hoent, *losangé d'argent et de sable*, parce que c'est une alliance avec cette famille, jadis puissante au Minihy de Léon, qui a fait entrer la terre de Kersaliou dans le patrimoine des Kersaintgilly. Les armes de la reine Anne de Bretagne (*d'azur à trois fleurs de lys d'or*, qui est France, *mi-parti d'argent semé d'hermines*, qui est Bretagne) décorent en outre l'entrée principale.

Après Guillaume de Kersaintgilly vint son fils Hervé. En 1594, il était “ capitaine des ville et hâvre de Roscoff, et garde-côte du Minihy de Saint-Paul ”. Il avait épousé Guillemette Polart, de la maison de La Villeneuve, en Plouézoch.

Hamon de Kersaintgilly, leur fils aîné, aussi capitaine de Roscoff, Toussaints, Saint-Pierre et l'Ile de Batz, mourut sans héritier en 1640. Il laissait ses biens à ses neveux, enfants de son frère Pierre, marié à Julienne de La Roche et dont l'aîné, Rodolphe, avait épousé Anne de Kerguiziau. Le plus illustre de ceux-ci est le bon marin Hervé de Kersaintgilly, né à Kersaliou en 1612. Après s'être distingué contre les corsaires barbaresques, et avoir pris une part glorieuse au siège d'Alger, il fut nommé chef d'escadre des armées navales et envoyé par Louis XIV dans l'océan Indien pour y prendre possession de Madagascar et des Mascareignes.

Dans une récente étude sur la colonisation française, *la Revue des Deux Mondes* a évoqué cette belle figure d'intrépide marin : il paraît qu'il avait un réel talent de conférencier, et qu'il l'employa, par ordre de Louis XIV, à faire de la propagande pour attirer les Français aux colonies de l'océan Indien. Il commandait la frégate *La Maréchale*, qui emmenait à Madagascar les missionnaires de Saint-Vincent de Paul. Au cours de ses voyages, qui furent nombreux, il fonda une ville

qu'il appela Saint-Paul, en souvenir de son pays natal, dans l'île de Mascareigne nommée depuis Ile Bourbon.

Son navire portait également le nom du saint patron de sa ville. Il est mort en 1667 ; son nom a été donné à une des rues de Fort-Dauphin.

Enfin un autre fils de Pierre de Kersaintgilly, un frère d'Hervé, fut le révérend Père Jacques de Kersaintgilly, prieur des Dominicains de Morlaix. Capturé en mer, alors qu'il se rendait au Portugal, il mourut en esclavage, prisonnier des Turcs, vers 1665, sa rançon — pour laquelle les Etats de Bretagne avaient voté 12.000 livres — étant malheureusement arrivée trop tard.

Par suite de l'alliance, en 1675, de Louise-Olive de Kersaintgilly, fille unique et seule héritière de Messire Hamon de Kersaintgilly et d'Anne de Kergariou, seigneur et dame de Kersaliou et de François Simon, seigneur de Kerenez (en Kerlouan), le manoir devint la propriété de la famille Simon de Kerenez, qui portait : *de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules*. Cette famille Simon transmet le petit manoir à la famille David de Coathuon dont les armes étaient : *d'argent au pin arraché de sinople chargé de trois pommes d'or* ". Les David de Coathuon s'éteignirent à leur tour en 1792.

Une élégante inscription placée à l'intérieur dans la voussure de la porte d'entrée, pour indiquer la date de la construction (1510) et celle de la restauration (1923) fait apparaître les armes de Bizien de Kersaintgilly, et celles d'Anne de Kerc'hoent, sa mère, au milieu d'une gracieuse allégorie sculptée. Elle évoque discrètement les cinq fils du propriétaire actuel dont l'aîné fut tué à la guerre (1).

(1) C'était un jeune architecte : il tomba aux Eparges le 6 mai 1915, lieutenant au 25^e bataillon des chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur : c'est pour lui une épée brisée. C'est une ancre pour le second fils, qui a également fait la guerre, et qui est maintenant lieu-

Le type de construction du vieux Kersaliou, bâtiments en équerre, avec, dans l'angle, un pavillon à tourelle contenant l'escalier, est courant en Basse-Bretagne. Dans le Léon, on peut citer comme exemples : la Grande-Palue près Landerneau, le Cosquérou en Guiclan, le Rest en Plabennec, Châteaufur en Plounévez-Lochrist, Kerlan en Sibiril, etc.. Cependant, on n'a pu retrouver encore avec précision le nom de l'architecte de cette élégante construction (1), et ce ne sont que des présomptions qui le font apparenter à deux châteaux également bien conçus et élégamment décorés : Mézarnou en Plounéventer, dans lequel on admire une décoration d'escalier semblable, et Tronjoly en Cléder, qui appartient à la famille Hervé de Penhoat, et qui, sur un plan plus riche et plus vaste, montre une disposition identique.

Les vieux habitants du pays appellent volontiers cette jolie habitation la maison de La Fontenelle. Alors, avec un peu d'imagination, servie par les deux barbacanes, en forme d'hermine héraldique, qui flanquent la porte d'entrée, et aussi par les créneaux rébarbatifs qui la surmontent, on évoque La Fontenelle, le grand bandit qui, à l'époque de la Ligue, pillait les châteaux et terrorisait la Bretagne, Guy Eder, seigneur de La Fontenelle, qui, à 29 ans, fut roué à Paris en place de Grève, sous Henri IV et par ordre du Roi, pour intelligence avec les ennemis de l'État.

La légende du beau bandit traversa les siècles, et pendant

tenant de vaisseau. C'est ensuite un maillet et un compas, pour deux autres fils, dont l'un est sculpteur-décorateur, et dont l'autre est architecte. Enfin l'olivier de Minerve dit que le dernier fils n'est encore (1923) qu'un jeune étudiant.

(1) Ce doit être sans doute le même artiste qui traça — et tailla dans le granit — le porche Ouest de l'église de Roscoff, une porte latérale dans la longère Sud de la même église, et la porte d'une ancienne maison gothique de Roscoff. Ces ouvertures sont exactement traitées comme la porte antérieure de Kersaliou.

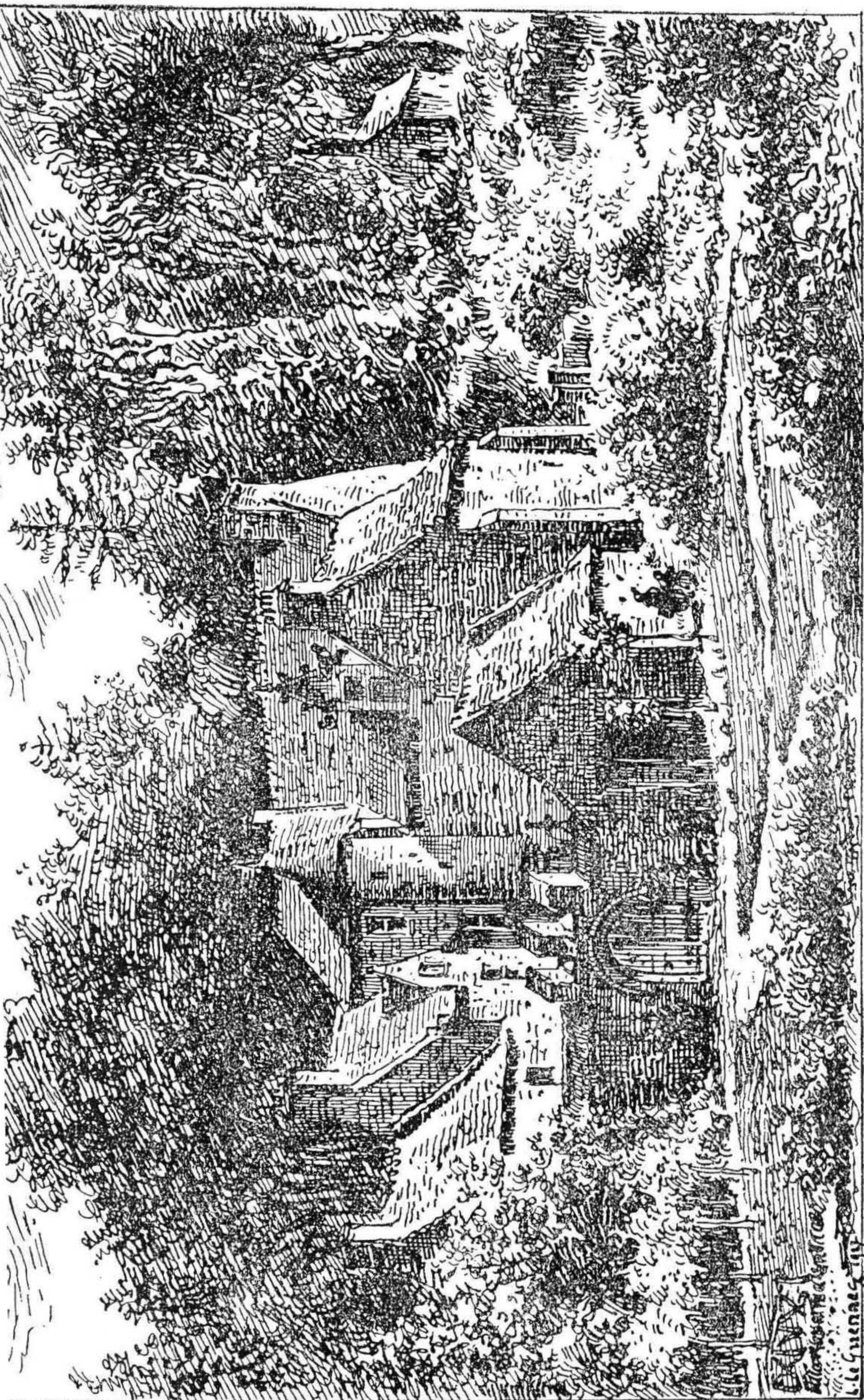
plusieurs générations d'âmes sensibles, les plaintes populaires ont répété sa triste histoire. On supposait qu'il aurait pu avoir à Kersaliou, bien abrité et tout près de la côte, pour faciliter ses relations avec les agents du roi d'Espagne, son quartier général dans la région. Il y aurait entassé son butin, ses munitions et ses trésors ; un sombre souterrain aurait fait communiquer la cour du petit manoir avec la plage déserte de Troméal.

L'on imagine facilement du haut de l'escalier de la tour que signale M. Le Guennec dans son étude sur les *Manoirs fortifiés du Finistère* (1), on imagine le guetteur jetant du plomb fondu, ou les soldats alertés dirigeant leur arquebusade au long de la grande allée. Pauvre grande allée, dont plus tard, une époque dénuée de poésie dévastera sans honte les ormes centenaires !

Je crois qu'il y a peut-être une autre explication moins brutale et plus terre à terre : c'est un dessin à la plume du dessinateur rennais Busnel, illustrant en 1886 *le Pays de Léon* de du Cleuziou qui nous la fournit ; également une reproduction sommaire de Kersaliou dans *les Contes et Légendes de Bretagne*, publiés par la Société des Bibliophiles bretons. Enfin une charmante sépia de M. Le Clech vers 1850, sur un album appartenant au chanoine Saluden, de Brest. On y voit clairement que le ruisseau qui de tout temps coula dans la vallée s'élargissait devant la maison, en une petite fontaine — une fontenelle — où les animaux venaient boire, près du tennis, ou mieux, pour parler à la française, près du terrain de la longue paume ; c'est exactement à l'endroit où l'on essaie de faire revivre l'élégante charmille de quelques tilleuls taillés.

Du reste, il serait peut-être piquant de remarquer que le

(1) *Bulletin de l'Association Bretonne. Congrès de Quimper, 1923.*
Saint-Brieuc, Prud'homme.



MANOIR DE KERSALIOÙ (ÉTAT ACTUEL)

nom même du noble pillard n'a sans doute pas une autre origine. Guy Eder, qu'on croit natif de Bothoa en Cornouaille, prit le nom d'une petite terre qu'il possédait près de Saint-Brieuc — simple ferme sans grande importance où il y avait une fontaine — et il se fit appeler seigneur de La Fontenelle.

Les propriétaires actuels, qui ont des goûts modestes, des mœurs tranquilles et un caractère accueillant, préfèrent de beaucoup cette seconde version. Ils ont rétabli la table de marbre blanc du cadran solaire sur laquelle ils ont écrit “ *hora quœlibet amicis* ” (l'heure qu'il plaît aux amis), et comme formule de salutation et de courtoisie à ceux qui — en passant — ont bien voulu les venir voir, ils ont gravé au cintre de la porte cavalière, peut-être avec plus de bonne volonté que de syntaxe : “ *hep kenavo* ”, ce qui, en breton, pourrait vouloir dire “ sans adieu ”.

De graves érudits ne manqueront pas de critiquer sévèrement tout ce qu'il y a de fantaisiste dans cette explication bucolique. D'abord l'étude approfondie des racines de la langue bretonne, et même du celtique, ne permet pas de dire que fontenelle ait jamais pu signifier fontaine dans la Basse Bretagne. Ensuite, le séjour de Guy Eder de La Fontenelle à Kersaliou est possible, sinon probable. Guy Eder a pu très bien s'arrêter et séjourner quelques jours à Kersaliou, lorsqu'il vint, en 1596, de son île Tristan pour piller Roscoff, de compte à demi avec un autre brigand de même acabit La Magnanne. Mais on sait qu'ils ne purent s'entendre pour le partage du butin et qu'ils se livrèrent un violent combat, où La Fontenelle semble avoir eu le dessous, près du manoir de Pontplancoet en Plougoulm, sur la route de Plouescat (1).

Après la tourmente révolutionnaire, on trouve le domaine de Kersaliou, avec ses fermes et son vieux manoir délabré,

(1) Cependant Jean Lorédan n'en fait pas mention dans son livre sur *La Fontenelle, seigneur de la Ligue* (Paris Perrin, 1926).

aux mains du comte de Champagny, parent du duc de Cadore, qui fut ministre de Napoléon I^{er}. Puis quelques générations passèrent, et, en 1914, le propriétaire était M. le comte de Gouyon de Beaufort, gendre du comte de Champagny. Enfin M. de Beaufort ayant eu la douleur de perdre ses deux fils, glorieusement tués à la grande guerre, le domaine devint en 1918 la propriété de M. Reindre. Celui-ci le garda peu, le négligea beaucoup, et le morcela aussitôt, non sans y avoir fait quelques coupes sombres et quelques destructions sauvages. Et c'est de ce vendeur que le propriétaire actuel dut acquérir — dans le dessein de le sauver — ce qui restait du vieux manoir de Kersaliou.

Les châtelains avaient depuis longtemps délaissé cette habitation humide, sombre et trop exigüe. Ils l'avaient remplacé par le château actuel, vaste bâtisse qu'occupe l'œuvre des colonies de vacances de M^{lle} Le Goaziou, de Morlaix. Le nouveau château est du reste magnifiquement placé, au milieu d'un parc centenaire, sur une admirable terrasse dominant la mer. Mais le vieux manoir de Kersaliou, pendant tout le xix^e siècle et au début du xx^e, n'était plus qu'un petit bâtiment de ferme, logis éventuel de quelque pauvre métayer, habitation morne, incommode et négligée. Fréminville en donne une description exacte dans ses *Antiquités du Finistère* (tome 1^{er}, 1832, pp. 60 et 61). Quand aux pièces du manoir, on les vit vers 1900, transformées en poulailler, en bergerie, en étables et en remises.

Suivant la formule des vieilles habitations qui avaient eu à se défendre, il n'existait dans le vieux Kersaliou de portes et de fenêtres que sur la cour intérieure, rigoureusement fermée par ses deux portes : cavalière et piétonne ; l'extérieur était un mur plein et continu. On a compté que, pour y reconstituer un logis habitable, le propriétaire actuel n'avait pas ouvert ou démasqué moins de dix-neuf croisées.

Au cours du voyage qu'il fit en Bretagne en 1847, et dont

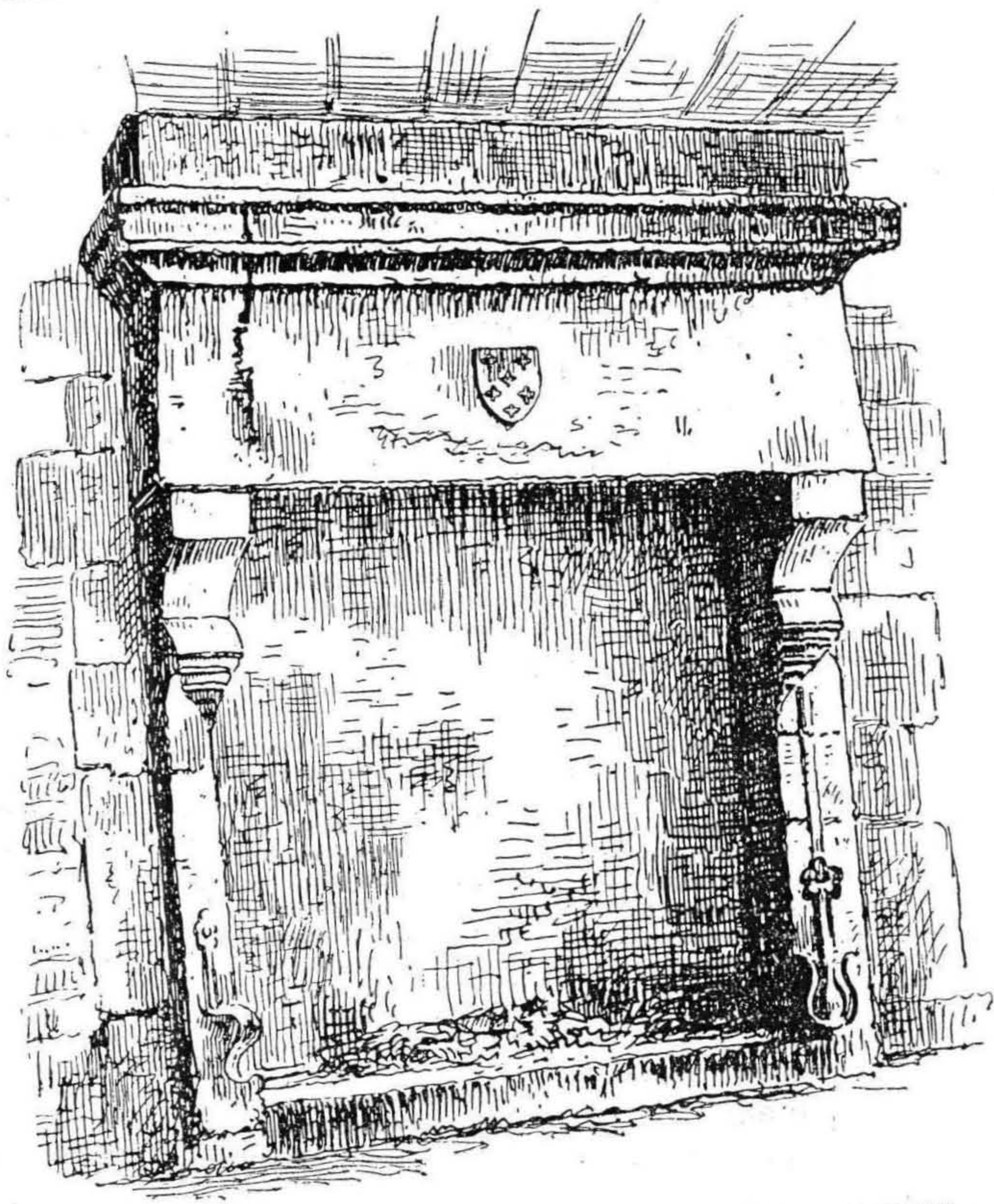
les notes ont paru sous le titre “ *Par les Champs et par les Grèves* ”, Flaubert vit le vieux manoir de Kersaliou envahi par les ronces et désert. Les poules picoraient dans la haute cheminée sculptée, et aux robustes poutres du plancher l'araignée tissait sa toile. Flaubert vit le porche que surmontent les écussons armoriés. Il décrit la grande lucarne de pierre où deux robustes figures sculptées — Hercule et le lion de Némée — font de pittoresques saillies. Mais il ne vit pas, dissimulés par les mousses, le lierre, ou les plantes parasites, ni les deux angelots qui, gracieusement, présentent deux écussons, de chaque côté de la porte, ni la belle et souple et naïve accolade qui l'encadre avec ses jolies sculptures, si bien conservées ; ni enfin la charmante figure du petit page breton qui la surmonte, et que Michel Colomb, le grand sculpteur natif de Saint-Pol, n'aurait peut-être pas désavoué. Et cependant tout cela constitue, avec la porte en bois très habilement composée de motifs anciens, et judicieusement ornée d'une robuste et belle ferronnerie, un ensemble gracieux et parfait. A l'intérieur, des menuiseries habilement conçues, encadrent de leurs lignes sobres et pures une belle décoration de “ *verdures* ” en toiles peintes.

Puis voici la grande salle, qu'un beau dallage noir et blanc et une coupe de pierre de bonne tenue font valoir. Vaste et monumentale, la cheminée de granit sculpté avec sa crémaillère forgée et ses hauts landiers s'accompagne de quelques vieux meubles choisis. Au milieu, des faïences, de vieilles armes, des grès, des cuivres, des étains mettent diversement leur note de pittoresque et de clarté.

A droite et à gauche sont deux beaux panneaux de bois sculpté du *xv^e* siècle, représentant deux saints intercesseurs : sainte Catherine avec la roue de son supplice et confondant les docteurs, et saint Cyriaque, dans un grand geste bénisseur, qui exorcisa la reine de Hongrie.

Il a suffi d'un plancher avec un petit escalier de bois pour

rendre habitable le dessus de la cuisine. Un autre plancher encore au-dessus de l'écurie, a permis de faire deux belles chambres d'enfant.



CHEMINÉE AU PREMIER ÉTAGE DU MANOIR DE KERSALIOU

Puis ici une assise de pierre intercalée, rehaussant le linteau, a fait de la laiterie une petite pièce accessible.

Enfin, à travers la remise éventrée, une belle traverse sculptée en bois, du xvii^e siècle, a permis de placer l'entrée d'un petit garage.

Pour accéder au premier étage, l'escalier de granit, appareillé en tour ronde sur noyau central est parfaitement conservé : plusieurs portes s'y ouvrent successivement sur le décrochement des marches.

La pièce située au-dessus de la grande salle possède comme celle-ci une cheminée gothique jadis blasonnée sur son manteau de l'écu des Kersaintgilly. Une malencontreuse réparation fit disparaître ces armoiries peu après 1900, date à laquelle M. Le Guennec en avait pris un croquis

Puis le noyau se prolonge et s'évase en un élégant motif en forme de chapiteau, pour supporter les dalles rayonnantes qui font le sol de la petite chambre de guetteur : ce n'était plus à la fin, hélas, qu'un simple et modeste colombier !

A cette amusante petite pièce et à celles du comble, on arrive par un petit escalier tournant, visible du dehors, où il forme une tourelle ronde engagée, terminée en cul de lampe ; sa poivrière, couverte en vieilles ardoises, complète la plaisante silhouette de cette gentilhommière d'autrefois.

La seule liberté que les occupants aient osé prendre avec la reconstitution scrupuleuse de ce joli joyau d'architecture bretonne, a été de " signer " la petite chambre du guetteur et de la dater. Ils ont voulu la traiter dans le goût moderne, et ont fait figurer sa décoration et son vitrail, son tapis et ses meubles sculptés, à l'Exposition des Arts décoratifs de 1925, à Paris, où elle fut remarquée.

Il faut bien encore avouer une autre concession à l'esprit moderne et au goût du jour : pour donner à la cour plus d'air et plus de lumière, on y a mis une grille en fers carrés, une simple grille forgée, robuste et sobre comme une herse, au lieu des vantaux en épaisses planches de chêne barrées, écharpées, cloutées et frettées, que l'archéologie voulait, y tolérant seulement un étroit judas.

Au surplus, on prévoit que le sol de cette cour pourrait être pavé en vieilles dalles de Locquirec — que souligneraient

les joints d'herbe — avec, au pourtour, des emplacements réservés pour les arbres en espaliers, les arbustes verts et les fleurs.

Les manoirs anciens ne comportaient qu'une grande pièce où l'on vivait journellement ; où les femmes filaient, où l'on mangeait, où l'on buvait devant l'âtre, où les hommes armés, en cas d'alerte, pouvaient se réunir. Les chambres, peu nombreuses, ne servaient guère qu'à y coucher. Le jurisconsulte et écrivain rennais Noël du Fail a donné, dans ses *Contes et Discours d'Eutrapel*, une jolie description de la vie dans les manoirs bretons du xvi^e siècle.

Les manoirs avaient de plus leur colombier en forme de tour, leur moulin à eau ou à vent, et ils avaient leur chapelle. Le manoir de Kersaliou possède encore la sienne. Enfouie dans les arbres, à quelque distance de l'habitation, c'est un modeste oratoire consacré à N.-D. de la Clarté. Les marins en détresse l'invoquaient, comme le rappelle un petit bateau votif, suspendu à la charpente, et comme nous l'apprend le bon Père Cyrille Le Pennec, religieux carme de Saint-Pol-dans un rarissime opuscule imprimé à Morlaix en 1647. Un gracieux campanile abrite la cloche ; et sur l'autel, au milieu d'un élégant retable, est une belle statuette de la Sainte Vierge, en bois sculpté et doré, du xviii^e siècle. Une porte naïvement taillée, dans l'esprit du xv^e siècle, montre sur une grande croix la Sainte Vierge, les yeux au ciel, serrant sur son cœur une barque désemparée, tandis que sur les bras de la croix on lit, dans les flots et sous les étoiles, l'invocation “ *Maris Stella* ”. Deux statues, un saint Antoine entouré de flammes et tenant sa clochette, et un saint évêque crossé, mitré et bénissant, mais sans attribut caractéristique, — vieux bois sculptés et peints du xvi^e siècle — contribuent à orner ce petit sanctuaire.

Enfin à la limite de la propriété, au fond d'un édicule sans prétention qui, dissimulé sous le feuillage, abrite une

claire source jaillissante, on a placé l'image tutélaire — royale et couronnée — de la Vierge du xv^e siècle connue sous le nom de Vierge de N.-D. de Paros.

Lors de l'achèvement des travaux de la restauration, la consécration fut faite et la bénédiction donnée par M^{sr} de Guébriant, supérieur de la Société des Missions Étrangères, qu'assistait M. le chanoine Esquerré, du chapitre de N.-D. de Paris, le 15 août 1924.

J.-M. AUSSEUR.

UNE ÉMEUTE A KERNILIS EN 1666

La petite paroisse léonarde de Kernilis fut agitée au mois de décembre 1666 par un véritable mouvement insurrectionnel, dont le souvenir nous est conservé par deux pièces du fonds de la famille Barbier de Kerno (Archives départementales du Finistère, série E). Ce mouvement n'a rien de commun avec la révolte du Papier timbré, qui éclata neuf ans plus tard, et troubla si gravement le pays de Rennes et la Cornouaille. A Kernilis le mouvement semble limité à la paroisse et provoqué par des difficultés relatives au logement de la milice. Mais il y a là un témoignage de plus de l'état d'esprit des populations de la campagne bretonne au XVII^e siècle. Le rôle joué par le recteur en cette occasion est à remarquer ; c'est lui qui fut le chef, peut-être bien l'instigateur, de la résistance aux ordres du roi.

Nous, sieur Idron, lieutenant de la coronnelle (1), commandant les deux compagnies qui sont à Lesneven, ayant reçu ordre le douzième décembre mil six centz soixante et six de Monseigneur le marquis de La Coste (2) par Monsieur de Quernao (3), capitaine de Lesneven, pour aller à Quernillis

(1) On appelait ainsi dans un régiment la compagnie à laquelle était confié le drapeau.

(2) Lieutenant du roi (il y en avait deux en Bretagne, subordonnés au gouverneur ou lieutenant-général) pour les quatre évêchés de Quimper, Léon, Tréguier et Saint-Brieuc et pour la place de Brest, Andrault de Langeron était devenu marquis de La Coste par son mariage.

(3) Alain Barbier, s^{gr} de Kerno, capitaine de la milice.

avec un enseigne et vingt soldatz ; mais, ayant esté prié par mon dict sieur de Quernao et Monsieur le scindic du dict Lesneven de différer un jour, espérant qu'ils mettroient les habitants du dict Quernillis à la raison de ce qui leur estoit ordonné, ce que je leur ay accordé ; mais ces messieurs ayant eu response que ces gents estoient résolus de résister à tout et qu'ils avoient sonné toute la nuit le tocsin et avoir demeuré toute la dicte nuit sous les armes, estants dans la résolution de ne point cognoistre les troupes du Roy, ny les ordres de mon dict seigneur le marquis de La Coste, quoyque ayant esté fort remonstré, présent Monsieur du Plessix lieutenant de la millice du dict Lesneven et de toutes les déspendances, qu'ils ne debvoient pas contrevenir aux ordres du Roy, et à ceux de mon dict seigneur le marquis de La Coste, auquel sieur du Plessix les dicts habitants de Kernillis auroient faict response que, s'il ne se fust retiré, ilz auroient tiré sur luy comme ils protestoient de faire sur ceux qui viendroient pour loger dans le lieu, lequel fust obligé de se retirer au plus viste, voyant que monsieur le recteur estoit le premier à les inciter et leur dire qu'il falloit resister à tout et qu'il prendroit un mousquet aussy bien qu'eux et que, pourveü qu'il fust à leur teste, ilz ne debvoient rien appréhender, lequel print un mousquet pour leur monstrier exemple et demeura toute la nuit et le lendemain sous les armes avec eux comme estant le cheff de la révolte, ce qui m'obligea à partir le lendemain pour exécuter les ordres de mon dict seigneur le marquis de La Coste et d'augmenter les destachements de trante soldatz et marcher au dict quartier jusques à demy quart de lieue, où je rencontray un paysan avec un fusil, lequel je fis attrapper et me dict avoir esté là par le commandement du dict recteur pour advertir quand les soldatz s'avanceroient, ce qui ne m'empêcha pas de marcher au dict quartier, et, estant à l'entrée du bourg, aurois trouvé environ cinquante hommes sous les armes pour m'empêcher d'entrer et me criant tousjours ce que je demandois et me couchant en joue, et moy, voyant cela, je fis avancer dix soldatz avec un sergent, ou estant proche de l'église je les aurois désarmé sans faire tirer aucun

coup, et estant au millieu du bourg, je fis mettre mon monde en bataille tant à l'entour de l'église qu'aux environs du cabaret qui est au dict bourg, où il y avoit environ deux cents hommes en bataille et le curé (1) du dict Quernillis m'estant venu trouver, luy aurois demandé le subject pourqoy tout ce monde estoit ainsy sous les armes. Il me fist response qu'il n'en sçavoit rien, et, ayant dict au dict curé advertir tout ce monde de se retirer, iceux n'ayants voulu luy obéir, moy, voyant leur insistance, je fis destacher l'enseigne avec vingt soldatz pour les aller forcer, et, ayant désarmé pareillement trente ou quarante, et me dirent qu'ils estoient là pour le service du Roy et, en mesme temps je fis entrer tout mon monde dans le cymetière de l'église, attendu que l'on sonnoit le toxin et, en entrant d'abbord dans le dict cymetière, l'on me tira deux coups de fusils ou autres armes d'une fenestre d'une maison joignant le dict cymetière, desquels coups il y eust un de nos soldatz blessé au col et en la main, et m'estant enquis à qui appartenoit le logis d'où l'on avoit tiré les dicts coups, l'on me dict que c'estoit la maison presbiteralle du dict recteur, en laquelle il demeuroit, et, ayant faict rendre les armes que j'aurois faict prendre à tout ce monde, et les ayant faict se retirer, j'aurois envoyé le dict curé chez le dict recteur de la dicte parroisse pour sçavoir de luy pourquoy l'on tiroit des coups de fusils de sa maison, et le curé m'estant venu rendre response de la part du dict recteur, me dict qu'il estoit insensé et qu'il ne sçavoit pas ce qu'il faisoit, ce qui m'obligea d'aller proche chez luy aux fins de luy parler ; il se seroit présenté dans l'une des fenestres de sa dicte maison avec un fusil et auquel ayant demandé pourquoy il portoit les armes contre les ordres du Roy, iceluy, se retirant de la dicte fenestre, me tira un coup du dict arme, disant qu'il se mocquoit des dicts ordres, ce que voyant je fis monter des soldatz sur la muraille de la court close de la dicte maison pour aller forcer son logis, et tira lors quelques coups de fusils, dont

(1) Le « curé », c'est ici le vicaire.

il y eust un de noz soldatz blessé au bras, et ayant entré dans son logis quoyque les portes fussent barricadées en dedans. il fist chercher partout, croyant trouver le dict recteur qui faisoit ainsy le rebelle pour iceluy appréhender, et il s'estoit sauvé hors luy quattresme, à l'aide de trante ou quarante personnes tous armés, en faveur d'une eschelle par le derrière de sa maison, et ayant aussy demandé au dict curé la cleff de l'église, voyant que les portes estoient fermées, il me dict que le recteur l'avoit. Voyant cela, je fis par nos soldatz enfoncer un panneaux d'une porte pour y entrer, et, estant allé directement au clocher, y aurois trouvé un homme armé d'un mousquet, bandouillère et mesche allumée, qui avoit sonné le toxin, lequel je fis prendre prisonnier. Cela ainsy faict, j'aurois, suivant les ordres de mon dict seigneur le marquis de La Coste, laissé vingt de nos soldatz avec l'enseigne, à sçavoir dix dans le logis du recteur et dix dans le clocher de la dicte église, en attendant que tout ce monde de la dicte paroisse se seroit retiré. Ayant ensuite estably les dicts soldatz chez partye des habitants de la dicte parroisse, et, m'en retournant à nostre logis à Lesneven assisté du restant de mes dicts soldatz, aurions faict rencontre au bout d'une grande lande proche du dict Quernillis, du major et enseigne du dict Lesneven avec environ deux cents hommes sous les armes tambour battant et chaque escouade accompagnée de son sergent, auxquels parlant iceux m'auroient dict qu'ils s'acheminoient vers le dict bourg de Quernillis sur ce qu'ils avoient ouy dire qu'on s'estoit mis en debvoir de m'exterminer et ma dicte compagnie pour nous prester secours et assistance pour parvenir à l'exécution entière des ordres de Sa Majesté et de mon dict seigneur le marquis de La Coste ; sur quoy leur fis récit de la manière que les choses s'estoient passées, leur déclarant que je me retirois en ma demeure au dict Lesneven pour du tout rédiger ce mien procès-verbal en la forme que devant sauff plus ample, pour celuy envoyer à mon dict seigneur le marquis de La Coste pour y pourvoir en son équité et justice ordinaire comme il verra. Faict en nostre dicte demeure au dict Lesneven, ce

jour traiziesme decembre mil six cents soixante et six.

Signé : IDRON, LE CHEVALIER DE LA GARDE.

Messire Allain Barbier, seigneur de Kernaou, capitaine des villes et parroisse de Lesneven et parroisses de Kernilis, Kernouez, Guiquelleau, Trégarantec et Languengar, certifications que, suivant l'ordre du seigneur marquis de La Coste, lieutenant du roy en ce païs, aurions faict sçavoir la teneur de l'ordonnance du 22^e novembre dernier dudict selgneur lieutenant du roy es dictes parroisses tant au prosne qu'autrement, par exprès en la dicte parroisse de Kernilis le dimanche 28^e du mois de novembre dernier par messire François de Gouzabat, sieur du Plessix, nostre lieutenant es dicts lieux et parroisses, et le dimanche 5^e de ce mois, par un exprès nommé Soursen du dict Lesneven, qui de nostre part auroit rendu au sieur recteur d'icelle parroisse la dicte ordonnance du dict seigneur marquis lieutenant du roy du dict jour 22^e du passé avec nostre supplique au pied pour en faire la publication, dont le dict sieur recteur ne nous auroit rendu aucun certificat ny response, et par deux autres exprès nommés l'un Jullien David, envoyé samedi dernier tout de nuit au dict recteur, dont sa mère l'auroit dict absant, et le lendemain dimanche dernier par un autre exprès nommé Yven, chargé d'une lettre d'avis du sieur syndic de Lesneven, qui lui auroit dict n'en avoir eu de response, et certifications avoir appris par bruit commun que en la dicte parroisse du Kernilis on auroit sonné le toxin des minuit du dict jour de dimanche dernier; sur quoy et sur ce que le sieur Idron, commandant les deux compagnies, auroit marché vers la dite parroisse avec un destachement des dites compagnies pour exécuter un ordre exprès qu'il avoit du dict seigneur lieutenant du roy, crainte d'insulte de la part de la dite parroisse estant en armes, nous aurions couru et suivi le dict sieur Idron pour en événement empescher à nostre possible le désordre et aurions trouvé le dit sieur Idron desjà rendu dans le bourg exécutant son dit ordre, où et sur les chemins il auroit comme nous rencontré plusieurs personnes

en armes, dont le dit sieur Idron auroit esté obligé de faire quelques prisonniers et son procès-verbal, et est le nostre sauf plus ample sy requis est, que nous affirmons véritable et avons dellivré au dit sieur Idron pour lui valloir et servir comme il vaira ; le 14^e décembre 1666.

Le belliqueux recteur qui se moquait ainsi des ordres du grand roi avait nom Jean Le Gall ; son vicaire — le curé comme on dit en breton — s'appelait Mazéas. Messire Jean Le Gall gouvernait la paroisse depuis 1632, par conséquent devait avoir de soixante à soixante-dix ans en 1666. Après le 2 août 1668 sa signature ne se lit plus sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures. Il ne mourut cependant pas à Kernilis ; sans doute fut-il mis à la retraite comme décidément mal fait pour le ministère. Après deux années, pendant lesquelles le vicaire Mazéas suppléa le recteur, Jean Le Gall fut enfin remplacé par un certain Hervé Le Bodic, en 1670.

H. WAQUET.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LIV

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique

	PAGES
LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.	3
ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS.	16
SÉANCE DU 27 JANVIER.	III
La Chapelle de Saint-Côme en Saint-Nic. — Découverte d'un tumulus à Saint-Vio en Tréguennec. — Publication d'un répertoire de la série H des Archives départementales. — Les <i>Mémoires</i> de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. — Cas de vandalisme dans le Finistère.	
ANNEXE : Une lettre inconnue de La Tour d'Auvergne.	VI
SÉANCE DU 24 FÉVRIER.	IX
Décès de M. l'abbé Mével. — Les portraits de Laënnec. — La lutte contre le dépècement des édifices anciens. — Communication de M. L. Marsille sur une hache en bronze trouvée à Lanvaïdic en Port-Launay vers 1875. — Fouilles en Plouénan et à Kergadiou en Plomelin. — <i>Le Consortium breton</i> . — Nouvelles diverses.	
ANNEXE : Centenaire de Laënnec par le Dr Lagriffe.	XIII

SÉANCE DU 31 MARS.	XVII
Exhibition d'un portrait de la fin du XVIII ^e siècle, attribué à une dame Lebrun. — Classement du dolmen de Lestrigniou en Plomeur et de 5 maisons de la place de Locronan. — Adhésion à la campagne de la « Sauvegarde de l'Art français » contre l'elginisme. — Publications relatives à La Villemarqué et à Lesneven. — Lettre de cachet adressée à l'abbé Chrétien de La Masse. — Le manoir de Roscervo en Lampaul-Ploudalmézeau.	
ANNEXE : Rapport financier actuel	XX
SÉANCE DU 28 AVRIL.	XXI
Félicitations à M. Lucien Simon élu à l'Académie des Beaux-Arts. — Demande de collections anciennes du <i>Bulletin</i> . — Communications de M. Joncour de Brasparts sur le délabrement de divers monuments de sa région. — Saint Féock et saint Méoc. — Peintures du manoir de Keranroux en Ploujean. — La sépulture de Saint-Vio en Tréguennec. — Notes iconographiques sur le porche de Guimiliau et la chapelle de Saint-Guévroc en Tréflez.	
SÉANCE DU 2 JUIN.	XXV
Décès de M. le Dr Mével. — Classement de la chapelle des Fontaines en Gouézec. — Vœu pour la préservation des ruines de Saint-Colomban à Quimperlé. — Découverte d'un monolithe conique à Saint-Martin-des-Champs. — Vœu en faveur du panneau de saint Édern en Lannédern. — Baptême d'une cloche à Saint-Tey en Poullan en 1790.	
SÉANCE DU 30 JUIN	XXIX
Décès de MM. Boulay et Coulommier. — Inscription de divers monuments sur l'Inventaire supplémen-	

taire des Monuments historiques. — Le retable du Rosaire de Plougastel-Daoulas. — Communication de M. Waquet sur les origines gallo-romaines de Quimper. — Présentation d'ouvrages sur le mobilier bas-breton et sur Laënnec. — Présentation d'un menhir aux Sables-Blancs en Tréboul. — Exhibition de divers dessins et photographies.

SÉANCE DU 28 JUILLET. XXXIII

Préservation du menhir des Sables-Blancs. — La ville d'Is et le recul de la côte dans la région du Ris. — Incription d'édifices sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Appel en faveur du monument Anatole Le Braz. — L'ancien château du Faou. — Exhibition de photographies, dessins et objets divers concernant Carhaix, Guerlesquin, Gouézec, Plougouven, Douarnenez. — Destruction de la Venelle au Son à Morlaix. — Restauration des remparts de Concarneau. — Vote d'une loi complémentaire à celle de 1913 sur les Monuments historiques.

ANNEXE : Quelques notes sur les anciens ports du Finistère par H. Waquet XXXVIII

SÉANCE DU 27 OCTOBRE XLI

Décès de M. le C^t Emile Morel. — Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Vœu en faveur de la préservation du château de Brest. — Découverte d'un fragment de milliaire romain près du bourg de Mespaul. — Présentation d'ouvrages sur la Cornouaille, la Chouannerie, Saint Pétroc. — Exhibition de divers croquis. — M. Joseph Loth et la défense de la langue bretonne. — L'étymologie de Molène.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

XLV

Décès de la comtesse de Méhérenc de Saint-Pierre. —

Le lec'h de Croazcoffrec en Mespaul. — Les ruines romaines de Kerandraon en Poullan. — M. Joseph Loth élu membre d'honneur de la Société. — Les *Mélanges Loth*. — Exhibition de croquis et photographies concernant Quimper, les calvaires à médaillons et le château de Kergadiou en Plourin-Ploudalmézeau.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

XII

Classement d'un escalier de la Grand' Rue à Morlaix.

— L'aménagement des cimetières désaffectés. — Présentation d'une étude sur saint Mélar et de diverses publications. — Communications de M. Pérennès sur Cuzon, sur la chapelle de Saint-Jean en Scaër et sur deux mots bretons inconnus des dictionnaires. — Les œuvres de Laënnec. — Elections annuelles.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1927

	PAGES
I. Bonaparte glorifié au pays bigouden (26 août 1798), par H. WAQUET.	3
II. Un libraire morlaisien au xvi ^e siècle. Bernard de Leau, par L. LE GUENNEC.	11
III. Le nom de Laënnec. Un cas difficile d'onomastique, par Joseph LOTH	32
IV. L'allée couverte de Men-Meur (Guilvinec), par Marthe et Saint-Just PÉQUART.	48
V. Dolmen de Brunec (îles Glénans), par Marthe et Saint-Just PÉQUART	73
VI. Le vieux manoir de Kersaliou en Saint-Pol-de- Léon, par J.-M. AUSSEUR.	84
VII. Une émeute à Kernilis en 1666, par H. WAQUET .	97

QUIMPER -- IMPRIMERIE M^{ME} J. BARGAIN
